

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats, réalisé par la CEA et l'OCDE, apporte des réponses claires et précises aux quatre questions suivantes :

- **Quels sont les principaux engagements souscrits par les pays africains et par leurs partenaires au développement ?**
- **Ces engagements ont-ils été respectés ?**
- **Quels sont les résultats obtenus à ce jour ?**
- **Quelles sont à présent les priorités pour l'avenir ?**

Commission Economique pour l'Afrique des Nations unies
www.uneca.org/fr

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
www.ocde.org

www.mrde-africa.org

Pour plus d'informations au sujet de cette publication, veuillez contacter :
Francis Ikome fikome@uneca.org ou Lynn Kirk lynn.kirk@oecd.org

Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique 2013

CEA et OCDE

EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats

Rapport conjoint de :
La Commission Économique pour l'Afrique et de
l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

2013



EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses et résultats

Le rapport 2013 sur *L'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats* a été préparé conjointement par la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), en étroite concertation avec l'Agence du NEPAD (NPCA). L'Unité de soutien du FPA a apporté son concours à l'établissement de ce rapport.

www.uneca.org

www.africapartnershipforum.org

www.mrde-africa.org

2013



Préface

L'Afrique change. Le continent commence à récolter les fruits d'années d'amélioration de la gestion économique et d'intégration dans l'économie mondiale. Malgré une reprise de la crise hésitante et inégale dans de nombreuses économies développées, six des 10 économies dans le monde en 2012 qui connaissent la croissance la plus rapide se trouvent en Afrique. Les ressources intérieures de croissance, les recettes intérieures et l'investissement augmentent. Ceux qui sortent de la pauvreté sont plus nombreux et davantage d'enfants sont scolarisés. Des institutions plus fortes et des démocraties dans de nombreuses régions du continent ont été une source d'optimisme, suscité de fortes attentes et créé un potentiel considérable. Toutefois, des problèmes majeurs subsistent. L'Afrique a certes accompli d'importants progrès sur la voie de la réalisation des OMD mais ce progrès se fait de manière inégale et trop lente. La pauvreté demeure un défi clé, le chômage massif, en particulier parmi les jeunes, contribue à creuser les inégalités, et le changement climatique représente un risque grandissant pour le développement à long terme.

Pour conserver les avancées réalisées à ce jour et relever ces défis à long terme, il est important pour les gouvernements africains comme pour leurs partenaires internationaux que les engagements au développement soient tenus et que les résultats soient évalués. Tel est l'objet du sixième « Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique » préparée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce rapport couvre quatre grands domaines : croissance économique durable, investissement dans le capital humain, bonne gouvernance et financement du développement. Autour de chacun de ces domaines, 18 thèmes sont abordés. Le point est fait non seulement sur le respect des engagements pris et les résultats obtenus mais aussi sur les priorités pour l'avenir.

Ce rapport est l'aboutissement d'un exercice sans équivalent de reddition mutuelle de comptes réalisé dans le cadre d'une collaboration et répondant à un mandat confié par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Il se veut un outil concret à l'intention des dirigeants politiques et

des décideurs. Il porte sur l'Afrique dans son ensemble, tout en tenant compte de l'extraordinaire diversité qui caractérise le continent.

Publié depuis un peu plus de dix ans, après la création de l'Union africaine et du NEPAD, ce rapport marque un tournant pour le continent. De réelles avancées obtenues au cours de cette période sont à mettre à l'actif des gouvernements africains au cours de cette période sur le front de l'amélioration de la gouvernance politique et économique et de la mobilisation des ressources intérieures. Les recettes intérieures sont dans une très large mesure la principale source de financement des efforts de développement en Afrique. Une plus étroite intégration régionale accompagne ce processus. L'accès à l'enseignement primaire et aux services de santé s'est amélioré mais l'Afrique continue à souffrir d'importantes disparités entre les hommes et les femmes, et régionales. L'Afrique reste le continent où les taux de mortalité maternelle et de mortalité des enfants de moins de cinq ans sont les plus élevés. Beaucoup reste à faire pour assurer la qualité et la durabilité de la croissance, stimuler l'emploi, remédier aux contraintes en matière d'infrastructure, dynamiser le potentiel des femmes et offrir de meilleures perspectives aux jeunes et accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD 'les plus difficiles à atteindre', notamment l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

Si le processus de développement en Afrique est conduit par les gouvernements, les parties prenantes et les citoyens africains, il est lié aussi aux évolutions de l'économie mondiale et à la concrétisation du soutien international. Les partenaires au développement ont beaucoup contribué aux avancées, notamment en déployant une aide publique au développement même si les engagements antérieurs n'ont pas été entièrement remplis. Il est inquiétant de constater que la contrainte budgétaire dans les pays membres de l'OCDE a conduit à une deuxième chute consécutive de l'aide totale, mais nous saluons les neuf pays qui ont réussi à accroître leur aide en dépit de ces contraintes. Alors que le monde approche l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du

Millénaire pour le développement, nous espérons que l'évolution des aides aux pays plus pauvres se renversera. L'aide demeure un pilier essentiel pour atteindre les objectifs.

L'instauration du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement comme suite au Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Busan en 2011 et la création d'un Panel de haut niveau des Nations unies pour donner des avis sur le programme d'action mondial en faveur du développement pour l'après-2015, et l'attention accrue accordée aux questions de la fiscalité et de transparence, notamment par Le Panel de Haut Niveau sur les Flux Financiers Illicites établi par la CEA, et dans le G8 et le G20, sont aussi des avancées importantes. À la CEA, cette approche est renforcée par un recentrage sur la croissance partagée et la transformation économique du continent. À l'OCDE, cette approche est renforcée par une Stratégie sur le Développement plus globale axée sur le partage des connaissances, des politiques propres pour stimuler la croissance et la cohérence des politiques.

Dans ces conditions, nous avons recensé les priorités suivantes pour le continent africain et ses partenaires au développement.

Afrique :

- Entretenir l'élan insufflé aux réformes politiques et économiques ainsi que l'effort collectif déployé pour apporter plus de paix et de sécurité au continent ;
- Approfondir le processus d'intégration régionale, notamment dans les domaines clés que sont les échanges et les infrastructures ;
- Continuer d'accroître la mobilisation des ressources intérieures et de mettre à profit les possibilités d'attirer des investissements nationaux et étrangers accrus ; et
- S'appuyer sur ces ressources pour accélérer la progression en direction des OMD à l'approche de 2015.

Partenaires au développement :

- Approfondir la coopération dans des domaines essentiels relevant de la gouvernance économique comme la prévention de l'érosion de l'assiette fiscale et la lutte contre les flux illicites de capitaux, afin d'étayer les efforts engagés par les pays africains pour accroître leurs recettes intérieures ;
- Continuer à résister aux pressions protectionnistes et redoubler d'efforts pour faire la meilleure utilisation d'accords commerciaux régionaux et multilatéraux pour le développement ;
- Résister aux pressions visant à restreindre les niveaux d'aide, et accroître l'aide à l'Afrique conformément aux engagements pris ;
- Faciliter une participation accrue de l'Afrique à tout nouvel accord éventuel portant sur la gouvernance mondiale

La communauté internationale :

- Se saisir de la possibilité qu'offre le nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD d'ici 2015; et
- Œuvrer ensemble à l'élaboration d'un programme d'action pour le développement pour l'après-2015 propre à promouvoir la prospérité mondiale, réduire la pauvreté et favoriser la justice sociale et la protection de l'environnement.

EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats

Rapport conjoint de : la Commission
Économique pour l'Afrique et de
l'Organisation de Coopération et de
Développement Économiques

Table des matières

Résumé	4
PARTIE I : RÉSUMÉS THÉMATIQUES	
I : CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE	
○ Commerce et diversification des échanges	8
○ Agriculture	10
○ Infrastructures	12
○ Le secteur privé	14
○ Durabilité environnementale	16
○ Changement climatique	18
II : INVESTIR DANS L'HUMAIN	
○ Éducation	20
○ Santé	22
○ Sécurité alimentaire	24
○ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	26
III : BONNE GOUVERNANCE	
○ Gouvernance politique	28
○ Gouvernance économique	30
○ Paix et sécurité	32



■ IV : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- Ressources publiques intérieures pour le développement 34
- Investissement direct étranger et autres apports financiers privés 36
- Aide au développement 38
- Dette extérieure 40
- Financement climatique 42

PARTIE II : APPENDICES

■ TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Croissance du PIB réel 46
- Contribution à la croissance par sous-région (%) 46
- PIB nominal par sous-région (milliards de dollars EU) 48
- Part des cinq sous-régions dans le PIB total 46
- Objectifs du millénaire pour le développement les progrès à l'échéance 2011 47
- Financement du développement : tableau d'ensemble 48
- Flux de capitaux privés : tableau d'ensemble 48
- Financement du développement : graphique 49
- Aide au développement: tableau d'ensemble 49
- APD en faveur de l'Afrique par secteur 50

- Part de l'Afrique dans l'APD mondiale 51
- Flux financiers externes 51
- Revenus publics/APD 51
- Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1.25 dollar EU par jour 52
- Répartition de la pauvreté par région 52
- Croissance démographique par classe d'âge 52

■ ENCADRÉS

- Encadré 1 - La pauvreté 53
- Encadré 2 - Le plan d'action de l' UA pour l'établissement d'une zone continentale de libre-échange 54
- Encadré 3 - La dépense publique intérieure pour la santé et l'éducation 55
- Encadré 4 - L'emploi 56
- Encadré 5 - Les flux illicites de capitaux 57
- Encadre 6 - G20 et développement 58

■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 59

■ SIGLES ET ACRONYMES 66

■ REMERCIEMENTS 68

Résumé

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement est un exercice de reddition mutuelle de comptes qui est réalisé conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'OCDE, faisant suite à une demande formulée en 2003 par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Cet examen a pour objet de dresser le bilan de ce qui a été fait par l'Afrique et par ses partenaires au développement afin d'honorer les engagements souscrits concernant le développement de la région, d'évaluer les résultats obtenus et de définir les principales priorités pour l'avenir. Il complète les auto-évaluations établies par chaque partie au partenariat, et s'inscrit dans le droit fil de l'évolution conceptuelle qui porte désormais l'attention sur l'efficacité du développement et non plus sur la seule efficacité de l'aide, et de l'accent placé à Busan sur la responsabilité mutuelle. Les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD et les ministres des Finances de l'UA/CEA ont confirmé l'intérêt de l'exercice. L'édition 2013 du rapport suit la même structure que le rapport intérimaire et les rapports précédents, et s'articule autour de quatre grandes thématiques : croissance économique durable, investissement dans l'humain, bonne gouvernance et financement du développement. Ses principales conclusions sont les suivantes :

Croissance économique durable

(i) L'Afrique change : le continent se redresse après la crise mondiale de 2009 et la dynamique de reprise devrait se poursuivre si la conjoncture mondiale le permet. Après les événements en Afrique du Nord qui ont ramené le taux de croissance économique à 2.7 % en 2011, l'économie africaine a rebondi pour atteindre 5 % en 2012, et devrait, selon les prévisions, atteindre 4.8 % en 2013 et 5.1% en 2014. Sous l'effet de la pression de la demande qui a permis d'inverser la tendance à la baisse des prix des produits de base, les performances commerciales se sont également améliorées. L'Afrique, hors Afrique du Nord, exporte désormais autant en direction des économies émergentes que vers ses partenaires commerciaux traditionnels, ce qui la préserve en partie du ralentissement économique mondial ;

(ii) Toutefois, des défis de taille subsistent : les perspectives de croissance continuent d'être étroitement tributaires de la conjoncture économique et financière mondiale, qui restera probablement incertaine sur le court terme. L'amélioration du climat des affaires s'est poursuivie, à un rythme certes moins soutenu, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour que l'Afrique comble son retard par rapport aux autres régions en développement, et renforce sa compétitivité. L'insuffisance des infrastructures demeure un obstacle majeur à la progression de l'investissement et du commerce régional ainsi qu'à l'amélioration du bien-être social. De plus, le changement climatique est une menace qui pèse lourdement sur les perspectives de croissance durable à long terme ;

(iii) Ce qui fait ressortir les priorités essentielles aussi bien pour l'Afrique que pour ses partenaires internationaux, notamment : maintenir la dynamique de la reprise mondiale et s'attaquer aux problèmes qui pourraient la compromettre ; mener à bonne fin les négociations mondiales sur le commerce et le changement climatique ; accélérer l'intégration régionale ; continuer à améliorer l'environnement pour les investisseurs locaux et étrangers ; intensifier les actions destinées à remédier aux contraintes qui pèsent en matière d'infrastructures tant au niveau national que régional ; et mettre en œuvre la stratégie pour une croissance économique durable définie par les participants à la conférence Rio+20.

Investir dans l'humain

(iv) L'accélération de la croissance enregistrée depuis 2000 a permis de réaliser des progrès sur la voie de la réalisation des OMD : la situation varie en fonction des sous-régions, des pays et des objectifs mais, selon le rapport 2012 sur les OMD, l'évolution générale est positive. D'après le Rapport de suivi mondial, la région a réalisé plus de 60 % des progrès nécessaires pour atteindre, d'ici 2015, des objectifs tels que l'égalité hommes-femmes, la scolarisation de tous les enfants dans le primaire, la lutte contre la pandémie du VIH/sida et l'accès à l'eau potable ;

(v) A ce rythme, les objectifs ne pourront cependant pas être atteints à l'horizon 2015 pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, de la mortalité maternelle et infantile, et de l'amélioration de l'accès à des services d'assainissement. Les dernières données révèlent une amélioration limitée des indicateurs de pauvreté en Afrique hors Afrique du nord, de 49.2% en 2008 à un niveau provisoire de 48.5% en 2010. Les performances agrégées en terme d'OMD masquent d'importantes disparités existant entre les sexes, les catégories de revenus et le lieu d'habitation pour ce qui est de l'accès aux services d'éducation de haute qualité et de santé, et la sécurité alimentaire reste préoccupante en raison tant des conditions météorologiques que de l'instabilité régionale ;

(vi) Ce qui met là encore en évidence les priorités essentielles : accroître les dépenses publiques affectées au secteur social, notamment à la protection sociale des plus vulnérables, avec un accent porté sur l'amélioration de la qualité des services ; s'attaquer à l'inégalité des chances liée au sexe, aux revenus ou au lieu d'habitation ; améliorer les perspectives d'emploi notamment en réponse au problème du chômage des jeunes, et traiter les questions de gouvernance, notamment dans les États sortant d'un conflit, où les progrès restent lents.

Bonne gouvernance

(vii) Il y a quelques développements favorables : une amélioration générale de la qualité des élections, l'annulation de changements de gouvernement contraires à la constitution, et des avancées favorisant un retour de la stabilité en Somalie. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gou-

vernance, désormais en vigueur, représente un engagement majeur pour l'amélioration et le suivi de la gouvernance en Afrique. L'UA et les organisations régionales ont joué un rôle de tout premier plan en condamnant les actions anticonstitutionnelles et en œuvrant au rétablissement de gouvernements démocratiques, avec le soutien de la communauté internationale ;

(viii) Des problèmes existent néanmoins : on déplore un important conflit armé dans l'une des régions, provoqué en partie par des facteurs d'ordre régional et international, des différends frontaliers dans une autre région et une recrudescence du terrorisme. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer des élections libres et justes partout en Afrique et pour améliorer d'autres indicateurs de la gouvernance politique, tels que ceux mesurant l'équilibre des pouvoirs, les mécanismes de reddition de comptes, l'état de droit et les libertés civiles ;

(ix) A l'échelle mondiale, le G8 et le G20 ont confirmé l'intérêt qu'ils portent aux questions de développement ; parallèlement, la période a été marquée par le lancement du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement et la création d'un Groupe de haut niveau de l'ONU, chargé de formuler des avis sur le programme d'action à mettre en œuvre à l'échelle mondiale dans le domaine du développement au-delà de 2015. Les décisions prises dans ces enceintes, bien que n'étant pas spécifiques à l'Afrique, sont essentielles à son développement ;

(x) Ce qui fait là aussi ressortir les priorités essentielles : l'UA et les organisations régionales devraient prendre des mesures fortes pour restaurer et maintenir la paix et la stabilité dans les régions touchées par des conflits, et s'attaquer au problème du terrorisme ; elles devraient, parallèlement, continuer d'œuvrer en faveur d'élections libres et justes, de plus amples progrès de la gouvernance politique, et d'une tolérance zéro à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement ; la communauté internationale dans son ensemble doit soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans tous ces domaines et, en parallèle, œuvrer à l'amélioration de la gouvernance économique internationale, notamment via les processus du G8 et du G20.

Financement du développement

(xi) Les recettes intérieures se sont continué de se redresser en 2012 pour atteindre un record historique : les recettes intérieures sont de loin la principale source de financement du développement. Après avoir quadruplé entre 2002 et 2008 pour s'établir à 509 milliards de dollars EU, elles avaient chuté à 389 milliards en 2009 – la majeure partie de la baisse étant survenue dans des pays exportateurs de pétrole. Elles sont revenues à 531 milliards de dollars EU en 2011 sous l'effet des fortes performances en terme de revenus en Afrique (hors Afrique du nord) et ont continué à augmenter en 2012 pour atteindre un nouveau record de 598 milliards de dollars EU. Elles se sont fortement contractées dans quelques pays (guère plus de neuf actuellement) dont les ressources intérieures représentent moins de 15 % du PIB. Les questions de l'allocation des dépenses et de leur efficacité restent cependant d'actualité ;

(xii) À l'exclusion de l'Afrique du Nord, où elles ont poursuivi leur déclin, les entrées nettes totales de capitaux privés en Afrique ont légèrement augmenté pour atteindre un nouveau record en 2012 : le niveau total de 57,5 milliards de dollars EU reste stable et représente un peu plus de 80 % du montant record de 69,8 milliards de dollars EU atteint en 2007. Les envois de fonds des travailleurs étrangers ont étonnamment résisté en 2009, avant de s'accroître de nouveau, passant de US\$ 56,8 milliards de dollars EU en 2011 à 60,3 milliards de dollars EU en 2012 ; au total, ils ont été multipliés par quatre par rapport à la décennie précédente. Cette croissance a été particulièrement marquée en Afrique du Nord. Outre les sorties légales de capitaux, l'Afrique a connu d'importantes sorties illicites de capitaux qui sont estimées à 50 milliards de dollars EU par an en moyenne au cours de la dernière décennie, ces chiffres devant être interprétés avec prudence ;

(xiii) L'aide publique au développement a baissé en 2012, et les engagements pris en 2005 n'ont toujours pas été honorés : Selon les estimations, l'APD destinée à l'Afrique a diminué pour atteindre environ 46 milliards de dollars EU en 2012, ce qui est nettement en deçà de l'objectif requis pour 2010 afin de respecter les engagements pris en 2005. Pour pouvoir pleinement les honorer, des efforts conséquents sont encore nécessaires. Les progrès relatifs à la mise en œuvre des engagements de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide ont été lents, et il faudra aller plus loin pour honorer, dans les délais convenus, les engagements pris à Busan au sujet du déilement, de la transparence et de la prévisibilité de l'aide ;

(xiv) Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique lors des récentes réunions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, eu égard tant au volume des financements que – fait plus important pour l'Afrique – au solide soutien apporté au mécanisme REDD+. Cependant, davantage d'actions concertées seront nécessaires pour garantir un financement adapté et pérenne de la lutte contre le changement climatique, et pour rationaliser et simplifier les mécanismes de financements ; qui plus est, l'accès de l'Afrique au financement carbone, quoiqu'en augmentation, demeure marginal ;

(xv) Les principales priorités sont les suivantes : poursuite de l'action menée par les gouvernements des pays africains en vue d'augmenter les recettes intérieures, d'améliorer leur utilisation et d'attirer l'investissement local aussi bien qu'étranger ; action de la part de la communauté internationale pour endiguer l'érosion de la base fiscale et les pertes de recettes fiscales induites, notamment par le recours aux pratiques de prix de transfert, et pour lutter contre les flux financiers illicites ; adoption par les partenaires au développement de mesures visant à augmenter l'aide publique au développement à l'Afrique sur la période 2013-2015 conformément aux engagements pris, à donner suite aux engagements de Busan à l'appui de l'efficacité du développement, et à concrétiser les financements à mise en œuvre rapide et à long terme en faveur de l'effort climatique, qui sont prévus dans les accords de Copenhague et de Cancun.



Résumés Thématiques

I – Croissance économique durable

*Commerce et diversification des échanges
Agriculture
Infrastructures
Le secteur privé
Durabilité environnementale
Changement climatique*

II – Investir dans l'humain

*Éducation
Santé
Sécurité alimentaire
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

III – Bonne gouvernance

*Gouvernance politique
Gouvernance économique
Paix et sécurité*

IV – Financement du développement

*Ressources publiques intérieures pour le développement
Investissement direct étranger et autres apports financiers privés
Aide au développement
Dette extérieure
Financement climatique*

Fiche thématique 1

COMMERCE ET DIVERSIFICATION DES ÉCHANGES

Les principaux engagements

Afrique : Conscients de longue date de l'importance des échanges commerciaux, les gouvernements africains ont pris trois séries d'engagements essentiels, étroitement liés entre eux : a) réduire les rigidités de l'offre, améliorer la compétitivité et promouvoir l'industrialisation et la diversification ; b) prendre des mesures concrètes pour réduire les obstacles au commerce et faciliter les échanges ; c) renforcer l'intégration régionale. Les derniers engagements souscrits mettent l'accent sur l'intégration régionale, la suppression des barrières tarifaires et non-tarifaires, et les systèmes commerciaux nationaux et régionaux. En janvier 2012, l'UA a adopté une Décision et une Déclaration destinées à stimuler les échanges intra-africains et à accélérer la création de la Zone continentale de libre-échange (ZCLE) pour 2017. Son objectif sera notamment de doubler la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux d'ici 2040.

Partenaires au développement : Les partenaires ont réaffirmé, en particulier à l'OMC et dans le cadre des réunions du G20 et du G8, les engagements qu'ils ont pris de : a) maintenir les flux de financement du commerce, préserver l'ouverture des marchés, retirer toute nouvelle mesure protectionniste et s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles aux échanges ou d'imposer de nouvelles restrictions à l'exportation ; b) parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha pour le développement ; c) continuer d'offrir un accès préférentiel à leurs marchés, notamment aux pays les moins avancés (PMA) ; d) soutenir le développement des capacités commerciales, et notamment respecter les engagements spécifiques pris en 2010, dans le cadre du Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement, à maintenir les niveaux d'aide mondiale pour le commerce au de là de 2011 au moins au-dessus de la moyenne annuelle des années 2006-2008.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Offre : les gouvernements africains et les CER cherchent à remédier aux problèmes d'offre et de compétitivité par des initiatives régionales qui renforcent les capacités de production, notamment le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme Détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, l'Initiative pour le Développement l'Industrie agroalimentaire africaine et le Développement Industriel Accéléré de l'Afrique ; **Les barrières tarifaires** ont diminué mais doivent être encore abaissées. Les droits de douane moyens appliqués ont été ramenés de 16.7% à 7.8% sur les importations d'Afrique (hors Afrique du Nord) entre 2000 et 2010, sous l'effet de l'adoption de mesures unilatérales et de l'application de protocoles d'intégration régionale ; **Intégration régio-**

nale : Un Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et la formation d'une Zone continentale de libre-échange a été adopté par l'UA en 2012 ont facilité les processus d'intégration en cours. Ainsi le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont entrepris de créer un marché intégré de 26 pays qui devrait se concrétiser par un accord de libre-échange en juin 2014 représentant 54% du PIB africain. La coordination entre les CER est renforcée par le nouveau Comité de haut niveau sur le commerce africain, composé de présidents des CER et de chefs d'État africains.

Partenaires au développement : Protectionnisme : Au Sommet de Los Cabos en juin 2012, les dirigeants du G20 se sont dits vivement préoccupés par le nombre croissant de cas de protectionnisme dans le monde, et ont fait état de 124 nouvelles mesures de restriction des échanges adoptées entre octobre 2011 et avril 2012. Ils ont réaffirmé leur engagement de statu quo jusqu'à la fin de 2014. Le rythme s'est ralenti avec 71 nouvelles mesures entre mai et septembre 2012. Celles-ci viennent cependant s'ajouter aux restrictions mises en place depuis le début de la crise mondiale, toujours en vigueur pour la plupart : on estime que les mesures de restriction adoptées depuis octobre 2008, à l'exclusion de celles qui ont été retirées, touchent 3% des échanges mondiaux de marchandises (4% des échanges des économies du G20) ; **Doha et accords préférentiels :** Les négociations du Cycle de Doha sont toujours à l'arrêt. Quelques progrès sont à noter quant à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans application de quotas pour les pays les moins avancés (PMA), grâce aux dispositifs préférentiels mis en place par plusieurs économies émergentes. À la fin de l'année 2011, les membres de l'OMC ont approuvé une dérogation autorisant l'octroi d'un traitement préférentiel aux services et aux fournisseurs de services des PMA - et tous les pays développés sauf un accordent ce type de traitements à 97% des produits originaires des PMA. Cependant, les avancées des accords bilatéraux préférentiels de l'Afrique avec ses principaux partenaires commerciaux ont été inégales. Des progrès notables ont été accomplis sur des questions spécifiques avec un partenaire commercial important. En revanche, la plupart des accords de partenariat économique avec un autre partenaire commercial important sont en cours de négociation finale ; **Aide au commerce :** L'aide pour le commerce à destination de l'Afrique a été portée de 11.4 milliards de dollars EU par an en moyenne en 2006-2008 à 17.4 milliards de dollars EU en 2010, ce qui fait de l'Afrique le premier bénéficiaire de cette aide, destinée en premier lieu aux infrastructures économiques, puis à la capacité de production. Bien que le montant alloué ait été ramené à 13.1 milliards de dollars EU en 2011, il reste supérieur à la moyenne de 2006-08. Le prochain examen global de l'aide pour le commerce sera disponible en juillet 2013.

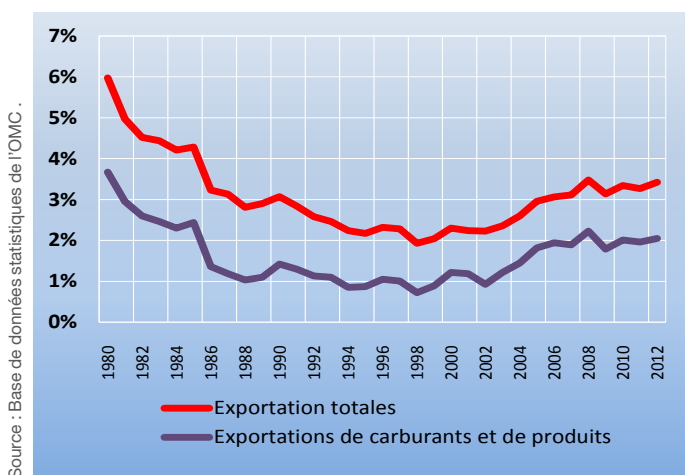
Davantage d'efforts sont nécessaires pour réduire les contraintes pesant sur l'offre, réduire les obstacles au commerce, approfondir le commerce intra-africain et tenir les engagements de Doha.



Les résultats

Les exportations de marchandises de l'Afrique ont augmenté rapidement entre 2000 et 2008, passant de US\$ 148,5 milliards à US \$ 560,8 milliards. Après une forte baisse en 2009 en raison de la contraction du commerce mondial conjugué à une baisse du prix des commodités, les exportations africaines ont rebondi en 2012 à un niveau historiquement élevé de US\$ 626 milliards. Les facteurs clés de cette reprise sont la reprise du commerce mondial et le raffermissement des prix des matières premières. Ces exportations représentent 3,4% du total mondial des exportations en hausse par rapport aux 2,3% de 2000, mais à un niveau moitié moindre que celui des années 1980. Il y a eu une augmentation correspondante de l'Afrique comme un marché d'exportation: la part de l'Afrique dans les importations mondiales de marchandises a ainsi augmenté de 2% à 3,3% par rapport cette période. La faible part des échanges intra-régionaux signifie qu'il s'agit principalement d'importations en provenance du reste du monde. Le solde commercial du continent a été positif pendant la majeure partie de la décennie, passant d'un excédent de US \$ 18,8 milliards en 2000 à un excédent de 80 milliards de dollars en 2008. Cet excédent s'est transformé en déficit en 2009 en raison d'une détérioration des termes de l'échange de l'Afrique résultant de la crise. Avec une reprise de ces termes de l'échange depuis 2009, le solde commercial africain est revenu à l'excédent, mais à un niveau inférieur - avec 22 milliards de dollars en 2012. Cependant les exportations africaines restent peu diversifiées. En 2012, 60% étaient des produits pétroliers et miniers, un chiffre en augmentation depuis 2000 (53%) en raison de l'envolée des cours des matières premières. En 2011,

Part de l'Afrique dans les exportations mondiales (%)



les exportations africaines de produits manufacturés représentaient moins de 1% des exportations mondiales de produits manufacturés, et en 2012, ses exportations de services ont représenté 2,1% des exportations mondiales de services commerciaux. En revanche, les marchés d'exportation de l'Afrique se sont diversifiés. L'Europe et l'Amérique du Nord ont continué d'absorber la plus grande partie des exportations de marchandises africaines, mais la part des pays en développement a considérablement augmenté, passant de 28% à 43% entre 2005 et 2011. La Chine, qui était l'un des partenaires commerciaux les moins importants de l'Afrique en 2001, est devenue son principal, puisqu'elle était son premier partenaire à l'exportation, et sa principale source d'importations en 2012. Les échanges intra-régionaux restent faibles, puisqu'ils n'ont représenté en moyenne que 10% de l'ensemble des échanges africains (exportations et importations) au cours de la dernière décennie. Cependant, ils progressent régulièrement, avec des pourcentages qui ont atteint 12% et 13% des exportations totales en 2010 et 2011. La part des exportations intra-africaines de biens manufacturés s'accroît encore plus rapidement, puisqu'elle atteignait 26% de l'ensemble des exportations de biens manufacturés de l'Afrique en 2011, contre 17% en 2005. Même si ce pourcentage est beaucoup plus faible qu'en Asie (53%) ou en Amérique du Sud et centrale (23%), il recouvre des hausses importantes dans certaines Communautés économiques régionales comme le COMESA et la CAE, qui ont enregistré une forte augmentation des échanges intra-régionaux ces dernières années du fait de la facilitation des échanges et de la croissance de la demande régionale.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Continuer de réduire les obstacles productifs, poursuivre la diversification économique, et renforcer la compétitivité (voir aussi fiche thématique 3) ;
- Continuer d'éliminer les restrictions aux échanges, notamment en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires et en prenant de nouvelles mesures de facilitation des échanges ;
- Accélérer l'intégration économique et mener à bien l'initiative tripartite d'accord de libre-échange en 2014 et la création de la Zone continentale de libre-échange (ZCLE) en 2017.

Partenaires au développement :

- Démanteler les mesures de restriction des échanges mises en place depuis la crise financière mondiale ;
- Convenir avec les autres parties prenantes des moyens d'aboutir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations de Doha, tout en s'efforçant de parvenir à des accords de « résultats rapides », y compris sur la facilitation des échanges ;
- Mener à bien les négociations en suspens sur les accords commerciaux bilatéraux préférentiels avec l'Afrique

Fiche thématique 2

AGRICULTURE

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains se sont engagés à porter à 10% la part de leur budget national consacrée à l'agriculture et, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), visent des taux de croissance agricole de 6% par an. Ils se sont engagés à accroître les échanges de produits alimentaires et agricoles sur le continent africain et à harmoniser les politiques en matière d'engrais pour réduire le coût des achats publics. L'Union africaine (UA), après avoir fait du PDDAA le cadre général du développement et de l'investissement agricole en 2009, a adopté 2014 comme l'année de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à mobiliser 20 milliards de dollars EU sur trois ans pour promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire (voir aussi fiche thématique 9), dans le cadre de l'Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI). En 2012, les dirigeants du G8 se sont engagés à honorer rapidement les engagements de L'Aquila qui ne l'étaient pas encore et à continuer de soutenir une croissance agricole durable pour tous, en conformité avec les plans nationaux, au titre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui doit permettre de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté dans les 10 ans à venir. Le pilier « sécurité alimentaire » du Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement adopté à Seoul en 2010 reconnaît la nécessité de renforcer la cohérence des politiques en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire et prévoit des travaux sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'investissement agricole responsable. Le G20 a adopté un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'augmentation de la production agricole et la productivité en 2011, au Sommet de Cannes, et décidé de poursuivre les travaux au Sommet de 2012 à Los Cabos.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

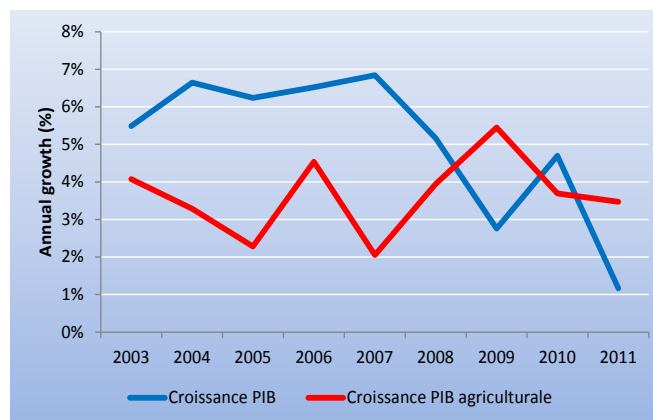
Afrique : Il est difficile de vérifier les progrès accomplis vers l'objectif de 10% fixé à Maputo en raison de l'insuffisance de données. Un bilan mitigé se dégage de celles dont on dispose. Le volume des dépenses publiques de l'ensemble des pays africains a augmenté plus lentement en 2003-2009 qu'en 1995-2003, et la part des dépenses totales a été ramenée de 6% à 5.3%. Les tendances observées dans certaines sous régions, et en particulier dans l'est et le sud du continent, témoignent cependant d'une amélioration des performances des deux indicateurs, puisque la croissance annuelle moyenne des dépenses publiques en faveur de l'agriculture a doublé, passant de 8% à 15%, tandis que la part de ce secteur dans les dépenses totales a légèrement progressé, de 6% à 7%. Néanmoins, 10 pays seulement sur les 34 pour

lesquels on dispose de données ont atteint ou dépassé l'objectif de 10% du PDDAA depuis 2003, et sept seulement l'ont dépassé régulièrement. Bien que l'agriculture bénéficie d'une attention accrue grâce au PDDAA, que plus de 40 pays aient signé des accords à ce titre, et que ce secteur ait bénéficié de hausses importantes des dépenses publiques depuis 2003, l'Afrique continue de souffrir du manque d'investissement dans l'agriculture et de dysfonctionnements du marché.

La CEDEAO et le COMESA ont entrepris d'harmoniser les réglementations sur les engrais et les politiques commerciales. Les pays ont progressé dans la réforme du cadre juridique et réglementaire et l'élimination des droits de douane et des taxes (en 2008, 65% d'entre eux n'appliquaient pas de droits de douane sur les engrais et 75% n'appliquaient pas de taxes).

Partenaires au développement : Les engagements totaux au titre de l'AFSI se situaient à 22.2 milliards de dollars EU, dont 15.4 milliards de dollars EU correspondaient à des dépenses déjà prévues et 6.8 milliards de dollars EU à des financements complémentaires. À la fin de mars 2013, 74% environ des engagements ciblent l'agriculture et les secteurs connexes et dont l'objectif principal est l'amélioration de la sécurité alimentaire. D'après les données de l'OCDE, l'aide à l'agriculture en Afrique a été portée de 1.9 milliard de dollars EU en 2008 à 3 milliards de dollars EU en 2011. Elle atteint un montant total de 8.1 milliards de dollars EU pour la période 2009-11. Le Plan d'action 2011 du G20 comprenait à la fois des engagements généraux de soutien de la croissance et de la productivité agricoles, d'amélioration du fonctionnement des marchés et des informations les concernant, et de coordination

Croissance annuelle du PIB africain et de l'agriculture (%)



Sources : Banque mondiale, 2013; WEO-UN-DESA 2013

Certains pays ont augmenté les dépenses, mais la croissance agricole reste en dessous des 6%, en dessous de la croissance économique et à la baisse dans certains cas. Plus d'efforts sont nécessaires en termes d'investissement, de commerce et de réformes politiques.



© Karin Duhe/illustrative Options/Africa Media Online

internationale, ainsi que des initiatives spécifiques, comme la création d'une Initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé (IRIWI) et du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) (voir aussi la fiche thématique 9). Les progrès des aspects plus généraux de l'action publique dans ce domaine ont été plus contrastés. Les politiques agricoles ont beaucoup changé dans de nombreux pays de l'OCDE ces dix dernières années. Le soutien total a atteint en moyenne 389 milliards de dollars EU en 2009-11, mais la part fournie sous les formes les plus créatrices de distorsions du marché (soutien des prix et subventions aux intrants) a été ramenée de 90% dans les années 80 à 58%, atténuant ainsi les retombées internationales. D'importantes distorsions subsistent cependant, et de nouveaux problèmes de cohérence des politiques ont surgi dans le contexte de hausse des prix des produits alimentaires, notamment du fait des obligations de recours aux biocarburants et des restrictions à l'exportation mises en place dans des pays non membres de l'OCDE. Les mesures adoptées dans les économies émergentes prennent une importance croissante dans tous ces domaines, de même que celles des pays de l'OCDE.

Les résultats

Croissance : À l'exception de deux années, la croissance agricole a été toujours été plus faible que la croissance économique au cours de la dernière décennie. Bien que 10 pays ont dépassé l'objectif de 6% du PDDAA et 4 autres ont atteint un taux de croissance comprise entre 5 et 6%, la croissance globale est demeurée significativement inférieure à 6% : 3.6 % pour l'ensemble du continent africain pendant 2003-11 (en baisse de 4.7% sur 1995-2003) et de 3.4% si on exclut l'Afrique du nord (en baisse de 4.1%).

Productivité : La productivité s'est accrue depuis le milieu des années 80, mais elle ne fait que rattraper les niveaux atteints au début des années 60. La croissance agricole est étroitement tributaire de l'extension des terres cultivées. Les rendements des céréales en Afrique comptent parmi les plus faibles au monde ; ils ont légèrement augmenté, passant de 1.1 t/ha en 1995-2003 à 1.3 t/ha en 2003-2010, contre plus de 5 t/ha dans les pays à revenu élevé. La consommation moyenne d'engrais n'a pas beaucoup augmenté, avec une stabilisation aux alentours de 11-13 kg/ha dans la dernière décennie, ce qui représente moins de 10% de la moyenne mondiale et reste bien inférieur à l'objectif de 50 kg/ha de la Déclaration d'Abuja. Trois pays seulement ont dépassé cet objectif en 2009.

Accès aux terres et viabilité écologique : La superficie des terres arables est passée de 180 millions d'hectares en 1989 à 224.4 millions d'hectares en 2009, progression qui n'a cependant pas été aussi rapide que celle de la croissance démographique. La proportion de terres irriguées n'est que de 6% et moins de 3 millions d'hectares ont été convertis à l'agriculture irriguée entre 1989 et 2009 (voir aussi fiche thématique 3). D'après les estimations, près de

70% des terres cultivables d'Afrique ne sont pas cultivées. Des investisseurs internationaux louent ou achètent de vastes superficies affectées à la production de biocarburants, à des cultures vivrières et à l'exploitation forestière. Les terres ayant fait l'objet de tels accords entre 2000 et 2010 couvrent une superficie totale de 17 à 34 millions d'hectares selon les estimations.

Commerce et diversification des échanges : Si certains pays ont diversifié leur production au profit de produits à forte valeur ajoutée, les échanges concernent principalement des produits agricoles bruts. L'Afrique occupe toujours une faible part du marché mondial des exportations agricoles, et seuls quelques pays sont concernés. Sa part des exportations mondiales de produits agricoles présente une légère hausse, de 3.2% en 2005 à 3.6% en 2011 (contre 3.9% des importations mondiales). Sa part des exportations de produits alimentaires est encore plus faible, à 3.4% en 2011 (contre 3.1% en 2005)

Les priorités pour l'avenir

(en plus des priorités définies dans le thème 9 pour répondre au défi de la sécurité alimentaire en Afrique)

Afrique :

- Accélérer la mise en œuvre du PDDAA, notamment par :
- La poursuite des réformes des politiques et des institutions, en particulier pour créer un cadre d'action prévisible qui favorise l'investissement privé responsable et permette de remédier aux dysfonctionnements du marché ;
- L'accroissement des niveaux d'investissement public, notamment en faveur de l'irrigation, des infrastructures rurales, de la recherche et du développement ;
- Le renforcement des efforts accomplis pour accroître la productivité agricole, avec une attention particulière aux femmes et aux petits exploitants et la mise en œuvre pleine et entière de la Déclaration d'Abuja sur les engrais ;
- La prise en compte des effets potentiels du changement climatique sur la conception et la mise en œuvre des politiques.

Partenaires au développement :

- Honorer les engagements pris dans le cadre de l'AFSI et de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (voir aussi fiche thématique 9) ;
- Intensifier les efforts d'amélioration de la cohérence des politiques agricoles et de développement, en particulier en éliminant les mesures de soutien qui faussent le marché, en continuant de réduire les restrictions à l'exportation et à l'importation, et en évitant les effets négatifs des obligations de recours aux biocarburants (voir aussi fiche thématique 1) ;
- Promouvoir un investissement responsable dans l'agriculture, conformément aux principes internationaux reconnus.

Fiche thématique **3****INFRASTRUCTURES****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements africains accordent une importance de plus en plus grande aux infrastructures – énergie, transports, eau et TIC – et se sont engagés à renforcer les cadres de planification nationaux, à réformer et harmoniser les cadres réglementaires, à mobiliser davantage de ressources publiques et privées et à développer des programmes régionaux et continentiels. En 2010, ils ont adopté le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) qui offre un cadre à long terme à ces efforts. En 2012, ils sont convenus de donner la priorité à 51 projets contenus dans le Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA. Ils ont aussi décidé de soutenir l'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (PICI) qui regroupe sept projets régionaux d'infrastructures. Les objectifs fixés sont les suivants : a) assurer l'accès à l'électricité à 35% au moins de la population en 2020 ; b) diviser par deux d'ici à 2015 la proportion de la population vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison ; c) réduire de 75% en 2015 la proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement ; et d) interconnecter les réseaux d'information de l'ensemble des capitales et grandes villes africaines en 2012.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à accroître le soutien financier, contribuer à mobiliser le secteur privé et renforcer les capacités de mise en œuvre (voir fiche thématique 4). Ils ont souscrit des engagements spécifiques en vue de promouvoir les énergies propres et l'efficacité énergétique. Le pilier « Infrastructures » du Plan d'action pluriannuel de Séoul adopté en 2010 prévoit que le G20 s'engage à surmonter les obstacles à l'investissement, à se doter d'une réserve de projets, à renforcer les capacités et à faciliter la mobilisation de ressources. Le G20 a invité les banques multilatérales de développement à donner la priorité à la mise en œuvre en Afrique des cinq projets indiqués en 2011 par le Groupe de haut niveau (GHN) sur les infrastructures.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Des efforts sont en cours au niveau national pour promouvoir le développement national et régional infrastructure. Le financement public est important, même si les volumes sont en baisse, notamment dans le sillage de la crise financière, avec des investissements du secteur public à 1-2% du PIB. En outre, les niveaux de financement sont à peu près la moitié des EU\$ 93 milliards par an estimés nécessaires d'ici à 2015 pour maintenir un taux de croissance de 7%. Les difficultés de planification ont contribué à ce déficit de financement. La plupart des pays n'ont pas établi de cadres de planification ou de stratégies à long terme, encore que la situation soit nettement meilleure dans le secteur du transport routier et des TIC. Des améliorations

sont à noter dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement sous l'impulsion des ministres africains de l'Énergie et du Conseil des ministres africains responsables de l'eau. Réforme de la réglementation : Des organismes de réglementation ont été mis en place mais les capacités restent faibles. C'est dans le secteur des télécommunications qu'ont été réalisés la plupart des progrès. Des réformes sont en cours dans le secteur de l'électricité pour remédier aux pénuries et promouvoir les énergies renouvelables. Dans le secteur du transport, des efforts sont déployés pour améliorer les compétences logistiques et faciliter les échanges, en particulier dans les pays enclavés. Pour répondre à ces défis l'Afrique a pris des mesures concertées pour accroître les investissements grâce à des partenariats public-privé (PPP) et réaliser les économies d'échelle grâce aux corridors de développement régional et des bassins d'alimentation. Toutefois, le financement des PPP a plongé depuis la crise financière. En 2011, 18 projets d'infrastructure s'appuyaient sur des PPP - en ligne avec les trois dernières années, mais beaucoup moins qu'en 2005 (42 projets), et une petite part des 343 PPPs dans toutes les régions en développement. Les investissements sous forme de PPP ont chuté de 13% en termes réels entre 2010-2011 à EU\$11,4 milliards, 20% inférieur au pic de 2008. Les télécoms représentaient la plus grande part (80%) de ces investissements. Au niveau régional, le commerce transfrontalier de l'énergie a commencé dans le Sud et Afrique de l'Ouest et des initiatives ont été lancées dans d'autres secteurs. Une architecture institutionnelle a été convenue par les membres de l'UA afin d'intensifier la mise en œuvre du PIDA, laquelle a souffert de goulets d'étranglement, de ressources et de capacités de mise en œuvre limitées. Le PICI devrait également aider et les Communautés économiques régionales jouent un rôle plus actif dans la planification de l'infrastructure, comme en témoigne le Plan directeur de développement de l'infrastructure régionale de la SADC. Cependant, malgré ces efforts, le rythme lent et inégal du développement demeure une préoccupation.

Partenaires au développement : L'APD a continué d'augmenter pour les infrastructures, dans un contexte financier plus dynamique. Les statistiques de l'OCDE révèlent un doublement des décaissements passant de EU\$2 milliards en 2002 à environ EU\$4,25 milliards en 2006, puis EU\$ 8,1 milliards en 2010 et EU\$ 8,65 milliards en 2011. Près de la moitié du total est allée au transport et au stockage, et le reste est divisé entre l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et l'énergie.

Le montant total global en 2011 était retombé à des niveaux de 2009 en 2011 à EU\$41,5 milliards, contre EU\$56 milliards en 2010. Il y a eu une forte baisse des engagements notifiés par les membres de l'ICA, à EU\$11,7 milliards (la baisse a résulté principalement des engagements non-APD dans les transports et l'énergie) avec des réductions plus faibles des engagements du secteur privé, à EU\$10 milliards. Les engagements de la Chine ont augmenté de EU\$9 milliards à EU\$15 milliards, ce qui en fait pour la première fois la plus grande source unique de financement externe, telle que mesurée par les engagements.

La faiblesse des infrastructures demeure contrainte majeure à la croissance et la réalisation des OMD. Il est nécessaire de reconstruire des partenariats public-privé et de mettre en œuvre le Plan d'Action Prioritaire du PIDA.



© John Robinson/Africa Media Online

Les résultats

Malgré l'accroissement des investissements, les progrès ont été lents (sauf dans le secteur des TIC) et le manque d'infrastructures reste un obstacle majeur à la croissance et à la réalisation des OMD. Les pays africains sont en retard sur leurs pairs des pays en développement pour plusieurs indicateurs d'infrastructures de base, avec un écart particulièrement marqué pour la densité de routes revêtues, la capacité de production d'électricité et la couverture du réseau. L'accès à l'énergie, aux transports, à l'eau et aux TIC est encore plus faible dans les zones rurales. **Énergie** : En Afrique du Nord, l'accès à l'électricité est pratiquement universel; sur le reste du continent, 31% seulement de la population avaient accès à l'électricité en 2010, soit le pourcentage le plus faible du monde. Étant donné que la production d'électricité repose pour l'essentiel sur des systèmes à petite échelle et reste largement tributaire du pétrole, son coût moyen est exceptionnellement élevé en Afrique (3,5 fois plus élevé qu'en Asie du Sud). Trente pays d'Afrique ont connu des crises énergétiques ces dernières années. Alors que l'Afrique a besoin chaque année d'accroître sa capacité de production d'électricité de 7 000 MW, elle n'en a installé que 1 000 ces dernières années. **Transport** : Le taux d'accès aux routes revêtues en Afrique (hors Afrique du nord), de 19% seulement, est largement inférieur à celui des autres régions. Un tiers seulement des habitants des zones rurales se trouvent à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, contre les deux tiers dans les autres

régions en développement. Les populations ne disposent que de 34 véhicules automobiles pour 1000 habitants car les coûts du transport sont beaucoup plus élevés que dans les autres régions en développement, et encore majorés par les fortes marges que pratiquent les transporteurs routiers. **Eau et assainissement** : La moitié du continent africain doit faire face à des problèmes de stress hydrique ou de pénurie d'eau. L'accès à une eau de meilleure qualité en Afrique subsaharienne a progressé de moins de 1% par an entre 1990 et 2010 pour toucher 66% de la population (53% dans les zones rurales et 85% dans les zones urbaines). Concernant l'assainissement, les progrès ont été encore plus lents puisque 40% seulement de la population avaient accès à des installations d'assainissement améliorées en 2010, contre 35% en 1990 (voir aussi fiche thématique 8). En raison de l'absence d'infrastructures pour le stockage de l'eau et l'irrigation, les ressources du continent sont considérablement sous-utilisées. De même, seulement 7% du potentiel hydroélectrique de l'Afrique (hors Afrique du nord) est exploité. **TIC** : La téléphonie mobile connaît un grand succès et s'est adaptée aux besoins locaux (en offrant par exemple des services de virement). Les abonnements cellulaires mobiles ont augmenté de 18% à 53% sur 2006-2011 (bien que toujours inférieurs aux autres régions telles que l'Asie du Sud (69%) et la moyenne mondiale de 86%). Le nombre d'utilisateurs d'Internet est estimé avoir augmenté de 3,5% à 12,3% sur la période 2006-2011.

Accès à l'eau et à l'assainissement, (% de la population)



Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Progresser rapidement dans la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA et mettre en pratique l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique ;
- Continuer de soutenir l'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (PIC) ;
- Poursuivre les efforts accomplis pour améliorer l'efficacité des infrastructures en place, réduire les coûts et encourager la participation du secteur privé en renforçant les PPP et l'investissement local ;
- Accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et l'harmonisation des cadres réglementaires

Partenaires au développement :

- Maintenir des niveaux de soutien financier accrus, notamment par le biais de la plateforme ICA ;
- Mettre en œuvre les recommandations du GHN du G20 et le Plan d'action des banques multilatérales de développement en s'appuyant sur les priorités de la région ;
- Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement privé, en soutenant les efforts visant à améliorer le climat de l'investissement dans les infrastructures et en développant des instruments autres que l'APD, comme les crédits à l'exportation et les fonds d'investissements.

Fiche thématique 4

LE SECTEUR PRIVÉ

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont fait une série de déclarations de politique générale et d'intention sur l'amélioration des conditions offertes aux entreprises, mais peu d'objectifs précis ont été fixés. Le développement du secteur privé a été reconnu comme une priorité dans le document fondateur du NEPAD de 2001 et cette priorité a été réaffirmée dans la Déclaration du Forum du secteur privé en Afrique adoptée par l'UA en 2010. Ces déclarations, qui encouragent les apports financiers privés et l'instauration de partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, ont porté approbation de codes et autres normes incarnant les principes de la bonne gouvernance économique et des entreprises. Des engagements successifs ont été pris en vue de créer des conditions favorables à la poursuite du développement du secteur privé et d'encourager les partenariats public-privé (PPP), notamment dans les infrastructures énergétiques et de transport (voir aussi fiche thématique 3).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris des engagements visant à : a) soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer les obstacles à l'investissement et réduire les coûts liés à l'exercice d'activités économiques ; b) atténuer les risques pour les investisseurs ; c) renforcer les synergies entre l'APD et d'autres sources de financement du développement, et promouvoir les PPP ; et d) encourager un investissement responsable. Le G20 a fait de l'investissement privé et de la création d'emploi un axe essentiel du Plan d'action pluriannuel de Séoul sur le développement, commandé des travaux sur la maximisation de la valeur ajoutée apportée par l'investissement privé, la promotion de l'investissement responsable et le soutien aux PME. Le G20 s'est engagé en 2012 à soutenir les initiatives qui visent à améliorer la sécurité alimentaire des populations pauvres et vulnérables en encourageant l'innovation du secteur privé. Au sommet de Deauville de 2011, les pays du G8 et les pays africains avaient appelé les entreprises à améliorer leur responsabilité sociale.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Partant de très bas, l'Afrique poursuit l'amélioration de son cadre réglementaire, bien que le rythme des réformes ait ralenti en 2011/2012. D'après l'édition 2013 du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale, 28 des 46 gouvernements d'Afrique (hors Afrique du nord) ont engagé au moins une réforme de la réglementation — contre 36 l'année précédente. De même, quatre pays d'Afrique subsaharienne figuraient parmi les 10 pays les mieux placés sur ce plan entre 2006 et 2011, mais il n'en restait plus qu'un en 2011/2012. Cependant, 61% des gouvernements africains ayant appliqué de nouvelles réformes en 2011/2012, ce résultat reste supérieur à la

performance moyenne observée de 2005 à 2011 (56%), et une seule région présentait une proportion plus élevée de pays appliquant de nouvelles réglementations. Parmi les 50 économies qui ont fait le plus de progrès depuis 2005, la plus grande partie (un tiers) se trouve en Afrique.

Les réformes ont particulièrement visé à faciliter la création d'entreprises et à améliorer les échanges transfrontaliers. Plusieurs pays ont révisé leur code du travail, afin de faciliter l'emploi de travailleurs. La région reste en retrait par rapport à certaines réformes, notamment pour ce qui concerne les licences et la protection des investisseurs. Les facteurs les plus problématiques pour la pratique des affaires dans la région restent l'accès aux financements, la corruption et l'inadéquation des infrastructures. La Banque africaine de développement (BAfD) a soutenu des réformes encourageant les investissements stratégiques dans des projets du secteur privé et des PPP pour le développement des infrastructures, mais le soutien global apporté au secteur privé a fortement baissé en 2011 (-28%), ne représentant plus que 15.3% des approbations totales.

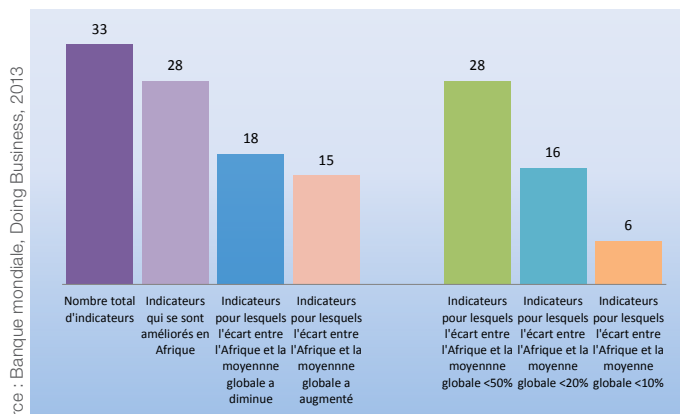
Partenaires au développement : Le Groupe de travail interorganisations du G20 (IAWG) a mis au point un ensemble d'indicateurs pour mesurer la valeur ajoutée et la création d'emplois qui a été expérimenté sur le terrain en 2012 dans six pays à revenu faible et intermédiaire. Des efforts suivis ont été déployés pour promouvoir un investissement responsable à travers la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Un Supplément sur l'or a été adopté en 2012, dans le cadre d'une recommandation révisée sur le devoir de diligence. Plusieurs pays développés ont aussi progressé vers une plus grande transparence dans les échanges de ressources naturelles avec l'Afrique, des dispositions obligatoires de notification ayant été instaurées par un partenaire important, et envisagées par d'autres. D'autres initiatives vont dans le même sens, tels l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique et le Cadre d'action pour l'investissement. L'aide au développement destinée à soutenir les entreprises ainsi que l'activité bancaire et financière a reculé, retombant de plus de 2 milliards de dollars EU en 2009 à 1.3 milliards en 2010 et à 1.2 milliard en 2011. Les investissements de la SFI en Afrique (hors Afrique du nord) ont cependant dépassé les 2 milliards de dollars EU en 2011 pour la deuxième année consécutive, venant appuyer le développement du secteur privé dans 31 pays, et atteint 4 milliards au cours de l'exercice 2012, ce qui a contribué à la simplification des procédures commerciales, à la mobilisation d'investissements, à la création d'emplois et à la stimulation de la croissance. Ces investissements ont notamment pris la forme de mécanismes de garantie de crédit et de garantie du risque visant à favoriser les investissements directs, nationaux ou étrangers. La Banque mondiale, la CEA ONU et le Mécanisme consultatif pour le partenariat public/

Poursuite des progrès en matière de réformes malgré un ralentissement en 2011-12 et des résultats en deçà des performances mondiales. Fort potentiel de l'harmonisation des meilleures pratiques au niveau régional et de l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les PME.



© Kumba Agency/Africa Media Online

Rapport «Doing Business»: Performance de l'Afrique



privé en infrastructure ont aussi engagé des initiatives de renforcement des capacités des PPP.

Les résultats

La pratique des affaires est sensiblement plus facile grâce aux réformes accomplies. De 2005 à 2012, l'Afrique a progressé pour 28 des 33 sous-indicateurs de la facilité d'entreprendre de la Banque mondiale. L'écart avec la moyenne mondiale s'est resserré pour 18 sous-indicateurs. Pour certains sous-indicateurs, comme les délais moyens d'obtention d'un permis de construire, le paiement des impôts et l'exécution des contrats, l'Afrique a atteint des niveaux de performance comparables à ceux de la plupart des autres régions. Pour 15 sous-indicateurs, l'Afrique est toujours devancée par d'autres régions, avec des écarts de performances qui se sont creusés entre 2005 et 2012. La pratique des affaires reste sensiblement plus difficile que dans d'autres régions, et le décalage général avec la moyenne mondiale ne s'améliore pas (31% contre 30% en 2005). Neuf pays d'Afrique seulement figuraient parmi les 100 premiers du classement « Doing business » de la Banque mondiale en 2012. Les marchés financiers se sont développés mais leur taille modeste et le manque de liquidités restent un problème, de même que le faible niveau de protection des investisseurs. Le financement des entreprises s'est amélioré, mais l'industrie bancaire reste très concentrée, les coûts de financement demeurent élevés et l'accès au crédit est un obstacle majeur à l'exercice d'activités économiques en Afrique, notamment pour les petites

et moyennes entreprises (PME) qui représentent pas moins de 90% de l'ensemble des entreprises opérant en Afrique (hors Afrique du nord). Il reste beaucoup à faire dans l'ensemble. En même temps, on observe d'amples disparités entre sous-régions, entre pays dans une même sous-région et à l'intérieur des pays au regard de divers indicateurs. Un effort d'harmonisation des meilleures pratiques recensées à l'intérieur des sous-régions aurait pour effet de relever sensiblement la norme globale du climat des affaires, tout en contribuant à l'intégration régionale. Grâce à l'amélioration du climat des affaires, l'Afrique a pu attirer davantage d'investissements (voir la fiche thématique 15), mais elle reste très désavantagée par rapport à d'autres régions, et sa part de l'IDE mondial demeure faible. Malgré un niveau de croissance encourageant, l'Afrique souffre d'une baisse de sa formation brute de capital fixe du fait de la crise économique, son niveau passant de 13% du PIB en 2005 à 12,5% en 2010. Le fait que la majorité des pays d'Afrique soient classés très loin sur l'échelle mondiale des indicateurs « Doing business » et que les régions concurrentes aient aussi amélioré le cadre réglementaire en faveur du développement du secteur privé a freiné les progrès du continent africain sur le plan de la compétitivité. Une accélération des réformes est nécessaire pour renforcer la productivité en Afrique, combler l'écart de compétitivité avec les autres régions et stimuler l'emploi.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accélérer l'amélioration du climat des affaires en harmonisant les meilleures pratiques recensées ;
- Accélérer l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les petites entreprises et les entreprises informelles ;
- Promouvoir la participation du secteur privé et des partenariats dans les secteurs stratégiques et productifs comme l'énergie, les transports et l'agroalimentaire, en particulier par la mise en œuvre effective de partenariats public/privé (voir aussi fiche thématique 3).

Partenaires au développement :

- Faire progresser les travaux visant à mesurer la valeur ajoutée et la création d'emplois générées par l'investissement privé, en particulier l'ensemble d'indicateurs du G20 ;
- Accroître le soutien apporté au renforcement des capacités élémentaires afin de remédier aux contraintes qui brident le développement humain, financier et technologique ;
- Soutenir les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement, en particulier pour les PME, ainsi que l'intégration générale des marchés financiers en Afrique.

Fiche thématique 5

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

(forêts, biodiversité et sécheresse/désertification)

Les principaux engagements

L'Afrique et les partenaires au développement : qui partagent la même volonté, depuis la conférence organisée à Rio en 1992, d'intégrer les impératifs de durabilité dans la planification de l'environnement, ont ratifié les trois Conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (voir fiche thématique 6). En 2012, lors du sommet Rio+20, l'Afrique et les partenaires au développement sont convenus d'élaborer un nouveau programme mondial pour l'environnement qui mise sur l'économie verte pour instaurer un développement durable, en tenant compte des accords multilatéraux sur l'environnement existants, et de définir un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) pour promouvoir la prospérité sur toute la planète, faire reculer la pauvreté et mettre en avant l'équité sociale et la protection de l'environnement.

Afrique : Indépendamment des engagements pris au titre des trois Conventions de Rio, les gouvernements africains ont adopté une stratégie pour le développement durable après Rio+20 englobant plusieurs initiatives nouvelles, notamment : un partenariat africain pour l'économie verte qui facilite la coordination dans ce domaine ; le Programme africain sur le développement de l'énergie durable ; le Programme de gestion intégrée des déchets pour l'Afrique ; l'Évaluation intégrée de l'environnement pour la planification du développement durable en Afrique ; le Programme pour la gestion durable des terres et contre la désertification en Afrique ; et le Programme africain sur la biodiversité et les écosystèmes.

Partenaires au développement : Les partenaires entendent généralement soutenir les efforts déployés par les pays africains dans le sens du développement durable, y compris en faisant prévaloir la gestion durable des forêts et en luttant contre des activités illégales telles que l'exploitation du bois et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Ils sont convenus de doubler les apports de ressources financières internationales d'ici à 2015 afin d'appuyer les initiatives prises pour réaliser les trois objectifs de la CDB, parmi lesquelles figurent le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. **Efforts conjoints** : Lors du sommet Rio+20 et du sommet du G20 de Los Cabos, ils se sont engagés : a) à plaider pour une économie verte dans l'optique du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ; b) à promouvoir le cadre institutionnel nécessaire au développement durable ; et c) à aller concrètement de l'avant dans des domaines déterminants pour le développement durable de l'Afrique.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements (voir aussi fiche thématique 6 – Changement climatique)

Afrique : Les gouvernements africains ont élaboré des stratégies nationales prenant en compte les dimensions économique, sociale, environne-

mentale et institutionnelle du développement durable. Si certaines initiatives sont passées au stade de l'action, la mise en œuvre laisse toutefois à désirer et l'efficacité a été limitée. L'inadéquation des capacités institutionnelles, l'insuffisance des données et les problèmes de hiérarchisation des priorités figurent parmi les principaux obstacles à surmonter, auxquels s'ajoute le manque de poids politique et de ressources budgétaires des ministères de l'environnement.

(i) CDB : Au total, 53 pays d'Afrique ont mis au point des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Huit d'entre eux ont révisé leur plan et cinq autres sont en passe de le faire. Depuis 2005 deux tiers des pays africains élaborent ou mettent en œuvre des programmes forestiers nationaux : 39 pays ont des programmes nationaux couvrant 17% des forêts africains ; 40 pays ont des politiques en faveur des forêts, et 43 ont des lois spécifiques aux forêts. Des partenariats et des programmes en faveur d'une gestion forestière durable ont été établis au niveau régional. Plusieurs initiatives relèvent du mécanisme de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+), prévu par la CCNUCC pour éviter la déforestation et promouvoir une gestion forestière durable tout en contribuant à atténuer le changement climatique grâce à l'attribution d'une valeur monétaire au carbone stocké dans les arbres, notamment les systèmes de surveillance proposés dans le cadre du Fonds pour les forêts du bassin du Congo. Près de 17% des forêts africains font désormais l'objet de plans de gestion.

(ii) CNULD : La plupart des pays ont défini des programmes nationaux de lutte contre la désertification, et certains ont commencé à les appliquer. Cinq programmes d'action infrarégionaux et leurs organisations coordonnatrices ont été officialisées, et un programme d'action régional a été mis au point avec le concours de la Banque africaine de développement (BAfD). L'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel vise à catalyser le développement durable et la réduction de la pauvreté aux marges du désert au nord et au sud du Sahara. Cependant, malgré un soutien résolu à l'échelle internationale et l'engagement de 11 gouvernements africains, un seul pays a entrepris de traduire cette initiative dans les faits.

Partenaires au développement : Certaines initiatives ont mobilisé des montants appréciables, et le total de l'APD axée sur la protection générale de l'environnement en Afrique est passé de EU\$0.47 milliard en 2006 à EU\$0.83 milliards en 2011, d'après les dernières données en date de l'OCDE. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a ainsi financé en Afrique plus de 872 projets représentant EU\$2.3 milliards depuis 1991 et en 2012, les projets en cours d'exécution pour un montant de EU\$849 millions, soit 23% du total des aides du FEM de l'année. L'initiative TerrAfrica, partenariat international lancé en 2005 grâce au NEPAD et à la BAfD,

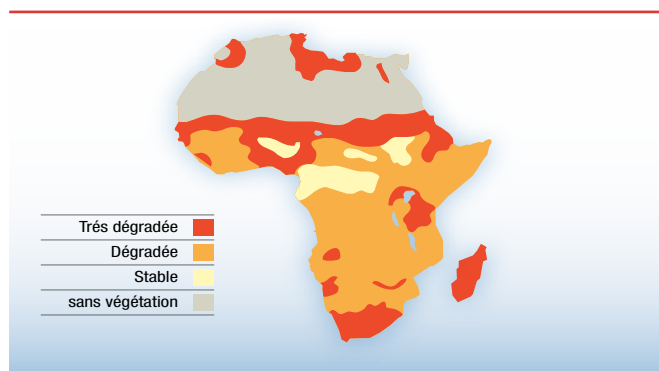
Les objectifs de durabilité environnementale ont été consolidés à Rio +20. Davantage d'efforts sont nécessaires pour répondre aux défis continus de la déforestation, de la perte de biodiversité et de la dégradation des terres.



© World Bank/Curt Carnemark

Source: Philippe Rekacewicz, UNEP/GRID - Aréndaï.

Dégradation des terres en Afrique



a permis de réunir EU\$1.2 milliard pour développer la gestion durable des ressources en terres et en eau dans plus de 26 pays. Quinze pays africains bénéficient d'une assistance technique pour mettre en œuvre le mécanisme REDD+. Le Fonds pour les forêts du bassin du Congo a approuvé le financement de plus de 40 projets dans cinq pays, dont plusieurs visent à mieux préparer l'application de REDD+. Toutefois, en dépit de ces diverses initiatives, le soutien à la protection générale de l'environnement en Afrique reste loin derrière d'autres secteurs prioritaires, avec moins de 2% de l'APD totale destinée à l'Afrique.

Les résultats

Étant donné le manque de vigueur des politiques et de leur mise en œuvre, la durabilité environnementale demeure très préoccupante, et des prolongements plus larges s'ensuivent pour les perspectives de développement durable et de réduction de la pauvreté. Pour l'année 2012, tous les pays africains sauf trois se situent dans la moitié inférieure du classement selon l'Indice de performance environnemental (IPE), portant sur 132 pays qui renvoient à 25 indicateurs de résultats évalués au regard d'objectifs stratégiques dans ce domaine. De façon générale, l'Afrique a affiché des résultats légèrement inférieurs à la moyenne mondiale durant la période 2000-2012, bien que cette moyenne ait été dépassée dans 10 pays. (i) Biodiversité. Les données et les informations restent disparates. Vingt-cinq pays africains (deux de plus qu'en 2011) sont parvenus au pourcentage visé de 10% au moins d'aires terrestres et marines protégées, contre 20 pays en 1990. Les forêts affectées à la conservation de la biodiversité représentent 14% environ de la superficie forestière totale de l'Afrique, et leur étendue augmente de 0.7% par an. Mais c'est en Afrique que le risque d'extinction des plantes médicinales est le plus élevé (plus de 50%), d'où une menace pour la santé et les moyens de subsistance. La diversité des

espèces va aussi en diminuant. La cible 7B (réduire la perte de biodiversité à l'horizon 2010) des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'était pas atteinte en Afrique à la fin de l'année 2012. (ii) Déforestation. Bien que la déforestation se poursuive en Afrique, le rythme des pertes nettes de superficies boisées s'est ralenti entre 1990 et 2010, surtout en Afrique du Nord. Au total, les forêts de plantation d'Afrique sont ainsi passées de 11.6 à 15.3 millions d'hectares entre 1990 et 2010, l'Afrique du Nord arrivant en tête dans cette progression. Toutefois, la surface totale des forêts est passée de 31.2% à 28.1% entre 1990 et 2010. La cible 7A1 des OMD (accroître la proportion de superficies boisées) paraît difficilement atteignable en Afrique. La certification du Forest Stewardship Council (FSC) a été obtenue pour 1% seulement des domaines forestiers et, bien que 17% des forêts de la planète se trouvent en Afrique, celle-ci ne représente pas plus de 4% dans le total mondial des superficies certifiées. (iii) Désertification. Deux tiers du continent africain sont occupés par des déserts ou des terres arides, concentrés dans la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et le bassin du Kalahari en Afrique australe. L'érosion des sols due au surpâturage, à des pratiques agricoles non durables et à l'exploitation illégale du bois, encore aggravée par le changement climatique, joue un rôle majeur dans la dégradation globale des sols, qui touche près des deux tiers de la population.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Renforcer la mise en œuvre des plans et stratégies déjà définis à l'échelle nationale et régionale pour préserver la biodiversité et combattre la désertification et le changement climatique.
- Améliorer la coordination intergouvernementale concernant ces priorités.
- Mettre en œuvre la stratégie pour le développement durable après Rio+ 20 en articulant, dans les futurs plans de développement nationaux et régionaux, les stratégies de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources avec les stratégies de réduction de la pauvreté.
- Faciliter la coordination de l'action entre les échelons local, national et régional de la prise de décision de façon à promouvoir les politiques d'environnement.

Partenaires au développement :

- Réaffirmer la priorité accordée aux objectifs d'environnement dans les politiques et programmes d'aide au développement en élargissant les objectifs de réduction de la pauvreté pour y inclure la viabilité environnementale (comme le prévoit le Document final de Rio+20).
- Intensifier le soutien à la mise en œuvre de politiques de croissance verte en Afrique, et élaborer des indicateurs et d'autres instruments d'évaluation pour suivre les progrès réalisés dans le sens de la croissance verte.
- Mettre en place une stratégie internationale d'investissement pour faciliter la transition vers une économie verte dans le prolongement du sommet Rio+20.

Fiche thématique **6****CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 18 consacrée au financement climatique

Les principaux engagements

Afrique : Face à la menace que fait peser le changement climatique, les dirigeants africains ont pris plusieurs décisions et résolutions exhortant les États africains et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies et programmes adoptés aux niveaux national et régional, à accélérer la mise en œuvre des programmes et initiatives définis pour faire face au changement climatique et à lancer un partenariat africain pour l'économie verte. L'Afrique s'est par ailleurs engagée à arrêter une position commune pour les négociations concernant le changement climatique.

Partenaires au développement : Dans le cadre du Protocole de Kyoto, un certain nombre d'économies développées et en transition s'étaient donné pour objectif de réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5.2% en moyenne par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement prenant fin en 2012. À Doha, 38 économies développées et en transition se sont entendues sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, de 2013 à 2020.

Efforts conjoints : Lors de diverses négociations sur le climat, tous les pays ont réaffirmé leur appui à la fixation d'un objectif limitant le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius (2°C). À Doha, les pays ont déclaré à nouveau qu'ils entendaient définir, avant la fin de l'année 2015, un nouvel instrument juridique ou un résultat concerté ayant force obligatoire pour l'ensemble des pays dans l'optique d'une réduction substantielle des émissions mondiales au cours de la période post-Kyoto. Conformément au Cadre d'adaptation de Cancún, un processus a été lancé pour permettre aux pays les moins avancés de répondre par des plans nationaux pour l'adaptation (PNA) aux besoins à moyen et long terme en la matière. À Doha, les parties sont également convenues de commencer à aborder le problème des pertes et dommages liés aux impacts du changement climatique, marquant ainsi un tournant dans des négociations sur le climat initialement axées sur l'atténuation, puis élargies à l'adaptation et désormais ouvertes à la question de l'impact du changement climatique.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : C'est le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) qui précise les orientations politiques pour les négociations sur le climat. Les 31 pays africains les moins avancés ont établi des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) axés sur les besoins urgents et immédiats en la matière. Parmi eux, 21 mettent actuellement en œuvre divers projets d'adaptation. Cinq pays se trouvent à différentes étapes de l'élaboration de plans

nationaux pour l'adaptation (PNA) à moyen et long terme. Quarante-deux pays africains ont soumis des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), mais rares sont ceux qui ont dépassé le simple constat des efforts requis. 30 pays ont préparé des évaluations des besoins technologiques (EBT), et trois bénéficient actuellement d'un transfert de technologies liées au climat dans le cadre de projets pilotes qui s'inscrivent dans le programme à long terme sur le transfert de technologies. La moitié des pays africains ont entrepris de réaliser une évaluation nationale des ressources axée sur des énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la géothermie et la biomasse. Des cadres d'action régionaux sur le changement climatique ont pu être établis dans chacune des cinq sous-régions. Un accord a été récemment conclu par la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et austral (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) concernant la réalisation d'un programme d'une durée de cinq ans qui vise à promouvoir des pratiques agricoles répondant aux impératifs de résilience climatique et d'efficacité carbone. Le programme ClimDev Afrique et le Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC) ont contribué à améliorer le processus de décision en prenant appui sur les capacités d'analyse, ainsi que sur la gestion et la diffusion des connaissances.

Partenaires au développement : Les pays développés ont globalement réduit leurs émissions de 8.9% entre 1990 et 2010. Le gros des réductions est à mettre au compte des économies en transition et, dans une moindre mesure, des 15 membres historiques de l'UE. Abstraction faite des économies en transition, les émissions des pays industrialisés ont augmenté de 4.9%. Les tendances récentes en terme de demande énergétique sont particulièrement préoccupantes. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), après avoir fléchi en 2009 sous l'effet de la crise financière généralisée, la demande mondiale d'énergie primaire a regagné pas moins de 8% durant la période 2010-2011.

Les résultats

À l'échelle de la planète, il ressort de données récentes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) que la quantité de CO₂ dans l'atmosphère a atteint 391 parties par million (ppm) en 2011, soit un nouveau record, et enregistré une augmentation de 2 ppm par an durant les 10 années écoulées. D'après les recommandations fondées sur les éléments scientifiques disponibles, le maximum compatible avec l'objectif limitant le réchauffement mondial à 2° C à l'horizon 2100 est de 450 ppm. Autrement dit, il faudrait que les émissions mondiales de GES parviennent à un pic avant 2020 et diminuent rapidement ensuite. Selon l'édition 2012 du Rapport du PNUE sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions, les émissions de GES ont avoisiné 50 Gt éq.-CO₂ en 2010 et continuent d'augmenter. Compte tenu

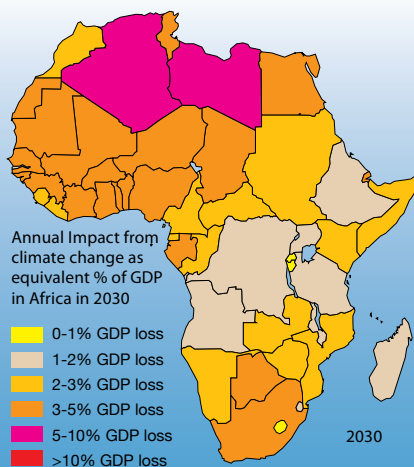
L'accent a davantage été mis au niveau international sur les impacts du changement climatique mais les efforts d'atténuation nécessitent plus d'ambition et une mise en œuvre plus rapide et substantielle.



© Reuters

des engagements auxquels souscrivent actuellement les parties, et à condition que des règles comptables strictes soient appliquées, l'estimation médiane pour 2020 s'établit à 54 Gt éq.-CO₂, soit 22% de plus que le niveau de 44 Gt éq.-CO₂ requis pour rester aux niveaux de 2° C. L'AIE rappelle en outre que l'emploi inchangé de technologies à forte intensité énergétique pour de nouveaux projets risque de « verrouiller » les émissions mondiales de GES à leur niveau élevé. Selon la mise en garde lancée par les Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, faute de politiques plus ambitieuses d'ici à 2050, la concentration atmosphérique de GES pourrait atteindre 685 ppm, et la température mondiale dépasserait alors les niveaux préindustriels de 3 à 6° C d'ici à 2100. De même, avertit la Banque mondiale, en l'absence d'autres engagements et actions permettant de réduire les émissions de GES, la température du globe pourrait s'élever de plus de 3° C par rapport à l'ère préindustrielle, et, quand bien même les engagements actuels de réduction et les contributions annoncées seraient pleinement suivis d'effet, la probabilité d'une hausse excédant 4° C d'ici à la fin du siècle est de 20% environ. Si la décision prise à Doha par 38 économies développées et en transition de convenir d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto (2013-2020), et de maintenir ainsi en place le seul accord juridiquement contraignant prévu pour atténuer les effets du changement climatique a été accueillie avec soulagement, les pays concernés ne représentent actuellement que 15% des émissions mon-

Des coûts potentiellement élevés en Afrique, plus que dans toute autre région.



Source : Etude AdaptCost/East Africa basée sur le modèle national FUND.

diales de GES. Par conséquent, l'instauration d'un accord international allant au-delà du Protocole de Kyoto, effectif en 2020 et comportant des engagements d'atténuation bien plus ambitieux pris par tous les gros émetteurs, à savoir les pays développés et plusieurs grandes économies en développement, revêt une importance primordiale. Les projections récentes confirment que l'Afrique sera touchée de façon disproportionnée par le changement climatique, en raison de sa trop grande dépendance envers l'agriculture pluviale et de sa faible capacité d'adaptation. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), d'ici à 2020, 75 à 250 millions de personnes y seront exposées à un stress hydrique accru, les rendements des cultures en sec pourraient accusé une baisse de plus de 50% dans certaines régions et la production agricole, ainsi que l'accès à la nourriture, risquent fort d'être sérieusement compromis. La superficie des terres arides et semi-arides est appelée à augmenter dans une proportion allant jusqu'à 8%. Si les conséquences vont en s'aggravant, un premier pas a été fait en Afrique pour donner une place à l'adaptation au changement climatique et contribuer à l'effort mondial d'atténuation. S'il reste difficile d'évaluer l'impact de ces efforts nationaux et régionaux, d'après certaines initiatives récemment prises par le Global Adaptation Institute (GAIN) basé à Washington pour classer les pays selon leur vulnérabilité au changement climatique et leur état de préparation à l'adaptation, sur les 40 pays pour lesquels l'indice GAIN a été calculé, la capacité d'adaptation s'est améliorée dans 19 cas et dégradée dans 10 autres. Quelques pays, au-delà de l'élaboration de PANA, ont élaboré des stratégies axées sur la croissance verte et la résilience climatique.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Améliorer la base de connaissances scientifiques et les capacités correspondantes des pays et des CER pour que le climat soit mieux pris en compte dans la prise de décision et le développement.
- Perfectionner les cadres réglementaires pour attirer des investissements dans l'efficacité carbone/la résilience climatique.

Partenaires au développement :

- Donner un caractère beaucoup plus ambitieux aux réductions d'émissions dans le cadre des actions mondiales visant à limiter le réchauffement de la planète à 2°C.
- Déterminer des moyens concrets pour appuyer les efforts déployés par les pays africains dans le sens d'une moindre vulnérabilité et d'une plus grande résilience au changement climatique et pour intensifier les activités axées sur la croissance verte.
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement de façon que les risques et les perspectives soient évalués dans le cadre gouvernemental national, au niveau des secteurs et des projets, ainsi que dans des contextes urbains et ruraux.

Fiche thématique 7

ÉDUCATION

Les principaux engagements

Afrique : Dans une série de textes fondateurs, l'Union africaine reconnaît le rôle de premier plan que joue l'instruction dans le développement humain. Les gouvernements des pays d'Afrique ont souscrit au programme d'action en faveur de l'éducation pour tous (EPT) et se sont engagés à élaborer des plans chiffrés pour lui donner une suite concrète, en prenant appui sur l'Initiative Fast Track (Initiative de mise en œuvre accélérée) – rebaptisée Partenariat mondial pour l'éducation (PME) en 2011. Afin de combler les lacunes relevées dans le premier plan pour l'éducation, la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) va plus loin que l'objectif d'amélioration de la scolarisation dans l'enseignement primaire, pour appréhender l'éducation dans une optique plus globale qui couvre aussi bien l'égalité entre les sexes ou la formation des enseignants que l'enseignement supérieur et professionnel.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à soutenir la réalisation des OMD relatifs à l'accès universel à l'enseignement primaire et à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 10), ainsi que celle des objectifs inscrits dans le Cadre d'action pour l'EPT. Les sommets du G8 ont réitéré les engagements en faveur de l'EPT et les membres ont promis de remédier au déficit de financement. Lors du 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan, les partenaires au développement se sont engagés à coordonner le financement et à s'aligner sur les plans nationaux. Ils se sont en outre engagés à constituer une équipe spéciale internationale sur le thème « Les enseignants pour l'EPT », afin de lutter contre la pénurie d'enseignants qualifiés dans les pays à faible revenu. Les sommets récents ont donné l'occasion de rappeler les liens fondamentaux qui existent entre le niveau d'instruction, le marché du travail et le développement, en soulignant l'importance de la qualité des résultats en matière d'éducation, de l'équité dans l'accès à l'instruction et de l'alignement des politiques d'éducation sur les besoins du marché du travail.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement ont augmenté et sont passées de 22.3 milliards de dollars EU en 2000 à 70.1 milliards (prix courants) en 2011 - soit une hausse de 60% en termes réels. Cependant cette augmentation n'a pas suivi le rythme de la croissance économique puisque en proportion du PIB, la part des dépenses a reculé de 4% à 3.8% au cours de cette période (mais est restée constante en Afrique du Nord). De la même façon, la part des dépenses dans les recettes publiques a diminué et est passée de 14.3% à 11.8%. Alors que les dépenses par

habitant ont progressé au cours de la période considérée (de 27.6 milliards de dollars EU, elles sont montées à 68.7 milliards avec des hausses notables en particulier en Afrique du Nord), les niveaux restent inférieurs à ceux des autres régions en développement (à l'exception de l'Asie du Sud) et l'écart se creuse. Cependant, l'enseignement primaire a absorbé près de la moitié des dépenses publiques d'éducation (46%) en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) en 2011 et même si les chiffres sont en deçà de la fourchette visée par l'EPT, les dépenses en proportion des budgets publics comptent parmi les plus élevées au monde. En 2011, l'Union africaine (UA) a lancé l'Université Panafricaine, dans le droit fil de l'engagement pris de renforcer l'enseignement supérieur. Quelque 26 pays africains ont vu leurs plans nationaux d'éducation validés par l'Initiative Fast Track.

Partenaires au développement : Les versements d'aide publique au développement (APD) en faveur de l'éducation en Afrique ont fortement augmenté entre 2006 et 2007, passant de 3.1 milliards de dollars EU à 3.9 milliards. Le rythme s'est ralenti entre 2008 et 2010, les versements totalisant 4.3 milliards de dollars EU. L'APD à ce secteur est tombée à 3.7 milliards de dollars EU en 2011, témoignant d'une réorientation des priorités des donateurs au profit d'autres secteurs dans le cadre d'une augmentation globale de l'APD. De ce fait, la part de l'éducation dans l'aide allouée à l'ensemble des secteurs est passée de 15% en 2007 à 10% en 2011. Une réorientation des priorités s'est également opérée à l'intérieur du secteur considéré : l'aide à l'enseignement de base et à l'enseignement secondaire a fortement chuté, tombant à 37% et 13% respectivement de l'ensemble de l'APD consacrée à l'éducation, alors que la part de l'enseignement post-secondaire est demeurée stable à 50% (compte non tenu de l'aide non spécifiée). Les niveaux d'aide actuels ne sont pas conformes à l'engagement pris par les donateurs de faire en sorte qu'aucun pays résolu à instaurer l'éducation pour tous à l'horizon 2015 ne voie ses efforts contrariés par un manque de ressources.

Les résultats

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire en Afrique a augmenté de 23 points au cours de la décennie, pour atteindre 87% en 2010 dans les 29 pays pour lesquels on dispose des données les plus récentes (96% et 76.2% respectivement pour l'Afrique du Nord et les quatre autres régions). Hors l'Afrique du nord, quelques 43 millions d'enfants supplémentaires étaient ainsi scolarisés en 2010 par rapport à 1999. L'augmentation de 6% observée dans certains pays d'Afrique de l'Ouest au cours des deux dernières années pour lesquelles on dispose de données met en lumière la rapidité du changement qui peut être obtenu.

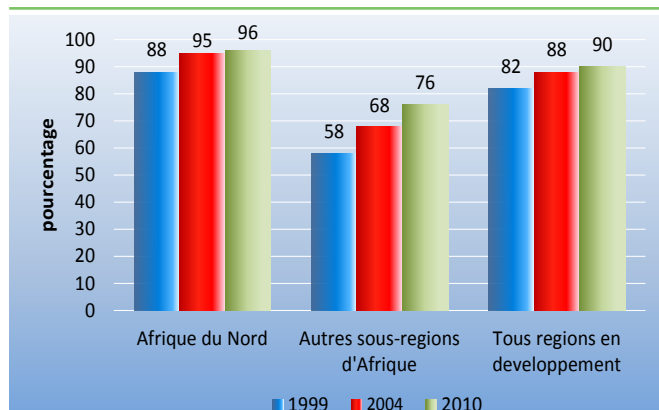
Les taux d'achèvement des études n'ont pas suivi : 70.2% seulement des enfants ont achevé leurs études primaires en Afrique (hors Afrique

La réalisation des objectifs de scolarisation dans le primaire est en bonne voie mais davantage d'efforts s'imposent pour améliorer les taux d'achèvement des études et la qualité de l'enseignement à ce niveau, réduire les inégalités et faire en sorte que l'enseignement post-primaire réponde aux besoins du marché du travail.



© Eric Miller/Africa Media Online

Taux net ajusté (1999 à 2009) de scolarisation



Source: Nations Unies (2012), Millenium Development Goals report (2012)

du nord), contre 90% au niveau mondial et 96.3% en Afrique du Nord. L'admission tardive des élèves à l'école primaire, la faible qualité de l'offre d'enseignement primaire et la baisse des coûts unitaires du fait que les ressources n'ont pas suivi l'augmentation des taux de scolarisation, contribuent à la mauvaise situation.

La parité dans l'enseignement primaire s'améliore toutefois. Quelque 16 pays avaient déjà instauré la parité en 2010 et la plupart des pays devraient atteindre les cibles fixées (voir aussi fiche thématique 10). En 2009, on y comptait 95 filles pour 100 garçons en Afrique du nord et 95 dans les quatre autres régions d'Afrique, ce qui témoigne d'une progression continue vers l'objectif de parité entre les sexes de 97 à 103 filles pour 100 garçons. Cependant, dans 24 des 36 pays pour lesquels on dispose de données, le taux d'achèvement des études est plus élevé pour les garçons que pour les filles, et parmi ceux-ci, 11 enregistrent un écart d'environ 10 points.

Au-delà de l'enseignement primaire, les résultats sont plus modestes. Si les taux de scolarisation dans le secondaire ont augmenté de 24 à 34% sur la période 2000-2009, ils restent inférieurs de près de moitié à la moyenne mondiale (mais les disparités nationales sont importantes). De même, les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont faibles, et ont peu évolué puisqu'ils sont passés de 5 à 6% sur la période. En dépit d'avancées spectaculaires dans certaines régions, des défis de taille subsistent. Plus de la moitié de tous les enfants non scolarisés en 2010 (33 millions) vivaient en Afrique (hors Afrique du nord). Cette dernière est aussi la région du monde où le taux

d'alphabétisation est le plus bas, à savoir 72% en 2010. En outre, la qualité de l'enseignement dispensé n'est pas à la hauteur pour assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux et des connaissances en lecture et en calcul par les élèves du primaire, ni pour préparer les jeunes à leur entrée sur le marché du travail. Sur les 20 pays dont le taux de scolarisation est le plus bas, 13 se trouvent en Afrique subsaharienne. Les taux de recrutement d'enseignants qualifiés demeurent en-deçà des exigences de l'accès universel à l'enseignement primaire, et l'on dénombre en moyenne 45 élèves pour 1 enseignant dans l'enseignement primaire. En zone rurale, les ratios sont encore moins satisfaisants. Selon les tendances actuelles, les objectifs relatifs à la scolarisation pourront être atteints si les efforts sont poursuivis. Cependant, si les taux d'achèvement des études sont médiocres, l'Afrique dans son ensemble ne parviendra pas à atteindre l'objectif visant à assurer l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Consolider et intensifier les progrès dans l'enseignement primaire, notamment en augmentant les dotations budgétaires afin de permettre aux populations vulnérables, en particulier aux catégories à faible revenu, aux habitants des zones rurales, aux filles, aux enfants de réfugiés et aux adultes analphabètes, d'y accéder dans des conditions d'équité ;
- Faire de la qualité de l'enseignement primaire une priorité, afin d'améliorer l'accès à l'enseignement post-primaire et de renforcer l'« employabilité » des jeunes qui sortent de l'école primaire ;
- Accroître l'investissement dans l'enseignement post-primaire afin de répondre aux exigences de l'enseignement sur le plan tant quantitatif que qualitatif, et faire en sorte que les enseignements dispensés et les compétences acquises répondent aux besoins du marché du travail.

Partenaires au développement :

- Accroître l'aide financière pour qu'elle réponde aux besoins de l'Afrique, en accordant plus d'attention aux priorités définies par les pays africains ;
- Appuyer les efforts déployés par les pays d'Afrique pour renforcer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux également par la formation d'enseignants qualifiés pour l'enseignement primaire et post-primaire ;
- Soutenir une réforme de l'EPT de vaste portée pour en améliorer les résultats et repenser les structures de gouvernance pour qu'elles prennent en compte les pays en développement et leurs intérêts.

Fiche thématique 8

SANTÉ

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique ont pris un ensemble d'engagements ambitieux et précis en vue d'accroître l'investissement dans le domaine de la santé. Au titre de la Déclaration d'Abuja de 2001, ils se sont engagés à allouer au moins 15% des dépenses publiques à la santé. Ils sont convenus d'instaurer l'accès universel aux soins de santé, notamment aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique, d'accélérer les actions visant à permettre à tous, à l'horizon 2010, de bénéficier de services de prévention du sida et de la contamination par le VIH, ainsi que de services de traitement, de soins et de soutien face à cette maladie, et d'intensifier la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Après réexamen, ces engagements ont été reconduits jusqu'en 2015. Des engagements, plans et objectifs ont été proposés concernant les soins de santé primaires, la santé maternelle, infantile et juvénile, les maladies non transmissibles (MNT) et la rougeole. Certains gouvernements africains se sont également associés à des initiatives mondiales comme la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant du Secrétaire général de l'ONU en 2010, la Déclaration politique sur le VIH et le sida en 2011 et la Réunion de haut niveau de l'ONU sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en 2011.

Partenaires au développement : Les partenaires se sont efforcés d'étayer les efforts d'investissement de l'Afrique dans le domaine de la santé. Lors des sommets du G8, priorité a été donnée à la santé, ce qui s'est traduit par la promesse d'apporter un supplément de 60 milliards de dollars EU sur la période 2006-2011 pour lutter contre les maladies infectieuses et renforcer les systèmes de santé. Les premiers engagements accordaient une place privilégiée à l'action contre le VIH/sida et certaines maladies infectieuses, en particulier à travers les fonds verticaux pour la santé et des dispositifs de financement novateurs. Ceux qui ont été souscrits plus récemment mettent davantage l'accent sur les systèmes de santé, la formation des travailleurs de la santé et les maladies tropicales négligées. Les partenaires au développement sont en outre convenus de fournir des médicaments et des traitements à des prix abordables, et ont promis de mobiliser 5 milliards de dollars EU pour combattre la mortalité maternelle sur la période 2010-2015. Les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé le Plan d'action mondial contre le paludisme en 2008 et se sont engagés à consacrer près de 3 milliards de dollars EU pour que la mortalité due à cette maladie soit proche de zéro en 2015. La Déclaration politique sur le VIH/sida de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 définit des cibles précises à atteindre qui concernent la transmission du VIH/sida, les décès liés à cette maladie et l'accès aux traitements à l'horizon 2015. Les États membres se sont également engagés à mobiliser au moins 22 à 24 milliards de dollars EU par an au profit de la lutte contre le VIH à l'horizon 2015.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les dépenses publiques de santé ont considérablement augmenté passant de 13.6 milliards de dollars EU à 50.7 milliards entre 2000 et 2011, soit une progression de 92% en termes réels. Elles ont aussi augmenté en pourcentage du PIB, de 2.3% à 2.7%, et les dépenses par habitant sont passées de 16.8 à 49.7 dollars EU au cours de cette période. Ce phénomène est pour partie dû à l'augmentation des dotations issues des budgets nationaux, la part moyenne consacrée à la santé passant de 8.2% à 8.4% ; 26 pays ont ainsi accru la part des crédits budgétaires destinés à ce secteur. Cependant ces augmentations sont inférieures à l'objectif de 15% souscrit à Abuja: seulement quatre pays sur les 45 pour lesquels des données sont disponibles ont atteint cet objectif en 2011, trois de plus qu'au moment où cet engagement a été souscrit. La quasi-totalité des pays africains se sont dotés de plans d'action ou de stratégies pour la santé et ont mis en place ou renforcé des organes nationaux de coordination de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. En 2011, 39 pays d'Afrique avaient distribué gratuitement des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MI) et 32 pays avaient adopté la recommandation de l'OMS sur la fourniture de MI à toutes les personnes à risque. La proportion de ménages possédant au moins une MI en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) est passé de 3 à 53% entre 2000 et 2012.

Partenaires au développement : L'aide publique au développement (APD) des membres du CAD en faveur de la santé en Afrique, y compris l'hygiène sexuelle et la santé génésique, a doublé passant de 4.75 milliards de dollars EU en 2006 à 9.6 milliards en 2011, soit un total de 45 milliards de dollars EU au cours de cette période. En 2011, plus de 80% de l'aide est allée à la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida (4.4 milliards de dollars EU), et aux services de santé de base - notamment la maîtrise du paludisme, de la tuberculose et des maladies infectieuses (3.5 milliards de dollars EU). L'aide aux systèmes de santé et à la recherche est restée identique depuis 2006, se montant à environ 0.9 milliards de dollars EU, soit 10% du total. La part de l'aide en faveur des soins de santé génésique et du planning familial était d'environ 8-9% en 2011. Entre 2002 et fin 2011, 55% des versements du Fonds mondial (8.6 milliards de dollars EU) sont allés à l'Afrique. Les donateurs ont également apporté leur soutien à d'autres mécanismes de financement novateurs et notamment mobilisé 1.5 milliards de dollars EU pour l'initiative pilote de garantie de marché pour le vaccin contre le pneumocoque et la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFm) qui a versé 2.12 milliards de dollars EU depuis 2006. Cependant, en dépit des efforts déployés par les donateurs pour encourager l'appropriation par les pays, les initiatives conjointes et le dialogue, l'APD allouée au secteur de la santé reste très fragmentée.

Les progrès continuent mais les objectifs sont loin d'être atteints dans nombre de pays. Il faut encore améliorer le financement et la coordination internationale et accorder plus d'attention à la pénurie de travailleurs de la santé.



© Graeme Williams/Africa Media Online

Les résultats

Par rapport à une situation initiale peu satisfaisante, des progrès considérables ont été accomplis eu égard à un large éventail d'indicateurs mais d'importantes difficultés subsistent pour chacun d'eux. **Taux de mortalité** : Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui était de 174 pour 1 000 naissances vivantes en 1990, est tombé à 109 en 2011, les taux de réduction ayant doublé en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) - de 1.2% entre 1990 et 2000 ils sont passés à 2.4% entre 2000 et 2010. Ce taux de progression ne permettra toutefois pas de réaliser l'OMD 4 à l'horizon 2015 et 24 pays sur les 26 qui enregistrent des taux supérieurs à 100 pour 1000 se trouvent en Afrique. La mortalité maternelle a reculé pour s'établir à 429 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2010, mais elle demeure la plus élevée puisque plus de la moitié des décès maternels dans le monde surviennent en Afrique. L'accès universel à la médecine procréative (deuxième cible de l'OMD5) est indispensable pour venir à bout de ce problème. **VIH/sida** : Les taux d'infection par le VIH/sida ont chuté de 25% en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) depuis 2001 (contre 20% à l'échelle planétaire), et la transmission de la mère à l'enfant a reculé de 24% entre 2009 et 2011 seulement en raison de l'efficacité des traitements antiviraux. La population couverte par les traitements s'est accrue - en 2011, 56% des personnes qui en avaient besoin avaient accès à la thérapie antirétrovirale en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord). De ce fait, les décès dus au sida ont diminué de 32% entre 2005 et

2011. Malgré ces avancées, cependant, la région comptait encore pour 69% de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH - soit 4.9% de la population adulte - et 70% des décès associés au sida en 2011 ; l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) demeure la région la plus lourdement touchée. **Tuberculose** : La prévalence de la tuberculose a légèrement fléchi, passant de 342 à 332 cas pour 100 000 habitants entre 2008 et 2010. **Paludisme** : Neuf pays africains sont en bonne voie pour réduire la prévalence du paludisme de 75% par rapport aux niveaux de 2000. La mortalité imputable à cette maladie a reculé de plus d'un tiers depuis 2000 (contre 25% à l'échelle mondiale) du fait de l'amélioration des mesures de prévention et de maîtrise de la maladie mais l'Afrique continue d'être le continent qui compte le plus grand nombre de décès imputable au paludisme. **Rougeole** : La couverture vaccinale contre la rougeole des enfants de 1 an en Afrique est passée de 56% en 2000 à 76% en 2010. Vingt-et-un pays avaient un taux de vaccination supérieur à 90% en 2010. **Personnels de santé** : Les effectifs des personnels de santé restent faibles. Alors que sa part de la charge mondiale de morbidité est de 27%, l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) ne dispose que de 3% des effectifs mondiaux de travailleurs de la santé, et les projections annoncent un déficit de travailleurs de santé de l'ordre de 800 000 d'ici 2015 dans 31 pays d'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord). Dans l'ensemble, les systèmes de santé restent médiocres.

Les priorités pour l'avenir

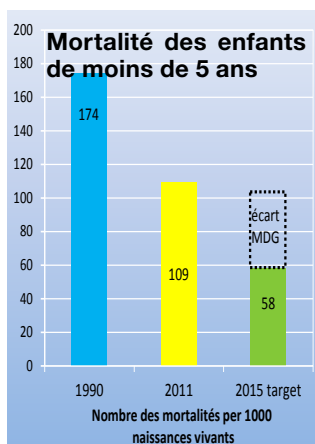
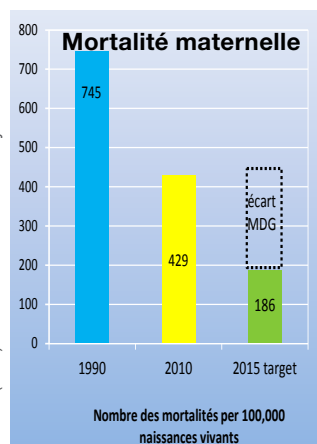
Afrique

- Accroître le financement global de la santé afin de respecter les engagements pris à Abuja, notamment en mobilisant les ressources intérieures ;
- Renforcer les systèmes de santé nationaux et la couverture sanitaire, en particulier à travers les soins de santé primaire, notamment à destination des mères ;
- Renforcer les capacités institutionnelles au sein des ministères de la santé et constituer une main-d'œuvre qualifiée en améliorant la formation et les incitations et en accroissant les ressources.

Partenaires au développement

- Soutenir les engagements africains en vue d'atteindre les nouveaux objectifs fixés en 2011 dans la déclaration politique sur le VIH/sida de l'ONU ;
- Préserver les engagements concernant les maladies infectieuses et compléter les efforts en la matière par un accroissement de l'investissement dans les systèmes de santé, notamment à travers le soutien budgétaire et le renforcement des capacités locales ;
- Appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour retenir ses ressources humaines en adoptant des approches plus responsables à l'égard du recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée peu abondante.

Taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de 5 ans, 1990 and 2010



Source: Calculations from: WHO, UNICEF, UNFPA and The World Bank (2012) Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2010

Fiche thématique 9

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les principaux engagements

Afrique : Les dirigeants africains se sont engagés à atteindre la cible des OMD consistant à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Pour y parvenir, ils entendent à la fois soutenir le développement de l'agriculture (voir fiche thématique 2) et améliorer la sécurité alimentaire, en prenant notamment des mesures pour :

- éviter les pénuries et assurer la disponibilité de l'alimentation : en renforçant les systèmes d'information et d'alerte rapide, en améliorant la gestion des risques et en soutenant les initiatives prises aux niveaux national et régional pour constituer des réserves alimentaires d'urgence ;
- améliorer l'accès à la nourriture pour les pays et groupes exposés à l'insécurité alimentaire : en investissant dans la mise en place de filets de protection et en facilitant les courants d'échanges intrarégionaux (voir fiche thématique 2).

Partenaires au développement :

Les partenaires au développement ont souscrit au même engagement au titre des OMD, en prenant les résolutions suivantes : (i) apporter un soutien financier aux initiatives axées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (voir aussi fiche thématique 2) ; (ii) mettre en place des mesures d'intervention propices à la sécurité alimentaire, tendant notamment à maîtriser la volatilité des prix consécutive à la crise des prix alimentaires de 2007-2008, et à la cohérence des politiques ; et (iii) faire face aux crises humanitaires. Les différents sommets du G8 et du G20 ont donné lieu à une série de décisions, portant notamment sur :

(i) l'Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA), convenue en 2009 (voir fiche thématique 2) ; (ii) le pilier « sécurité alimentaire » du Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement, adopté à Séoul en 2010 ; (iii) le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture (2011) – qui, outre un système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) de portée mondiale, prévoit des instruments pour atténuer les risques et parer aux conséquences de la volatilité des prix, tend à améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés financiers agricoles et vise à supprimer les restrictions à l'exportation et les taxes applicables aux produits alimentaires achetés à des fins humanitaires par le Programme alimentaire mondial (PAM) ; (iv) la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lancée par le G8 en 2012 ; et (v) les plans du G20 sur la sécurité alimentaire et la production agricole approuvés à Cannes et Los Cabos en 2011 et 2012.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Au niveau national, certains pays ont à leur disposition des stocks de sécurité ou des réserves céréalières stratégiques, des filets de protection fondés sur l'aide alimentaire, les transferts en espèces ou l'emploi, ainsi

que des systèmes d'alerte précoce. Au niveau régional, la CEDEAO et ses pays membres ont conçu un projet pilote en vue d'un système de réserves alimentaires humanitaires d'urgence complétant les réserves alimentaires nationales existantes, et défini les principes à retenir pour les réserves régionales. Toutefois, faute de moyens de stockage, les stocks agricoles demeurent insuffisants en Afrique où, dans le cas des céréales, ils répondaient fin 2012 à 17% seulement de la demande, contre 29% en Asie et 22% au niveau mondial.

L'Union africaine (UA) a élaboré un projet de stratégie pour remédier aux crises alimentaires et nutritionnelles, en faisant du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) le moteur de la sécurité alimentaire à long terme. Elle a défini une feuille de route pour la prise en compte de la gestion des risques dans les plans d'investissement établis aux niveaux national et régional dans le cadre du PDDAA. Avec l'appui du PAM, elle a mis sur pied une nouvelle institution spécialisée, la Capacité africaine de gestion des risques, qui doit aider à mutualiser les ressources en Afrique pour anticiper les risques météorologiques, accélérer les mesures d'intervention et transférer vers les marchés financiers la charge de la gestion des risques pesant sur les budgets nationaux. L'UA va mettre en place une autorité chargée de la sécurité sanitaire des aliments et un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, permettant de réagir en cas de d'apparition de maladie d'origine alimentaire.

Partenaires au développement : (i) Soutien financier : rien n'indique que le soutien financier destiné à la sécurité alimentaire a fortement augmenté par suite de l'IASA. Sur l'ensemble des contributions annoncées, soit plus de EU\$22.2 milliards, 15.4 milliards correspondaient à des dépenses déjà prévues. Fin mars 2013, le montant versé représentait environ 74% du total (près de 16 EU\$) (voir fiche thématique 2) ; (ii) Mesures d'intervention : les initiatives particulières prévues par le Plan d'action du G20 de 2011 ont été mises en route, notamment le système AMIS, qui vise à améliorer la transparence de l'information sur les marchés et à devancer les effets liés aux risques de marché. L'élaboration du cadre global stratégique souligne l'importance de l'engagement du secteur privé pour améliorer la sécurité alimentaire. Toutefois, des dispositions restent à prendre face à des problèmes de sécurité alimentaire plus vastes, tels que le soutien accordé aux biocarburants, qui détourne l'agriculture de sa vocation alimentaire au profit de la fourniture d'énergie, non sans accentuer la volatilité des prix ; (iii) Dispositions humanitaires : les partenaires au développement ont contribué à hauteur de 81% (EU\$ 2 milliards) à l'appel de fonds humanitaire d'un montant de EU\$2.4 milliards lancé en 2011 par les Nations Unies pour la Corne de l'Afrique manquant à 59% les besoins identifiés pour la région en 2012. Ils ont aussi satisfait à 70% aux besoins liés à la crise du Sahel en 2012, estimé à 1.6 milliards.

La baisse des taux de sous-alimentation dépassé par la croissance démographique et le progrès ailleurs. Davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer les mesures nationales et régionales de gestion des risques et la cohérence dans le traitement des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire.



Les résultats

Les progrès réalisés restent faibles, et bien que 11 pays africains aient atteint cet objectif en juin 2013, la cible 10 des OMD semble hors de portée pour l'Afrique dans son ensemble. D'après les données révisées de la FAO (2012), la proportion de la population sous-alimentée est passée de 27.3% à 22.6% entre les périodes 1990-1992 et 2007-2009, soit une diminution d'un sixième seulement, plus lente que dans d'autres régions en développement. L'Afrique est la seule région du monde où la situation a empiré à cet égard après la crise des prix alimentaires, avec une pointe à 22.9% en 2010-2012. Malgré la légère baisse observée, en proportion, depuis le début des années 90, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté dans l'absolu du fait de l'accroissement démographique – de 175 millions en 1990-1992 à 239 millions en 2010-2012. La part de l'Afrique dans l'ensemble des habitants sous-alimentés de la planète est actuellement de 27.5%, contre 17.5% en 1990-1992. L'Indice de la faim dans le monde (GHI – Global Hunger Index) de l'IFPRI (2012) réunit trois indicateurs : la proportion de la population sous-alimentée, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans et le taux de mortalité dans cette tranche d'âge. Il donne une image comparable : diminution lente, d'un sixième environ, entre 1990 et 2011 en Afrique subsaharienne, contre 25% en Asie du Sud-Est (et 39% en Afrique du Nord). La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 22.7% en 1990 à 17.7% en 2011, soit une baisse légèrement supérieure à un sixième. La baisse a été légèrement inférieure pour la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, ramenée dans le même temps de 41.6% à 35.6% .

Nombre (milliards) et prévalence de la sous-alimentation (%) en Afrique



Source: Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture/SOFI

La variabilité grandissante du climat (voir fiche thématique 6) accentue également l'insécurité alimentaire. Les régions soumises aux chocs conjugués de la sécheresse et de la hausse des prix sont particulièrement vulnérables aux crises. Le Sahel et la Corne de l'Afrique restent les régions les plus touchées, puisque le Sahel comptait plus de 18 millions de personnes exposées à la faim en 2012, 8 millions recevant une aide d'urgence. Le nombre de bénéficiaires d'une aide alimentaire était du même ordre dans la Corne de l'Afrique en janvier 2013. En 2011-2012, les prix alimentaires ont connu une nouvelle envolée, dont la gravité et les effets en termes de volatilité ont été moindres que lors du choc de 2007-2008. Les prix se situent 20% au dessous du niveau record qu'ils avaient alors atteint, mais ils restent plus élevés qu'avant 2007-2008. De façon générale, la hausse des prix pèse sur toute l'Afrique, importatrice nette de produits alimentaires, et fait grimper les coûts individuels pour les consommateurs. Les producteurs affichant des ventes nettes devraient en bénéficier, mais les agriculteurs africains sont en majorité des acheteurs nets de produits alimentaires, si bien que le nombre de perdants risque fort de l'emporter sur celui des gagnants, du moins à court terme.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Veiller à la disponibilité de l'alimentation en améliorant la coordination régionale des systèmes d'alerte précoce, en mettant au point des mécanismes de gestion des risques plus satisfaisants et en reconstituant les stocks aux niveaux national et régional – réserves alimentaires d'urgence dans le cadre de la CEDEAO, notamment.
- Assurer l'accès en prévoyant des filets de protection à plus grande échelle, et en facilitant les courants d'échanges des régions excédentaires vers les régions déficitaires.
- Instaurer la sécurité alimentaire à long terme en mettant en œuvre le PDDAA, et en intégrant la variabilité accrue du climat dans les stratégies nationales et régionales relatives à la sécurité alimentaire.

Partenaires au développement :

- Honorer pleinement les engagements pris dans le cadre de l'IASA, du Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, et de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
- S'atteler à des mesures d'intervention ayant un impact sur la sécurité alimentaire, notamment en supprimant les subventions à la production et les barrières commerciales qui faussent les échanges, le soutien aux biocarburants et les restrictions à l'exportation pour les achats alimentaires d'urgence du PAM.
- Apporter un soutien suffisant et efficace pour répondre immédiatement à des besoins humanitaires urgents.

Fiche thématique **10**

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Les principaux engagements

Afrique : Dans une série de textes fondateurs, l'Union africaine reconnaît le rôle de premier plan que joue l'instruction dans le développement humain. Les gouvernements des pays d'Afrique ont souscrit au programme d'action en faveur de l'éducation pour tous (EPT) et se sont engagés à élaborer des plans chiffrés pour lui donner une suite concrète, en prenant appui sur l'Initiative Fast Track (Initiative de mise en œuvre accélérée) – rebaptisée Partenariat mondial pour l'éducation (PME) en 2011. Afin de combler les lacunes relevées dans le premier plan pour l'éducation, la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) va plus loin que l'objectif d'amélioration de la scolarisation dans l'enseignement primaire, pour appréhender l'éducation dans une optique plus globale qui couvre aussi bien l'égalité entre les sexes ou la formation des enseignants que l'enseignement supérieur et professionnel.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à soutenir la réalisation des OMD relatifs à l'accès universel à l'enseignement primaire et à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 10), ainsi que celle des objectifs inscrits dans le Cadre d'action pour l'EPT. Les sommets du G8 ont réitéré les engagements en faveur de l'EPT et les membres ont promis de remédier au déficit de financement. Lors du 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan, les partenaires au développement se sont engagés à coordonner le financement et à s'aligner sur les plans nationaux. Ils se sont en outre engagés à constituer une équipe spéciale internationale sur le thème « Les enseignants pour l'EPT », afin de lutter contre la pénurie d'enseignants qualifiés dans les pays à faible revenu. Les sommets récents ont donné l'occasion de rappeler les liens fondamentaux qui existent entre le niveau d'instruction, le marché du travail et le développement, en soulignant l'importance de la qualité des résultats en matière d'éducation, de l'équité dans l'accès à l'instruction et de l'alignement des politiques d'éducation sur les besoins du marché du travail.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement ont augmenté et sont passées de EU\$22.3 milliards en 2000 à 61.6 milliards (prix courants) - soit une hausse de 43% en termes réels. Cependant cette augmentation n'a pas suivi le rythme de la croissance économique puisque en proportion du PIB, la part des dépenses a reculé de 4% à 3.8% au cours de cette période (mais est restée constante en Afrique du Nord). De la même façon, la part des dépenses dans les recettes publiques a diminué et est passée de 14.3% à 12.1%. Alors que les dépenses par habitant ont progressé au cours de la période considérée (de EU\$27.6 milliards, elles

sont montées à 60.4 milliards avec des hausses notables en particulier en Afrique du Nord), les niveaux restent inférieurs à ceux des autres régions en développement (à l'exception de l'Asie du Sud) et l'écart se creuse. Cependant, l'enseignement primaire a absorbé près de la moitié des dépenses publiques d'éducation (46%) en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) en 2010 et même si les chiffres sont en deçà de la fourchette visée par l'EPT, les dépenses en proportion des budgets publics comptent parmi les plus élevées au monde. En 2011, l'Union africaine (UA) a lancé l'Université Panafricaine, dans le droit fil de l'engagement pris de renforcer l'enseignement supérieur. Quelque 26 pays africains ont vu leurs plans nationaux d'éducation validés par l'Initiative Fast Track.

Partenaires au développement : Les versements d'aide publique au développement (APD) en faveur de l'éducation en Afrique ont fortement augmenté entre 2006 et 2007, passant de EU\$3.1 milliards à 3.9 milliards. Le rythme s'est ralenti entre 2008 et 2010, les versements totalisant EU\$4.3 milliards. L'APD à ce secteur est tombée à EU\$3.7 milliards en 2011, témoignant d'une réorientation des priorités des donateurs au profit d'autres secteurs dans le cadre d'une augmentation globale de l'APD. De ce fait, la part de l'éducation dans l'aide allouée à l'ensemble des secteurs est passée de 15% en 2007 à 10% en 2011. Une réorientation des priorités s'est également opérée à l'intérieur du secteur considéré: l'aide à l'enseignement de base et à l'enseignement secondaire a fortement chuté, tombant à 37% et 13% respectivement de l'ensemble de l'APD consacrée à l'éducation, alors que la part de l'enseignement post-secondaire est demeurée stable à 50% (compte non tenu de l'aide non spécifiée). Les niveaux d'aide actuels ne sont pas conformes à l'engagement pris par les donateurs de faire en sorte qu'aucun pays résolu à instaurer l'éducation pour tous à l'horizon 2015 ne voie ses efforts contrariés par un manque de ressources.

Les résultats

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire en Afrique a augmenté de 23 points au cours de la décennie, pour atteindre 87% en 2010 dans les 29 pays pour lesquels on dispose des données les plus récentes (96% et 76.2% respectivement pour l'Afrique du Nord et les quatre autres régions). Hors l'Afrique du nord, quelques 43 millions d'enfants supplémentaires étaient ainsi scolarisés en 2010 par rapport à 1999. L'augmentation de 6% observée dans certains pays d'Afrique de l'Ouest au cours des deux dernières années pour lesquelles on dispose de données met en lumière la rapidité du changement qui peut être obtenu. **Les taux d'achèvement des études** n'ont pas suivi : 70.2% seulement des enfants ont achevé leurs études primaires en Afrique (hors Afrique du nord), contre 90% au niveau mondial et

La réalisation des objectifs de scolarisation dans le primaire est en bonne voie mais davantage d'efforts s'imposent pour améliorer les taux d'achèvement des études et la qualité de l'enseignement à ce niveau, réduire les inégalités et faire en sorte que l'enseignement post-primaire réponde aux besoins du marché du travail.



© Thomas Omorou/Africa Media Online

96.3% en Afrique du Nord. L'admission tardive des élèves à l'école primaire, la faible qualité de l'offre d'enseignement primaire et la baisse des coûts unitaires du fait que les ressources n'ont pas suivi l'augmentation des taux de scolarisation, contribuent à la mauvaise situation. **La parité dans l'enseignement primaire** s'améliore toutefois. Quelque 16 pays avaient déjà instauré la parité en 2010 et la plupart des pays devraient atteindre les cibles fixées (voir aussi fiche thématique 10). En 2009, on y comptait 95 filles pour 100 garçons en Afrique du nord et 95 dans les quatre autres régions d'Afrique, ce qui témoigne d'une progression continue vers l'objectif de parité entre les sexes de 97 à 103 filles pour 100 garçons. Cependant, dans 24 des 36 pays pour lesquels on dispose de données, le taux d'achèvement des études est plus élevé pour les garçons que pour les filles, et parmi ceux-ci, 11 enregistrent un écart d'environ 10 points. **Au-delà de l'enseignement primaire**, les résultats sont plus modestes. Si les taux de scolarisation dans le secondaire ont augmenté de 24 à 34% sur la période 2000-2009, ils restent inférieurs de près de moitié à la moyenne mondiale (mais les disparités nationales sont importantes). De même, les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont faibles, et ont peu évolué puisqu'ils sont passés de 5 à 6% sur la période. En dépit d'avancées spectaculaires dans certaines régions, des défis de taille subsistent. Plus de la moitié de tous les enfants non scolarisés en 2010 (33

millions) vivaient en Afrique (hors Afrique du nord). Cette dernière est aussi la région du monde où le taux d'alphabétisation est le plus bas, à savoir 72% en 2010. En outre, la qualité de l'enseignement dispensé n'est pas à la hauteur pour assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux et des connaissances en lecture et en calcul par les élèves du primaire, ni pour préparer les jeunes à leur entrée sur le marché du travail. Sur les 20 pays dont le taux de scolarisation est le plus bas, 13 se trouvent en Afrique subsaharienne. Les taux de recrutement d'enseignants qualifiés demeurent en-deçà des exigences de l'accès universel à l'enseignement primaire, et l'on dénombre en moyenne 45 élèves pour 1 enseignant dans l'enseignement primaire. En zone rurale, les ratios sont encore moins satisfaisants. Selon les tendances actuelles, les objectifs relatifs à la scolarisation pourront être atteints si les efforts sont poursuivis. Cependant, si les taux d'achèvement des études sont médiocres, l'Afrique dans son ensemble ne parviendra pas à atteindre l'objectif visant à assurer l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015.

Les priorités pour l'avenir

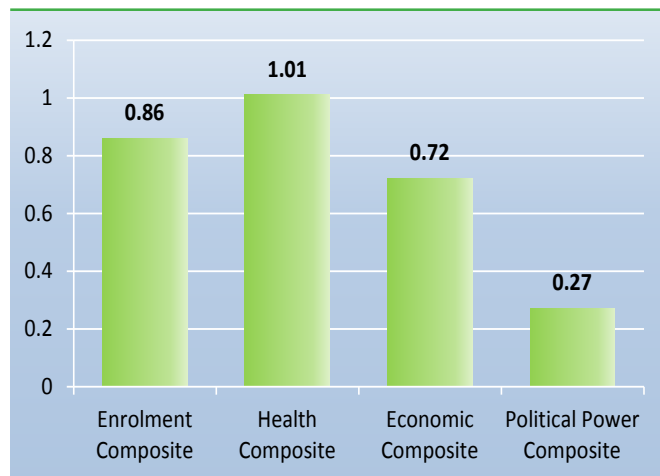
Afrique :

- Consolider et intensifier les progrès dans l'enseignement primaire, notamment en augmentant les dotations budgétaires afin de permettre aux populations vulnérables, en particulier aux catégories à faible revenu, aux habitants des zones rurales, aux filles, aux enfants de réfugiés et aux adultes analphabètes, d'y accéder dans des conditions d'équité ;
- Faire de la qualité de l'enseignement primaire une priorité, afin d'améliorer l'accès à l'enseignement post-primaire et de renforcer l'« employabilité » des jeunes qui sortent de l'école primaire ;
- Accroître l'investissement dans l'enseignement post-primaire afin de répondre aux exigences de l'enseignement sur le plan tant quantitatif que qualitatif, et faire en sorte que les enseignements dispensés et les compétences acquises répondent aux besoins du marché du travail.

Partenaires au développement :

- Accroître l'aide financière pour qu'elle réponde aux besoins de l'Afrique, en accordant plus d'attention aux priorités définies par les pays africains ;
- Appuyer les efforts déployés par les pays d'Afrique pour renforcer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux également par la formation d'enseignants qualifiés pour l'enseignement primaire et post-primaire ;
- Soutenir une réforme de l'EPT de vaste portée pour en améliorer les résultats et repenser les structures de gouvernance pour qu'elles prennent en compte les pays en développement et leurs intérêts.

Gender Status Index for selected African countries contributing to 2012 African Gender and Development Index



Fiche thématique 11

GOUVERNANCE POLITIQUE

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique ont réitéré en de nombreuses occasions leur attachement aux principes de bonne gouvernance politique et à une action collective, via les institutions à l'échelon des régions ou du continent, visant à améliorer le processus démocratique et le respect des droits de l'homme. Ainsi, l'Union africaine (UA) a adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis des changements de gouvernements opérés par des moyens non constitutionnels. Grâce au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les gouvernements africains disposent d'un cadre pour surveiller et encourager l'application des principes de bonne gouvernance. Dans ce contexte, les participants au 16e Sommet de l'UA, tenu en janvier 2011 ont créé une Architecture panafricaine de gouvernance (APG) afin d'accroître la capacité de l'UA à promouvoir, évaluer et suivre l'évolution de la gouvernance. Les chefs d'État et de gouvernement se sont également engagés, à travers la Déclaration du Caire de septembre 2011, à accélérer la ratification et l'adoption des instruments pertinents de l'UA. L'APG renforce les chartes et protocoles déjà adoptés en vue d'améliorer la gouvernance politique, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises, de même que les mesures prises pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, notamment la Stratégie des Droits de l'Homme pour l'Afrique. Signée par 39 pays et ratifiée par 15 États, la Charte est entrée en vigueur en février 2012. Elle engage les États à mettre en place des comités électoraux indépendants, à élaborer des codes de conduite et des normes à destination des institutions démocratiques, à instaurer l'état de droit, à appliquer les principes d'une bonne gouvernance politique, économique, et sociale, et crée une obligation de réagir aux actes anticonstitutionnels qui sont commis sur le territoire des États membres. L'UA a élaboré un cadre à l'appui du suivi de l'application de la Charte.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont accueilli favorablement l'intérêt porté par l'Afrique à la qualité de la gouvernance. Ils se sont engagés à apporter leur soutien au MAEP et aux mécanismes qui s'y rattachent, tout en reconnaissant que leur rôle dans le domaine de la gouvernance en Afrique ne pouvait être que limité. La Stratégie commune UE-Afrique sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme a contribué à forger l'axe central de l'Architecture panafricaine de gouvernance. Sous les auspices des Nations unies, les partenaires ont souscrit plusieurs engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux droits civiques et aux droits politiques. En réponse aux événements récents dans la région, les partenaires au développement ont réaffirmé leurs engagements universels en faveur de la liberté et de la démocratie. En vertu du Partenariat de Deauville de 2011, les partenaires s'engagent à soutenir les pays ayant amorcé un processus de transition vers une société libre, démocratique et tolérante.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Le bilan varie en fonction des pays et des domaines de gouvernance. Selon l'édition 2012 de l'Indice Ibrahim, qui mesure la qualité de la gouvernance des pays africains, la gouvernance s'est globalement améliorée en Afrique entre 2000 et 2011, puisque 11 des 14 indicateurs de l'indice sont en progrès. On observe les avancées les plus marquées dans les catégories « développement économique durable » et « développement humain », alors que les résultats sont en recul dans les catégories « sécurité et souveraineté du droit » et « participation et droits de l'Homme ». Ces tendances seront examinées de façon plus approfondie dans le Rapport sur la gouvernance en Afrique (III) « Elections and the Management of Diversity in Africa ».

Dans ce tableau d'ensemble, les élections restent l'expression la plus visible et tangible de l'engagement de l'UA et de ses États membres en faveur de la démocratie et de la gouvernance. Entre janvier 2012 et la fin mars 2013, 30 pays ont organisé des élections présidentielles ou législatives. L'UA et les organisations régionales ont soutenu ces processus au moyen de missions d'observation des élections et en apportant une assistance technique aux organes de gestion des élections. Elles ont également appuyé le transfert pacifique du pouvoir après les élections, et pris des positions très fortes contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Le déploiement du MAEP se poursuit : 33 pays y participent désormais, dont 17 ont fait l'objet d'un examen dans ce cadre et se trouvent à des stades différents dans la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux. Des changements sont intervenus dans l'infrastructure judiciaire du continent avec la création de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et sous l'effet des actions menées au niveau du Parlement panafricain.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont prêté leur concours à des initiatives visant à renforcer l'état de droit et à améliorer la surveillance parlementaire et la participation de la société civile. Ils ont apporté un soutien aux phases d'amont du MAEP à travers un Fonds d'affectation spéciale du PNUD, et ont aidé les pays à procéder à des auto-évaluations ou à concevoir des plans d'action nationaux. Les apports financiers sont modestes mais connaissent une croissance deux fois plus rapide que le reste de l'aide. L'aide consentie pour l'assistance aux élections a triplé en dix ans pour atteindre 260 millions de dollars EU en 2011, en baisse par rapport à 2010. Le soutien à la participation démocratique et à la société civile a augmenté en 2011, à 705 millions, et a presque doublé au cours de la période. Les partenaires au développement ont également soutenu les processus de transition en Afrique du Nord avec l'établissement du Partenariat de Deauville, par le biais i) de processus politiques pour soutenir la transition

L'Union africaine et les institutions régionales continuent de fournir un leadership fort, mais davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer les institutions responsables et promouvoir des élections libres et équitables.



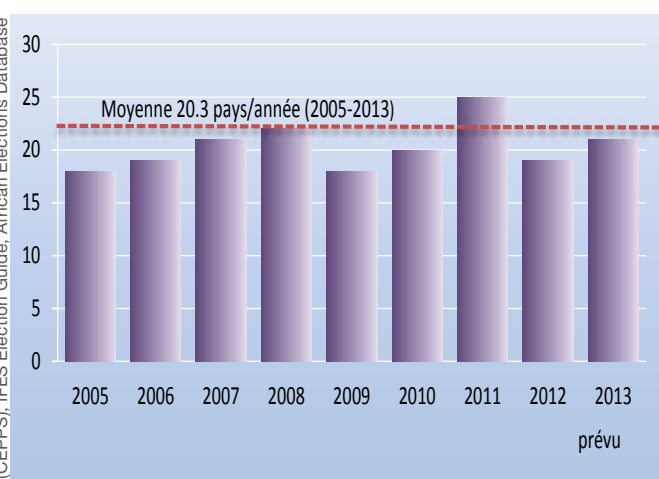
© PNUD

démocratique et favoriser les réformes de gouvernance et ii) d'un cadre de stabilité économique pour une croissance durable et inclusive.

Les résultats

On observe depuis trois ans une augmentation du nombre de régimes politiques reposant largement sur des principes démocratiques, d'état de droit et de séparation des pouvoirs, et une baisse du nombre de régimes autoritaires et de régimes qui ne sont soumis à aucun contrôle. La plupart des pays africains sont devenus des démocraties électorales, à des degrés divers et avec des capacités variables. Dans deux pays, les élections ont conduit en 2012 à un changement du parti au pouvoir au niveau présidentiel. Cette même année, l'UA a répondu, conformément à sa politique de tolérance zéro à deux tentatives de coup d'Etat via des sanctions régionales et ses propres sanctions. Un pays a retrouvé son ordre constitutionnel. Le MAEP a également contribué à améliorer la gouvernance dans les pays qui se sont engagés sur la voie des réformes. Globalement, le soutien populaire aux institutions démocratiques et à la bonne gouvernance politique s'est renforcé. Cependant, malgré ces avancées, des défis majeurs subsistent : i) La qualité des élections s'est améliorée, mais reste inégale. Il y a eu des cas de violences et de conflits en période pré-électorale et lors de scrutin. Les élections dans tous les autres pays se sont déroulées dans un calme relatif, mais non dénué de tensions,

Nombre de pays avec des élections présidentielle et/ou parlementaire et/ou locales



allégations de corruption électorale et intimidation des opposants. ii) Ces flambées de violence reflètent non seulement des faiblesses dans la gouvernance des élections, les règles de la concurrence politique et les mécanismes pour interpréter et trancher les litiges électoraux, mais également les difficultés à gérer la diversité et à promouvoir l'inclusion et la participation sociales à travers les processus électoraux (voir le prochain Rapport sur la gouvernance en Afrique). iii) La gouvernance politique pose des défis plus généraux comme le renforcement des institutions de reddition de comptes, l'élargissement de la sphère politique pour favoriser la participation des citoyens aux décisions, et le renforcement de l'état de droit, des libertés civiles et des droits de l'homme. L'Architecture panafricaine de gouvernance prévoit bon nombre des cadres normatifs nécessaires dans tous ces domaines ; pour autant, l'UA continue de se heurter à des difficultés et des contraintes dans ses efforts pour veiller à leur respect et à leur application.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Veiller à la mise en œuvre et suivre régulièrement l'application de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, et maintenir la politique rigoureuse de tolérance zéro vis-à-vis des prises de pouvoir contraires à la constitution ;
- Améliorer les autres indicateurs de la gouvernance politique, dont l'équilibre des pouvoirs, la reddition de comptes, l'état de droit, les libertés civiles et les droits de l'homme notamment par l'application de la Stratégie des droits de l'homme ;
- Continuer à promouvoir le déploiement du MAEP et les programmes d'action nationaux (PAN) qui en découlent.

Partenaires au développement :

- Continuer à soutenir politiquement les actions des institutions à l'échelon des régions et du continent pour améliorer tous les aspects de la gouvernance politique ;
- À la demande des institutions africaines, continuer à apporter un soutien logistique et financier à la mise en œuvre du MAEP et à l'organisation d'élections ;
- Mettre en œuvre le Partenariat de Deauville pour aider à consolider les transitions en cours dans les pays d'Afrique du Nord.
- Où demandé par les institutions africaines, continuer à fournir un soutien logistique et financier pour la mise en œuvre du MAEP et des élections ;
- Mettre en œuvre le partenariat de Deauville pour aider à consolider les transitions au Nord de l'Afrique

Fiche thématique **12****GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements africains ont souscrit un certain nombre d'engagements dans trois grands domaines : la gestion de la politique macroéconomique, la gestion des finances publiques (notamment en termes de transparence) et la lutte contre la corruption. Vingt-deux pays africains sont Parties à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), et, en décembre 2011, des pays ont fait connaître leur intention de mettre en œuvre la Vision minière pour l'Afrique en faveur d'une exploitation transparente et équitable des ressources minérales. La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC), entrée en vigueur en 2006, couvre la corruption et le blanchiment de capitaux, et contient des dispositions concernant le recouvrement d'actifs et la corruption dans le secteur privé. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs permet de suivre les progrès réalisés en matière de gouvernance tant économique que politique (voir aussi fiche thématique 11).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont souscrit des engagements pour soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans ces domaines et pour s'attaquer dans leur pays respectif à des problèmes connexes. Les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont adopté le premier Plan d'action anti-corruption à Séoul en 2010. Un Plan d'action révisé pour 2013-2014 a été adopté en 2012. Ces engagements consistent notamment à : i) combattre la corruption en mettant notamment en œuvre la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) ; ii) lutter contre la corruption transnationale, notamment par un engagement actif au regard de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ; iii) poursuivre la corruption active et passive ; iv) combattre le blanchiment de capitaux ; v) refuser l'entrée sur le territoire et toute protection aux agents publics corrompus ; vi) soutenir la récupération des actifs volés ; vii) promouvoir la transparence, notamment dans le secteur des industries extractives ; et viii) mettre en place des règles de protection des donneurs d'alerte. Le G8 a adopté en 2011 un Plan d'action pour la restitution des avoirs concernant les pays arabes en transition et a inscrit la transparence au nombre de ses priorités pour 2013. Les partenaires au développement ont en outre pris pour engagements connexes de promouvoir un comportement responsable des entreprises (fiche thématique 4), une plus grande transparence fiscale (fiche thématique 14), et une plus grande transparence de l'aide (fiche thématique 16).

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De nombreux pays d'Afrique ont réalisé des avancées majeures dans l'élaboration d'une politique macroéconomique saine. Ils ont engagé des réformes de fond du cycle de gestion des ressources publiques, passant par la reconsti-

tution des administrations fiscales nationales, la modernisation du cadre juridique applicable notamment à la passation des marchés, la création de nouvelles structures pour le processus d'établissement du budget et le renforcement des institutions supérieures de vérification des comptes. Toutefois, les progrès ont été freinés par un important déficit de transparence, une reddition de compte inadéquate, une insuffisante volonté politique d'adhérer aux cadres constitutionnels et aux lois relatives à la gestion budgétaire et fiscale, et un manque de capacités techniques et managériales. En outre, les carences dans la mise en œuvre et l'exécution des budgets nationaux conjuguées à des lois peu contraignantes compromettent l'efficacité des réformes à renforcer la transparence des processus budgétaires.

Les pays d'Afrique ont adopté en juillet 2011 une position commune sur l'efficacité du développement en ce qui concerne les ressources naturelles, qui réunit les parlements, les communautés économiques régionales et la société civile. À la fin de l'année 2012, neuf pays africains avaient été déclarés en conformité avec les normes de l'ITIE et 13 s'étaient portés candidats. Dix-neuf pays satisfont aux exigences minimales du Système de certification du processus de Kimberley. Des initiatives régionales ont été mises en place pour lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles. Trente-quatre pays ont ratifié la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) et 45 ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC). Des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption sont désormais opérationnels. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption a mis en place un Programme quinquennal de lutte contre la corruption en Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies. Ce programme prévoit des travaux de recherche sur les politiques, des activités de formation et de renforcement des capacités, des échanges de connaissances et des actions de sensibilisation à la lutte contre la corruption. L'Association africaine des autorités de lutte contre la corruption a été constituée en 2011 dans l'objectif de renforcer la coopération en matière de localisation, de suivi et de récupération des avoirs et d'enquête sur les affaires de corruption. Le groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites a été créé en février 2012. À l'échelle régionale, l'Afrique du Nord a lancé le Forum arabe sur la récupération des avoirs et l'Afrique australe a créé, en 2012, un réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (ARINSA).

Partenaires au développement : Le Groupe de travail anticorruption du G20 a publié deux rapports qui font état d'avancées inégales dans la mise en œuvre du Plan d'action anticorruption adopté à Séoul. En 2012, au Sommet de Los Cabos, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont souligné la nécessité de « remédier aux insuffisances en matière d'application et d'exécution des lois ». Certains pays ont adopté des lois visant à incriminer la corruption transnationale, et beaucoup ont adopté des lois protégeant les donneurs d'alerte, alors que d'autres n'ont pas encore ratifié la CNUCC. Selon les données de l'OCDE, 14 des

De solides politiques macroéconomiques devraient permettre de renouer avec les soldes budgétaires d'avant la crise. Il s'agit maintenant d'intensifier les efforts en matière de transparence, de récupération des actifs et de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites dans le cadre d'une action collective mobilisant la communauté internationale et les pays d'Afrique.



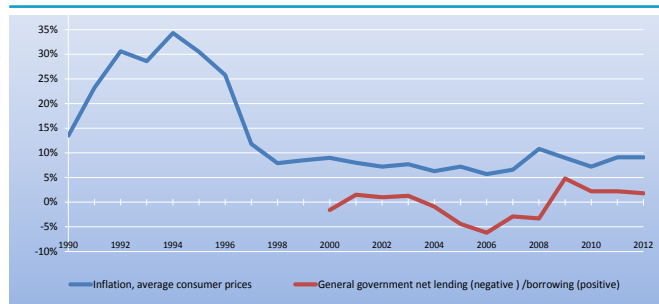
© Kuntze Aiy/Africa Media Online

40 Parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ont infligé des sanctions à des personnes physiques ou morales pour des faits de corruption d'agents publics étrangers. Les résultats d'une étude conduite en 2012 par Transparency International indiquent une application énergique de la Convention pour 7 des 39 Parties (le même chiffre qu'en 2009), modérée pour 12 Parties, faible pour 10 Parties et inexistante pour 8 Parties. Une récente étude de l'OCDE montre des résultats mitigés parmi les pays de l'OCDE dans l'application des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux (qui sont essentiels pour endiguer les flux financiers illicites), et des carences considérables en matière de vigilance et de disponibilité des informations sur les propriétaires effectifs. Nombre d'institutions financières continuent de servir de refuge aux flux financiers illicites. Quelques pays ont publié des guides relatifs à la récupération d'actifs, mais d'importants obstacles subsistent et la coopération internationale en la matière est lente et complexe. L'obligation de déclaration des paiements effectués par les entreprises du secteur des ressources naturelles n'a été introduite que dans un seul grand pays, et ne concerne pas encore d'autres secteurs. Quelques partenaires au développement ont signé l'ITIE.

Les résultats

Gestion de la politique macroéconomique : La mise en œuvre de saines politiques macroéconomiques a permis à des États africains d'adopter des politiques contracycliques pour atténuer les effets de la crise. Sous l'effet de l'augmentation des recettes, les soldes budgétaires devraient renouer avec les niveaux d'avant la crise, mais l'augmentation des prix des produits alimentaires et du pétrole pourrait ralentir cette évolution. **Gestion des ressources publiques :** Certaines séquences du cycle de gestion des ressources publiques, comme l'établissement du budget, s'améliorent. Cependant, selon les résultats d'une étude portant sur 20 États africains pour lesquels on dispose de données historiques sur la gestion des finances publiques,

Net public lending/borrowing and inflation in Africa



Source: International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2013

environ la moitié des pays n'affichent aucune tendance claire et l'autre moitié se répartit quasiment équitablement entre les pays dont les systèmes de gestion des finances publiques s'améliorent et ceux dont les systèmes se dégradent.

Transparence : PPar rapport au reste du monde, les pays d'Afrique souffrent d'un déficit de transparence concernant les recettes tirées des ressources naturelles et le budget. L'Afrique (hors Afrique du nord) avait un niveau de performance inférieur au niveau mondial dans le dernier « Open Budget Index » (OBI) en 2012 (31 sur 100 pour une moyenne globale de 43). Les pays d'Afrique du nord couverts avaient un score moyen de 19. **Corruption :** On estime que les actifs volés du fait de la corruption privent les pays en développement de 20 à 40 milliards de dollars EU chaque année, une bonne partie de ces fonds trouvant refuge dans des centres financiers internationaux. Plusieurs gouvernements d'Afrique, hors Afrique du Nord, ont déployé des efforts substantiels pour endiguer la corruption, en mettant en place de nouvelles institutions ou de nouvelles lois, qui n'ont pas encore produit tous leurs effets. À en juger par la perception de la corruption, les progrès restent lents : selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour 2012, la corruption du secteur public est considérée comme endémique dans la région, avec seulement quatre pays situés dans la moitié supérieure de l'indice. **Récupération d'actifs volés :** Quelques pays africains ont récupéré des avoirs volés, mais les difficultés que soulève la coopération entre pays rendent parfois le processus complexe et coûteux. Les activités de corruption à grande échelle continuent d'être liées au recours à des structures juridiques pour dissimuler la propriété et le contrôle de biens mal acquis.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Améliorer la transparence des dispositifs de gestion des finances publiques ;
- Intensifier les efforts de lutte contre la corruption active et passive par la mise en œuvre de la Convention de l'UA, et renforcer le soutien apporté par l'AUABC, et notamment par le Programme régional anticorruption pour l'Afrique ;
- Renforcer les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles nécessaires à la conduite des procédures liées à la récupération d'actifs.

Partenaires au développement :

- Promouvoir un renforcement de la transparence des paiements effectués par les entreprises au profit d'États africains, dans tous les secteurs ;
- Intensifier les efforts pour endiguer les flux illicites, notamment via un soutien au Groupe à haut niveau ;
- Donner pleinement corps aux engagements pris, y compris au travers des processus du G8 et du G20, pour accompagner les États africains dans leurs efforts de recensement et de récupération des actifs volés.

Fiche thématique **13****PAIX ET SÉCURITÉ****Les principaux engagements**

Afrique : Les États africains ont souligné l'impératif que représente l'intensification de leur coopération en matière de sécurité et ont institutionnalisé, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), des mécanismes novateurs pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits aux niveaux régional et continental. Ils ont créé un Conseil de paix et de sécurité (CPS), une Force de réserve africaine composée de 15 000 hommes, un Fonds spécial pour la paix, un Groupe de sages et un Système d'alerte rapide. Des engagements récents ont rappelé la nécessité de privilégier les solutions africaines pour les problèmes africains, en vue de consolider les progrès accomplis, de renforcer les capacités institutionnelles, d'obtenir des financements souples, mais prévisibles, et de développer les relations avec les Nations unies et d'autres partenaires. Les pays africains ont en outre adopté un certain nombre de positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'aide de leur pays.

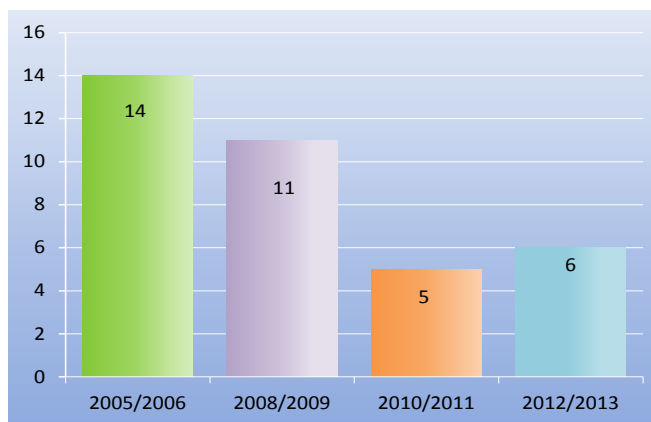
Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont souscrit des engagements de trois ordres. Ils se sont engagés à étayer les efforts déployés par l'Afrique, notamment en formant et en équipant les forces de maintien de la paix, en renforçant les capacités institutionnelles et en améliorant leurs mécanismes de financement et de décaissement. Ils se sont engagés à promouvoir l'architecture mondiale de paix et de sécurité par le biais du Système des Nations unies. Ils ont également promis de s'attaquer aux vecteurs de conflit et d'insécurité, notamment au terrorisme, au trafic d'armes légères et de petit calibre, et au commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Au cours de la dernière décennie, la CFP a émergé comme le pilier central de l'APSA et est devenue un centre de décisions pour la sécurité collective de l'Afrique. Ce faisant, elle a reflété un changement de position de l'Union africaine (UA) d'une tradition de non-ingérence dans les affaires intérieures vers une nouvelle approche fondée sur les sanctions et une diplomatie régionale plus affirmée pour maintenir la paix. Elle a renforcé la coordination et la coopération avec les CERs et les méca-

nismes régionaux dédiés à la résolution des crises et conflits. En 2012, elle était activement impliquée dans 7 cas de conflit en cours, renaissances ou nouveaux. Ses actions ont compris des déclarations politiques, des interventions, des interdictions de voyager, des gels de fonds et des actions militaires. L'UA a mené un certain nombre d'opérations de paix, allant de l'appui des élections, à une mission hybride avec l'ONU, et des opérations complètes de maintien de la paix. Les CER ont également été très actifs dans ce domaine. La CFP a également examiné un certain nombre de questions politiques, telles que la reconstruction après conflits et le développement, et la situation des réfugiés et des personnes déplacées internes. La coopération entre l'UA et l'ONU a été renforcée dans des domaines allant de la prévention des conflits, la gestion et la résolution, à la gestion des périodes post-conflits pour la reconstruction et le développement. Dans l'ensemble, la participation des soldats de la paix africains à l'ONU, l'UA et aux missions régionales en Afrique a été multipliée par quatre au cours de la dernière décennie, atteignant plus de 86.000 de 35 pays africains en 2012.

Toutefois, il reste des défis importants dans la mise en œuvre de l'APSA. Le fardeau financier et militaire est supporté par quelques États seulement. Il y a toujours des capacités limitées pour mettre sur pied une réaction militaire rapide via la Force africaine en attente ou des unités régionales. Ceci signifie qu'il n'y a pas toujours de réaction africaine rapide et efficace dans nombre de conflits.

Nombre de pays africains engagés dans des conflits

D'importants progrès ont été réalisés en l'Afrique dans la réduction des conflits au cours de la dernière décennie. Cependant, de nouveaux conflits en 2012 démontrent la nécessité de poursuivre ces efforts ainsi que le soutien de la communauté internationale.



Partenaires au développement : Ils ont soutenu les efforts africains pour résoudre les conflits sur le continent de 4 manières principales: par le biais de l'aide financière et du soutien pour le renforcement des capacités; grâce à l'équipement, la formation et l'assistance logistique aux opérations de maintien de la paix spécifiques; grâce à l'appui politique aux initiatives de paix en Afrique et les efforts de maintien de la paix; et, à l'occasion, par une intervention militaire directe, adoptée dans le cadre des Nations Unies et avec l'objectif de transférer les responsabilités aux forces de sécurité dirigées par des Africains dès que celles-ci sont opérationnelles. Les partenaires au développement fournissent la majeure partie du financement pour les opérations de l'UA et des CER dans un cadre plus large de l'appui et de la coopération par le biais de l'ONU, avec un budget global 2012/13 de maintien de la paix de EU\$ 7,33 milliards. Sur ce total, EU\$5,03 milliards est prévu au budget pour les opérations en Afrique, qui représentent 7 des 14 opérations actuelles de maintien de la paix des Nations Unies. L'APD totale dédiée aux conflits, la paix et la sécurité en Afrique a atteint EU\$ 886 millions en 2011, avec près de la moitié axée sur la paix et la prévention des conflits. La mise en place de la Facilité africaine de paix a créé une base financière plus solide pour les efforts futurs. Des sommes importantes ont également été engagées par des appels ad hoc dans des cas spécifiques. Malgré cela, la mobilisation des fonds nécessaires en temps opportun reste un défi et les contraintes juridiques sur l'utilisation de certains fonds ont pu avoir un impact défavorable sur le développement de capacités militaires aux niveaux régional et continental. Le Conseil de sécurité continue d'explorer les modalités de financement des futures opérations de maintien de l'UA.

Les résultats

Sur un horizon temporel long, il y a eu une réduction significative du nombre de conflits depuis les années 1990 et le début des années 2000, et une région affectée par des tensions sociales qui troublaient de nombreux pays est devenue plus stable. Toutefois, 2012 a vu émerger un nouveau conflit et des effets secondaires d'un autre conflit régional affecter le Sahel. Il n'y a actuellement aucun conflit interétatique actif en Afrique et un seul conflit dormant, pour lequel l'UA s'efforce de trouver un arrangement. Quatre pays sont concernés par un conflit interne, dont deux affectent d'autres pays. Ceci représente une baisse significative, de 11 pays il y a deux ans et 14 il y a cinq ans. Bien que l'Afrique représente encore 29% des réfugiés et 43% des personnes déplacées à travers le monde, il n'est plus vrai de dire que la majorité de toutes les guerres sont menées sur le sol africain. Il y a eu un certain nombre de succès dans

la construction post-conflit de la stabilité. Du fait de l'effort mis dans la reconstruction post-conflit, y compris les travaux sur la transition politique et les institutions de construction, des élections ont été organisées dans 6 pays post-conflit en 2012 (voir aussi rubrique 11).

L'Afrique est confrontée actuellement à des menaces sur sa paix, sa sécurité et sa stabilité à partir de 4 sources principales. Tout d'abord, c'est l'effet des conflits en Afrique du Nord, y compris la prolifération des armes et des groupes armés criminels et terroristes dans le Sahel et les régions du Nord, qui créent des problèmes de sécurité qui ont à leur tour eu un effet d'entraînement sur la stabilité politique. Deuxièmement il s'agit des conflits intra-étatiques, y compris ceux liés aux élections (voir également le sujet 11). Troisièmement, des différends frontaliers menacent les relations entre pays voisins. Quatrièmement, les sécheresses et la famine ont des effets déstabilisants et des conséquences humanitaires importantes dans la région.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Poursuite des efforts aux niveaux continental et régional pour prévenir, gérer et résoudre les conflits, notamment par les opérations de paix conduites par l'Afrique dès que possible, et renforcer la coopération avec le système des NU ;
- Traiter les conflits à leur source en alignant l'APSA et l'AGA ;
- Mettre en œuvre les accords abordant les conflits liés aux ressources et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Partenaires au développement :

- Poursuivre leur appui politique aux initiatives de médiation régionale et sous-régionale ;
- Fournir des ressources financières et en cas de besoin de l'appui au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix en Afrique ;
- Intensifier les efforts pour lutter contre le commerce illicite des ressources naturelles et de stupéfiants et accroître la sécurité maritime pour mieux lutter contre la piraterie.

Fiche thématique **14**RESSOURCES PUBLIQUES INTERIEURES
POUR LE DEVELOPPEMENT

Les principaux engagements

Afrique : Depuis la déclaration de 2001, qui porte à la création du NEPAD, les gouvernements africains ne cessent de rappeler l'importance primordiale de l'épargne intérieure et de l'amélioration du recouvrement des recettes publiques pour financer le développement, et se sont engagés à maintes reprises à mobiliser davantage de ressources intérieures. Ils accordent aussi une attention croissante à la lutte contre les flux financiers illicites qui réduisent les ressources à la disposition des pouvoirs publics (voir aussi la fiche thématique 12).

Partenaires au développement : Aider les pays en développement dans leur effort de mobilisation de l'épargne nationale était l'un des principaux engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et il a été réitéré lors de la Conférence de suivi qui s'est tenue à Doha en 2008. Dans la section du Plan d'action pluriannuel sur le développement relative à mobilisation des ressources intérieures, approuvée au Sommet du G20 de Séoul en 2010, les partenaires s'engagent à i) favoriser la mise en place de systèmes fiscaux plus efficaces ; ii) prévenir l'érosion des bases d'imposition dans les pays en développement, y compris à travers l'échange de renseignements à des fins fiscales et la promotion de régimes de prix de transfert efficaces ; et iii) élaborer et harmoniser les instruments d'étalonnage des administrations fiscales.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De nombreux pays africains ont amélioré l'efficacité de la mobilisation des recettes en élargissant leur base d'imposition. La plupart des pays d'Afrique ont opté pour la taxe sur la valeur ajoutée de façon à réduire leur dépendance vis-à-vis des taxes sur les échanges, mais dans la plupart des pays la législation de la TVA tend à être complexe. 22 pays se sont dotés d'autorités fiscales autonomes. Le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) a créé une plateforme pour aider les responsables des administrations fiscales des pays africains à partager des pratiques exemplaires, à définir des priorités en matière fiscale et à mieux légitimer l'impôt. Certains pays expérimentent des stratégies visant à consolider la confiance des contribuables et le pacte conclu avec eux. Pourtant, en dépit des efforts déployés par de nombreux gouvernements pour réduire la charge fiscale totale pesant sur les entreprises conformément à la tendance observée partout dans le monde, les entreprises africaines sont encore celles qui subissent la plus forte pression fiscale, qu'il s'agisse des taux ou de la pesanteur de la réglementation (voir également fiches thématiques 4 et 12). Les accords de libre-échange au sein

de l'Afrique et entre l'Afrique et ses principaux partenaires commerciaux, et l'utilisation de la concurrence fiscale pour attirer l'investissement étranger ont poussé de nombreux pays à rétrécir leur base d'imposition. En ce qui concerne les entreprises multinationales, un certain nombre de pays africains ont mis en place des régimes de prix de transfert, mais se heurtent à de grandes difficultés imputables au manque de capacités pour évaluer effectivement le risque de pertes de recettes et les mesures correctives à apporter. Enfin, l'application de la TVA a eu pour effet certes d'accroître l'efficacité fiscale, mais également d'alourdir la part de la fiscalité indirecte, plus régressive, tandis que l'impôt sur le revenu des personnes, plus progressif, n'a que peu augmenté en pourcentage du PIB.

Partenaires au développement : Les efforts déployés au niveau international dans ce domaine se sont nettement intensifiés :

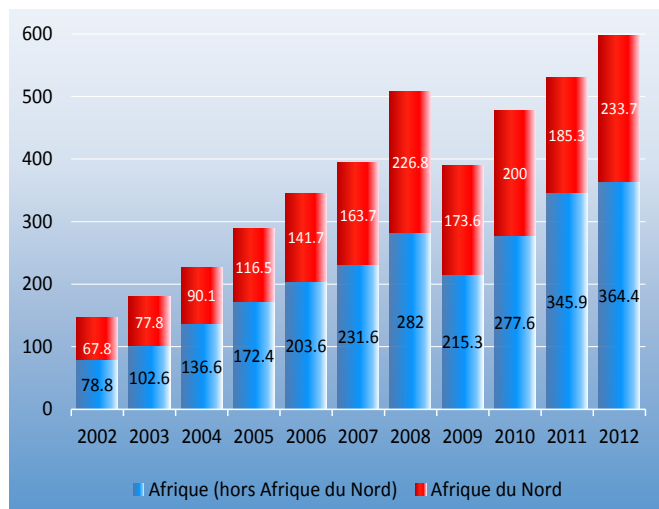
- i) Le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement aide les pays en développement sur un large éventail de questions fiscales, notamment le renforcement des capacités de l'administration fiscale, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, et la mise en place de régimes de prix de transfert efficaces, en collaboration avec l'ATAF et d'autres partenaires.
- ii) Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, restructuré en 2009, comprend à présent 120 juridictions membres, dont 17 pays africains, leur nombre ayant presque doublé au cours des 6 derniers mois. Le Forum a entrepris plus de 100 examens par les pairs. Une série de programmes d'assistance technique ont été lancés par le Forum pour aider les petites juridictions et les pays en développement à respecter la norme.
- iii) Le nombre d'accords d'échange d'information augmente régulièrement. Trois pays africains ont signé la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale qui est l'instrument multilatéral le plus complet pour lutter contre l'évasion fiscale aux frontières et assurer le respect des lois.
- iv) Un Forum mondial de l'OCDE sur les prix de transfert a été créé, et l'ONU a publié un Manuel pratique des prix de transfert pour les pays en développement qui fournit des orientations sur la politique et les aspects administratifs de l'application de l'analyse des prix de transfert, notamment dans le cas de certaines transactions des entreprises multinationales. Des faits récents ont toutefois mis en lumière la complexité des problèmes qui se posent et la nécessité d'y remédier non seulement en mettant en place des régimes de prix de transfert efficaces mais aussi en renforçant l'action internationale.

Hausse continue des ressources mobilisées à la suite de la crise mondiale et nouveaux records atteints en 2012. Besoin d'élargir davantage l'assiette fiscale et renforcer les efforts internationaux de lutte contre les paradis fiscaux et les prix de transfert.



© OCDE - Lancement du Forum africain sur l'administration fiscale, Ouganda, novembre 2008

Mobilisation des recettes publiques intérieures sur la période récente (EU\$ milliards) en valeur nominale



Sources : Sources: IMF World Economic Outlook database (April 2013); OECD-DAC International Development Statistics database; World Bank Migration and Development Brief (Nov. 2012); International Debt Statistics (2013); World Bank Global Economic Prospects (2013).

Les résultats

(i) Le montant total des recettes publiques, à l'exclusion des dons, a été porté de 22% à plus de 32% du PIB entre 2002 et 2008. L'Afrique a ainsi plus que triplé le montant des recettes collectées sur la période, lequel a atteint plus de 509 milliards de dollars EU, soit plus de 10 fois le volume de l'APD, quoique ce chiffre soit très variable d'un pays à l'autre (voir tableau dans l'appendice). La part des recettes dans le PIB a augmenté dans l'ensemble des groupes de pays, mais surtout dans les pays richement dotés en ressources grâce à l'explosion des exportations de matières premières, et dans les pays à revenu intermédiaire. En conséquence, alors que les recettes publiques mobilisées par 20 pays des pays d'Afrique n'atteignaient pas 15% de leur PIB – ce qui est généralement considéré comme un minimum pour assurer la fourniture des services publics de base -- en 2002, seulement 9 pays, soit 17%, collectaient encore des recettes inférieures à 15% du PIB en 2012. Globalement toutefois, la mobilisation des recettes

publiques en Afrique subsaharienne reste faible par rapport à d'autres régions. D'après des évaluations de l'effort fiscal établies récemment par les services du FMI, la moitié des pays de ce groupe pourraient, compte tenu de leur potentiel économique, prélever un surcroît de recettes équivalant à une fourchette de 2 à 4% de leur PIB.

(ii) La crise économique mondiale a provoqué une forte contraction des recettes publiques en 2009, sous l'effet conjugué de la chute des prix des matières premières et du ralentissement de la croissance. En termes nominaux, les recettes publiques ont diminué de 120 milliards de dollars EU, soit un repli de 23% par rapport à l'année précédente, et ainsi été ramenées à 390 milliards de dollars EU. Ce recul s'est produit pour l'essentiel dans les pays exportateurs de pétrole. Les recettes publiques se sont redressées en 2010 pour atteindre 469 milliards de dollars EU, et ont connu un nouveau sommet en 2012 à 580 milliards. La hausse est particulièrement forte en dehors de l'Afrique du nord avec des revenus atteignant 364 milliards en 2012, 4,5 fois les niveaux de 2002. Le taux d'épargne nationale brut est passé de 17,1% du PIB en moyenne pendant la période antérieure au Consensus de Monterrey à 24% en 2006, mais il est depuis redescendu à 20% en moyenne sur les trois dernières années. La progression constatée est toutefois à mettre à l'actif des pays richement dotés en ressources et des pays à revenu intermédiaire.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Intensifier l'effort engagé dans le domaine de l'administration de l'impôt, y compris en s'attaquant au problème de l'évasion fiscale et en faisant en sorte de mobiliser une juste part des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles;
- Élargir la base d'imposition en rationalisant la politique fiscale, notamment le traitement des préférences et des exonérations fiscales;
- Accorder un rang de priorité plus élevé à la mobilisation de l'épargne en développant les marchés de capitaux et les institutions de microcrédit.

Partenaires au développement :

- Intensifier la coopération avec l'Afrique pour la mise en place de systèmes fiscaux plus efficaces, et (voir aussi fiches thématiques 12 and 15) ;
- Renforcer la coopération sur la prévention de l'érosion de la base fiscale, notamment grâce à l'amélioration de l'échange de renseignements, et à l'appui apporté à la mise en place de régimes de prix de transfert efficaces ;
- Poursuivre les travaux généraux sur l'amélioration de l'efficacité des ré-

Fiche thématique **15**

INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER ET AUTRES APPORTS FINANCIERS PRIVÉS

Les principaux engagements

Afrique : Dans la Déclaration portant création du NEPAD (2001), les dirigeants des pays africains sont convenus d'encourager les apports de capitaux privés dans le cadre d'une approche à long terme destinée à remédier au déficit de ressources dont souffre l'Afrique. Ils sont également convenus de promouvoir l'approfondissement des marchés financiers, de renforcer l'harmonisation et l'intégration des marchés financiers internationaux et de prendre des mesures pour favoriser l'instauration de conditions plus favorables aux entreprises afin d'encourager l'investissement tant intérieur qu'étranger (voir aussi fiche thématique 4).

Partenaires au développement : Depuis Monterrey en 2002, les partenaires au développement ont réaffirmé leur soutien à un accroissement de l'investissement étranger (voir aussi fiche thématique 4). Dans la Déclaration de Doha, les États membres de l'OMC sont convenus de renforcer les efforts nationaux et internationaux destinés à porter à leur maximum les relations des investissements étrangers avec la production nationale. L'objectif annoncé en 2009 par le G8, visant à faire baisser les coûts de transaction des envois de fonds des travailleurs émigrés de 10 à 5% d'ici 2014, a été adopté par le G20 en 2011.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Pour pouvoir concourir dans la course mondiale aux investissements étrangers, de nombreux pays africains ont adopté des mesures d'incitation afin d'attirer l'investissement direct étranger (IDE). Les pays d'Afrique ont conclu 1 304 accords d'investissement internationaux, soit 40% de l'ensemble des accords de ce type. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) travaille à l'établissement d'un modèle d'accord d'investissement bilatéral pour promouvoir l'harmonisation des approches de ses pays membres. L'Union africaine a annoncé la création d'un Institut africain des envois de fonds (AIR) qui a vocation à renforcer la capacité des pays africains à mobiliser les fonds envoyés par les travailleurs émigrés au service du développement. De nombreux pays ont marqué des progrès en rendant illégaux les contrats d'exclusivité, mesure propre à accroître la compétitivité et à réduire les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les travailleurs émigrés.

Partenaires au développement : L'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique contribue au renforcement de la capacité d'amé-

liorer le climat de l'investissement en offrant un espace de dialogue aux responsables de l'action gouvernementale et en appuyant la conduite, par les pays, de réformes et d'examen des politiques de l'investissement. Dans le cadre du Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux, les partenaires ont entrepris des travaux sur la collecte de données relatives aux envois de fonds, les migrations et le développement, les paiements et l'infrastructure des marchés, et l'accès aux financements. A ce titre, la Banque mondiale aide un pays à élaborer des mécanismes visant à sécuriser l'épargne de sa diaspora par le biais des 'obligations de la diaspora'.

Les résultats

Jusqu'à la crise financière mondiale de 2008-2009, l'Afrique avait traversé six années consécutives de croissance des entrées de capitaux privés, ceux-ci ayant atteint un niveau sans précédent de près de 70 milliards de dollars EU en 2007. Les flux de capitaux privés se sont fortement redressés en 2010 mais ont marqué un déclin au cours des deux dernières années. Sous l'effet des troubles politiques, les flux privés à destination de l'Afrique du Nord ont fortement diminué de 81% en 2011-2012 pour tomber à 3 milliards de dollars EU. En revanche, les flux de capitaux privés vers quatre autres régions africaines ont augmenté de 14% au cours de la même période et atteint un niveau record de 54,5 milliards de dollars EU. Cette progression est due en grande partie à l'augmentation des flux d'IDE et d'obligations. Les entrées d'IDE ont été favorisées par d'importantes découvertes de gaz, par le forage de puits de pétrole et par de nouveaux gisements minéraux dans plusieurs régions du continent. Par ailleurs, si le secteur des industries extractives continue d'absorber la majeure partie des flux d'IDE, on observe une augmentation des investissements dans le secteur des services, les infrastructures et le secteur de la consommation (commerce de détail et services bancaires aux particuliers notamment) dans les grandes économies connaissant une montée en puissance de la classe moyenne. Actuellement 14 des 54 pays africains ont émis des titres financiers en devises étrangères sur les marchés internationaux, dont 4 en 2012.

Les deux tiers environ des flux d'IDE à destination de l'Afrique ont contribué au financement de nouveaux projets. Fin 2011, le stock cumulé d'IDE se montait à 559 milliards de dollars EU selon les estimations, l'Afrique du Nord en détenant la part la plus importante (37%), suivie par l'Afrique australe (29%), l'Afrique de l'Ouest (19%), l'Afrique centrale (8,5%) et l'Afrique de l'Est (6%).

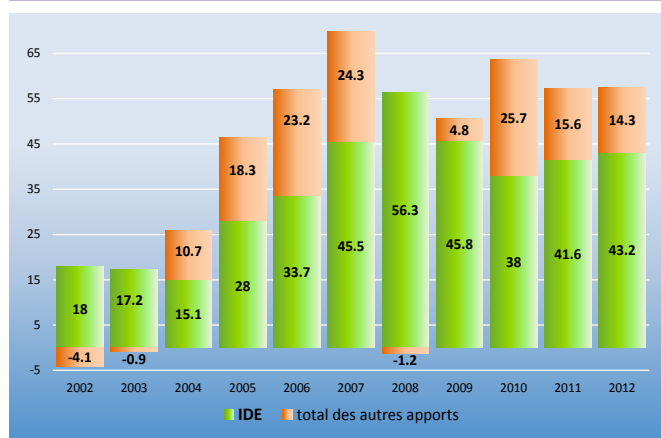
Les flux privés atteignent des niveaux records en Afrique subsaharienne, mais les flux en direction de l'Afrique du Nord sont encore affectés par l'instabilité politique. Les IDE restent la composante la plus importante de ces flux.



© Guy Stubbs/Africa Media Online

Sources: WB International Debt Statistics, January 2013; WB Global Economic Prospects, January 2013; UNCTAD, World Investment Report 2013; IMF World Economic Outlook database, April 2013.

Apports nets de capitaux privés à l'Afrique (EU\$ milliards en valeur nominale)



Bien que modestes en volume à l'échelle planétaire, les entrées d'IDE en Afrique ont un impact important sur les pays bénéficiaires. Dans la moitié environ des pays africains, l'IDE s'est monté à plus de EU\$500 millions sur une ou plusieurs années au cours de la période récente. Les investissements directs étrangers ont représenté plus de 20% de l'ensemble des investissements dans plus d'un tiers des pays d'Afrique subsaharienne et ils ont contribué à relever l'investissement intérieur total, exprimé en pourcentage du PIB, de près de 4 points de pourcentage depuis la fin des années 90. Selon l'indice de contribution de l'IDE de la CNUCED, l'Afrique est la région du monde où les entreprises multinationales contribuent le plus à l'économie en termes de valeur ajoutée, de dépenses de R-D et de salaires. D'après les estimations de la Banque africaine de développement fondées sur un échantillon de 34 pays pour la période 2004-2008, l'impact de l'IDE sur l'épargne et l'investissement est cinq à sept fois supérieur à celui de l'aide publique au développement.

Les investissements de portefeuille réalisés en Afrique (hors Afrique du nord), qui avaient fléchi pendant la crise mondiale, ont renoué en 2009-2010 avec le niveau atteint en 2007 sous l'effet stimulant de la création d'un certain nombre de fonds de capital-investissement spécialisés dans les placements en Afrique. La crise de la zone euro a toutefois tempéré en 2011 les entrées d'investissement de portefeuille. L'observation de ce qui s'est

passé ces dernières années montre que les financements privés par capitaux propres tendent à représenter une part croissante des financements en Afrique, en particulier pour les financements à long terme. Si l'Afrique du Sud est traditionnellement le principal bénéficiaire des investissements de portefeuille en Afrique, ces dernières années ceux-ci ont dépassé les EU\$500 millions par an dans cinq pays africains.

Avec l'augmentation des flux migratoires dans le monde, les envois de fonds des travailleurs émigrés sont devenus une source importante d'entrées de capitaux pour de nombreux pays africains. Entre 2000 et 2012, les envois de fonds vers le continent africain ont été multipliés par 7 et porté à EU\$54.6 milliards, dépassant le volume de l'aide publique au développement. Après un recul en 2009 suite à la crise financière mondiale, les envois de fonds ont augmenté de 20% en 2011-2012, tiré par l'Afrique du Nord qui a enregistré une progression de 33% des envois de fonds au cours de la même période car la diaspora a envoyé des montants plus importants pour aider familles et amis affectés par l'impact des désordres politiques. Selon les estimations, le montant effectif des envois de fonds de travailleurs émigrés vers les autres régions africaines serait nettement supérieur si l'on tenait compte des envois de fonds échappant aux canaux officiels. Pour 13 pays de la région, ces envois représentaient plus de 4% du PIB en 2011. Le coût des envois de fonds à destination de l'Afrique a diminué quelque peu mais il demeure élevé par rapport aux autres régions en développement, à 12.4% fin 2012.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Poursuivre les efforts engagés pour améliorer l'environnement des entreprises afin de stimuler l'investissement tant national qu'étranger ;
- Créer les conditions permettant d'améliorer les contributions de l'IDE à l'économie ;
- Renforcer les capacités au niveau national et sous-régional en vue de promouvoir et de mieux cerner les tendances des envois de fonds, de démultiplier les effets de ces transferts sur le développement, et de réduire les coûts de transaction.

Partenaires au développement :

- Appuyer les efforts déployés en Afrique pour promouvoir et diversifier les entrées de capitaux privés ;
- Renforcer l'action entreprise en vue de faciliter les envois de fonds et réduire les coûts de transactions.

Fiche thématique **16****AIDE AU DÉVELOPPEMENT****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique se sont engagés à reprendre en main la conduite de leurs politiques et de leurs programmes de développement, à renforcer la gestion des finances publiques et à rendre compte des résultats obtenus en matière de développement. Ces engagements ont été énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'Accra approuvé en 2008, puis réaffirmés dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement en 2011.

Partenaires au développement : En 2005, les partenaires au développement ont pris une série d'engagements visant à accroître les apports d'aide au développement d'ici à 2010 et (dans le cas de l'UE) à continuer de les accroître à l'horizon 2015. En 2011, les pays du G8 ont confirmé leurs engagements concernant l'APD et l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Certains engagements portaient sur l'APD rapportée au PIB. En tenant compte du fléchissement du RNB enregistré en 2010, ils devraient se matérialiser par le versement d'apports d'APD à l'Afrique se chiffrant à 65 milliards de dollars EU en 2010. Les partenaires au développement sont également convenus que de nouvelles sources de financement devaient être élaborées et ils ont fixé des objectifs chiffrés pour le financement climatique (voir fiche thématique 18). Une deuxième catégorie d'engagements ont trait à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, plus particulièrement de l'alignement sur les politiques et systèmes nationaux, de l'harmonisation des pratiques, de la transparence et de la prévisibilité. Certains partenaires au développement avaient pris d'autres engagements à titre volontaire dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) de 2008. Plusieurs engagements assortis d'échéances précises, souscrits à Busan, sur le déliement de l'aide, la transparence et la prévisibilité de l'aide nécessitaient des mesures rapides, notamment un examen en 2012 des plans visant à accélérer les efforts pour délier l'aide, la publication d'ici fin 2012 des calendriers de mise en œuvre d'une norme commune pour améliorer la transparence de l'aide, et la communication à l'ensemble des pays en développement à l'horizon 2013 de données fiables sur les plans de dépenses prévisionnels à 3-5 ans ou les plans de mise en œuvre. Les économies émergentes ont accepté de prendre le document final de Busan comme référence pour la coopération Sud-Sud.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : La majorité des gouvernements africains ont progressé au regard des engagements pris à Paris et Accra, notamment en s'appropriant davantage la conduite de leurs programmes de développement. Treize pays (sur les 29 pour lesquels des données sont disponibles) ont amélioré la qualité de leurs stratégies nationales de développement depuis 2005 et quelques-uns

ont effectué des évaluations chiffrées des besoins à couvrir pour atteindre les OMD. Un grand nombre de pays ont enclenché une accélération et un approfondissement des réformes de la gestion des finances publiques. Mais la surveillance exercée par les parlements sur la formulation des stratégies nationales de développement et l'implication de la société civile demeurent limitées.

Partenaires au développement : Les engagements pris à l'horizon 2010 concernant le volume de l'aide n'étaient toujours pas concrétisés collectivement en 2012 bien que certains pays aient tenu leurs engagements. L'APD totale a baissé à 125,6 milliards de dollars EU (aux prix de 2012), une diminution de 8 milliards en termes nominaux et 4% en termes réels, faisant suite à une baisse de 2,3% en termes réels en 2011. Le volume de l'aide reste nettement inférieur au niveau requis pour respecter les engagements pris en 2005, qui correspondraient à environ 146 milliards de dollars EU aux prix de 2012. La baisse a été plus marquée dans les pays ayant des positions budgétaires fragiles. Un peu plus de la moitié de la baisse (4,5 milliards de dollars) était localisée en Afrique, qui a donc été touchée de manière disproportionnée par rapport à sa part de 38% de l'APD mondiale en 2011. Les bailleurs de fonds ont créé trois mécanismes de financement novateurs dans le secteur de la santé, y compris Advanced Market Commitments (AMC) pour soutenir le développement de vaccins, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), et la taxe UNITAID solidarité sur les billets d'avion et les mécanismes du marché du carbone (voir aussi le sujet 18). Les discussions se poursuivent sur l'introduction d'une taxe sur les transactions financières pour soutenir le développement, entre autres objectifs. Les progrès globaux sur le front de l'efficacité de l'aide, insuffisants, n'ont pas permis d'honorer la plupart des objectifs fixés dans la Déclaration de Paris pour 2010. Le rapport 2011 de l'OCDE sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris montre que seulement un des treize objectifs-cibles pour lesquels on dispose de données a été dépassé en 2010 mais de peu : il s'agit de celui concernant la coordination de la coopération technique. En particulier, les donateurs n'utilisent pas systématiquement plus les systèmes nationaux lorsque ceux-ci sont plus fiables. Les progrès en matière de transparence de l'aide s'accroissent et 100 organismes publient des données conformes aux normes de l'IITA. Cependant les faits observés à ce jour donnent à penser que davantage d'efforts doivent être consentis pour concrétiser les engagements pris à Busan concernant la transparence et la prévisibilité de l'aide et venir à bout des obstacles politiques. Les avancées en ce qui concerne l'accélération des efforts sont inégales. Plusieurs donateurs ont délié leur aide à hauteur de 90 % ou plus. Cependant, si certains se sont engagés à aller plus loin, d'autres n'ont guère de marge pour poursuivre le déliement dans des secteurs où ils considèrent qu'il est politiquement difficile de le faire. Fin 2012, l'ensemble des 24 membres du CAD avaient rendu publics leurs calendriers de mise en œuvre de la norme commune relative à la transparence

L'aide à l'Afrique chute en 2012 et reste en dessous des objectifs de 2010. Les engagements sur l'efficacité de l'aide ne sont que partiellement atteints. L'aide à l'Afrique devrait être augmentée en conformité avec les engagements pris.



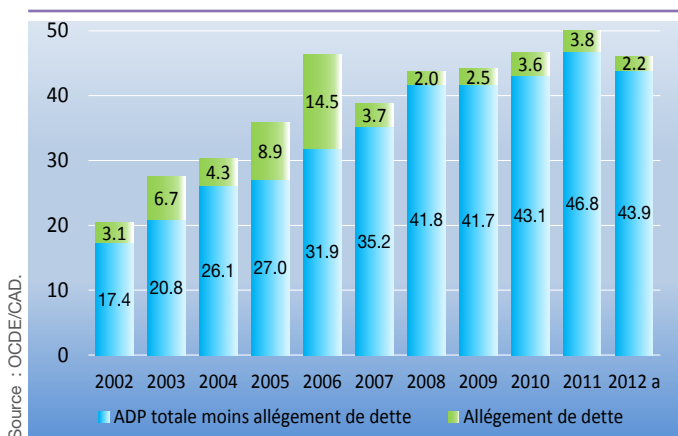
ICRC Photo Library

de l'aide à l'horizon 2015, mais une clarification s'impose sur ce que signifierait un 'respect minimum' de la norme commune. Cependant, il est peu probable que l'engagement de Busan sur la prévisibilité à moyen terme soit pleinement rempli en 2013. Certains donateurs se sont certes attachés à améliorer la disponibilité des données sur les dépenses prévisionnelles mais leurs efforts portent généralement sur quelques pays partenaires 'prioritaires' et peu nombreux sont les donateurs qui semblent être en bonne voie pour communiquer aux pays en développement des plans prévisionnels glissants exhaustifs. Mi-2013, il sera procédé à un bilan des progrès accomplis à partir des 10 indicateurs convenus en juin 2012 pour soutenir la redevabilité à l'échelle mondiale dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, ainsi qu'à une évaluation des plans de mise œuvre de la norme commune.

Les résultats

En termes de volume de l'aide, l'APD à l'Afrique est passée de US \$ 50,7 milliards en 2011 à US \$ 46,1 milliards en 2012 (données préliminaires), autour de 19 milliards de dollars en dessous du niveau de 2010 sous-entendu par les engagements de 2005 (environ 65 milliards de dollars aux prix de 2012). Le déficit est dû à deux facteurs. L'APD mondiale a augmenté plus lentement par rapport aux engagements. Mais l'Afrique a également eu une part plus faible que prévue, soit environ 34% de l'augmentation depuis 2004, au lieu des 50% prévus en 2005, et US \$ 15,7 milliards par rapport à US \$ 22,9 milliards. La part de l'Afrique dans l'APD mondiale a été largement stable

Aide publique au développement allouée à l'Afrique (milliards de dollars EU) en valeur nominale



depuis 2007, et a diminué entre 2011 et 2012. La question est donc double avec un problème de volume global et de distribution. Les plans de dépenses fournies par les bailleurs de fonds pour l'aide programmable (AP) (environ 56% de l'APD bilatérale en 2011) suggèrent en effet un transfert de l'APD vers les pays à revenu intermédiaire en Extrême-Orient et Asie du sud et centrale. En revanche, l'AP est susceptible de stagner dans les pays ayant les moins résultats en terme d'OMD et de niveaux de pauvreté, dont beaucoup se trouvent en Afrique. En terme de financement innovant, on estime que 5,8 milliards \$ US pour la santé et 2,6 milliards de dollars pour le climat et d'autres programmes environnementaux ont été gérés par des nouveaux mécanismes depuis 2002. Sur l'efficacité de l'aide, les premiers résultats des études conduites suggèrent que l'amélioration des prestations de l'aide a permis de renforcer les fonctions essentielles de l'État, bien que la contribution réelle aux résultats de développement soit difficile à établir. En ce qui concerne le déliement de l'aide, des questions se posent encore quant à la mesure dans laquelle l'APD non liée de droit l'est bien dans les faits et des difficultés demeurent pour mettre en évidence les avantages tangibles qui en découlent pour le développement des pays partenaires, en dehors d'une meilleure utilisation des ressources. Les donateurs commençant à peine à communiquer les données relatives à l'aide selon la norme commune, il est trop tôt pour commenter les résultats et déterminer l'incidence que la transparence des flux financiers peut avoir sur les pays en développement.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Assurer effectivement la direction des efforts de coordination et d'harmonisation des activités des donateurs ;
- Développer des cadres nationaux pour le suivi des résultats en termes d'efficacité de l'aide, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des engagements pris à Busan ;
- Renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Partenaires au développement

- Volume de l'aide : honorer les engagements pris à l'horizon 2015 concernant l'APD à l'Afrique, et pour les pays n'ayant pas souscrit d'engagements nouveaux, au minimum maintenir les versements d'APD à l'Afrique aux niveaux de 2010 ;
- Efficacité, qualité et redevabilité : concrétiser les engagements souscrits à Busan, notamment en améliorant la prévisibilité et la transparence de l'aide et en accélérant les efforts visant à délier l'aide ;
- Durabilité : veiller à ce que l'APD soit compatible avec les objectifs de viabilité sur le long terme.

Fiche thématique 17

DETTE EXTÉRIEURE

Les principaux engagements

Afrique : À Monterrey (2002), les pays africains se sont engagés à élaborer des stratégies nationales de vaste portée afin de suivre et de gérer les engagements extérieurs, ce qui fait partie des conditions préalables à réunir pour assurer la viabilité de la dette.

Partenaires au développement : Le Consensus de Monterrey a appelé les créanciers et les débiteurs à exercer leur responsabilité conjointe pour prévenir et régler les situations d'endettement non viables. Plus précisément, il a appelé à une mise en œuvre rapide, efficace et intégrale de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). En 2005, les pays du G8 se sont engagés à annuler 100 % de l'encours de la dette contractée envers le FMI, l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale (IDA) et le Fonds africain de développement par les pays admis à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les participants à la Conférence de Doha de 2008 sur le financement du développement ont souligné la nécessité d'éviter la réapparition de niveaux d'endettement insoutenables et la Déclaration conjointe G8/Afrique de 2011 à Deauville a réitéré l'appel à préserver la viabilité de la dette en Afrique. En 2011, la Déclaration du sommet du G20 de Cannes a appelé à un réexamen du Cadre de viabilité de la dette établi par le FMI/la Banque mondiale en vue de faciliter une plus grande participation du secteur privé au financement des infrastructures en Afrique. En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un projet de résolution qui insiste sur l'importance de pratiques responsables en matière d'octroi de prêts et de souscription d'emprunts.

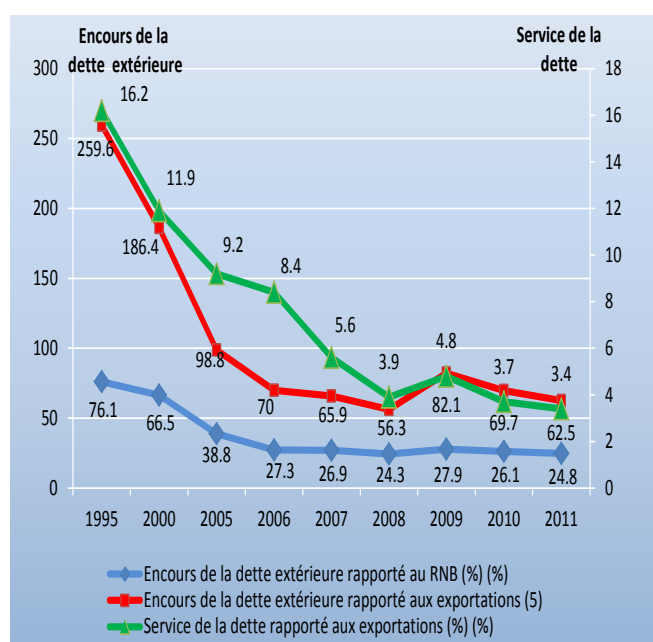
Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Dans la plupart des pays africains, les systèmes de gestion de la dette se sont améliorés mais d'importantes lacunes demeurent. De nombreux pays ont entrepris de coordonner l'action des grands organismes publics concernant la gestion de la dette et les politiques macro-économiques. Si la majorité des pays s'est dotée d'une unité de gestion de la dette et d'un système d'enregistrement de la dette, les capacités d'analyse et l'échange d'informations entre les différents organismes publics chargés de contracter des emprunts mériteraient d'être renforcés.

Partenaires au développement : Les Initiatives PPTÉ et IADM sont à l'origine de progrès considérables. Pour aider les pays PPTÉ à réduire leur endettement commercial extérieur, le Fonds de désendettement de la Banque mondiale leur permet de racheter leurs créances commerciales avec une forte décote. Le Fonds a récemment été prolongé jusqu'en 2017

et il sera en mesure d'aider les 20 pays PPTÉ restants à réduire considérablement leur dette commerciale, laquelle se monte selon les estimations à plus de 10 milliards de dollars EU. La Banque mondiale et le FMI ont créé le Cadre de viabilité de la dette (CVD), cadre normalisé destiné à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu et les décisions d'octroi de prêts et de dons des créanciers. Afin de ménager aux pays une nouvelle marge d'emprunt – pour partie aux conditions du marché – de façon à pouvoir financer l'investissement public, le CVD a récemment fait l'objet d'un réexamen permettant de tenir compte des avoirs et des revenus futurs potentiels des investissements publics eu égard en particulier aux engagements du G20 visant à accroître le financement des infrastructures en Afrique. Au titre de l'approche d'Évian, les partenaires au développement ont également pris des mesures pour régler les problèmes d'endettement des pays africains ne pouvant pas bénéficier de l'Initiative PPTÉ, notamment en pro-

Charge du service de la dette pour les pays très endettés d'Afrique subsaharienne



Source: World Bank Global Development Finance (2013)

Le fardeau de la dette extérieure a diminué, générant de spectaculaires économies sur le service de la dette. Des efforts sont nécessaires pour assurer la viabilité de la dette à long terme alors que le nombre de pays confrontés au surendettement augmente.



© Shutterstock Photography / Africa Media Online

cédant à une annulation partielle des créances. En 2011, l'OCDE et l'Afrique du Sud ont institué le Centre africain de gestion de la dette souveraine qui aide les gouvernements de la région à analyser l'endettement et le risque souverain et à suivre l'évolution des marchés obligataires.

Les résultats

Sur les 33 pays africains réunissant les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative PPTE, 29 ont atteint le point d'achèvement (trois de plus que l'an passé) et obtenu un allègement irrévocable de leur endettement ainsi que l'annulation intégrale de leur dette au titre de l'Initiative IADM. Un autre pays devrait atteindre le point d'achèvement dans les 12 prochains mois. Trois pays au stade de la « pré décision », dont la situation politique demeure fragile, sont sur le point d'entamer le processus afin d'être admis à bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE, ou en sont aux premières étapes. Enfin, un 34ème pays africain pourrait être admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre des Initiatives PPTE et IADM mais dans ce cas, les critères d'admissibilité devraient être adaptés. L'effort total d'allègement de dette en faveur de l'ensemble des PPTE d'Afrique se montait à 105 milliards de dollars EU en termes nominaux, dont 67 milliards de dollars EU au titre de l'Initiative PPTE et 38 milliards au titre de l'Initiative IADM. Les organismes multilatéraux et les créanciers du Club de Paris supportent plus de 80% du coût total de l'Initiative PPTE. Plus de 5.5 milliards de dollars EU de dette commerciale extérieure ont également été annulés dans 15 pays PPTE africains soutenus par le Fonds de désendettement de la Banque mondiale. En aidant à diminuer ou à supprimer les créances commerciales non couvertes par l'Initiative PPTE, le Fonds réduit aussi la menace d'actions en justice à l'encontre des pays PPTE. La décision prise par un partenaire au développement d'interdire les procédures initiées par les « fonds prédateurs » – qui achètent des créances commerciales de pays PPTE à bas prix puis entament à leur encontre des poursuites judiciaires dans le but de récupérer la valeur faciale de la dette d'origine – a apporté une certaine détente mais un petit nombre de pays PPTE africains sont encore menacés de poursuites judiciaires. Après avoir atteint un seuil bas de 193 milliards USD en 2006 au plus fort du fonctionnement des Initiatives PPTE et IADM, l'encours total de la dette extérieure de l'Afrique (hors Afrique du nord) a augmenté en moyenne de 11% entre 2006 et 2011. Un tiers de la hausse de l'endettement observée ces dernières années est le fait de la dette du secteur privé et tient à la tendance mondiale à la hausse brutale de la part de l'endettement privé dans les pays en développement. Cependant, exprimé en pourcentage du revenu national brut et des exportations de biens et de services, l'encours de la dette et les

remboursements au titre du service de la dette ont reculé de plus des deux tiers en conséquence directe de ces initiatives. Les versements au titre du service de la dette exprimés en pourcentage des recettes d'exportation ont chuté, passant de 11.5% en 2000 à moins de 3.4% en 2011. Plusieurs défis subsistent néanmoins :

- Les quatre pays qui n'ont pas encore réuni les conditions nécessaires pour bénéficier d'un allègement total de la dette sont confrontés à des problèmes communs ; ils devront produire un effort suivi au plan intérieur et continuer de bénéficier du soutien de la communauté internationale pendant la période intérimaire ;
- Il reste à assurer la pleine participation de l'ensemble des créanciers, notamment de plusieurs petits créanciers multilatéraux, créanciers non membres du Club de Paris et créanciers privés qui ensemble représentent 25% des coûts totaux relatifs à l'Initiative PPTE ;
- Si la plupart des pays africains ont bénéficié des opérations uniques d'allègement de la dette couverte par les Initiatives PPTE et IADM et par le Fonds de désendettement, l'augmentation récente de l'endettement en particulier du secteur privé a entraîné une dégradation de la viabilité de la dette. Quatorze des 33 pays sont exposés à un risque de surendettement modéré et 7, à un risque élevé.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Maintenir les efforts déployés pour améliorer la gestion et la viabilité de la dette, y compris la dette induite par le secteur privé et la dette intérieure du secteur public ;
- Pour les 4 pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE, poursuivre les efforts pour y parvenir.

Partenaires au développement :

- Continuer de suivre de près la situation de l'endettement en Afrique et apporter un soutien en vue de renforcer les capacités de gestion de la dette dans les pays d'Afrique ;
- Poursuivre les efforts visant à faire en sorte que les pays admissibles au bénéfice de l'Initiative PPTE obtiennent de tous leurs créanciers l'annulation complète de leur dette et à décourager des poursuites en justice qui pourraient être engagées à l'encontre des pays PPTE par des créanciers qui ne souhaitent pas coopérer et par les fonds prédateurs ;
- Renforcer au maximum la concessionnalité des nouveaux financements et préférer les dons aux prêts afin d'éviter un retour de niveaux d'endettement insoutenables.

Fiche thématique **18****FINANCEMENT CLIMATIQUE**

Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 6 consacrée au changement climatique

Les principaux engagements

Afrique : En 2009, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a demandé instamment que les ressources financières requises pour faire face aux changements climatiques soient nouvelles, additionnelles et fournies essentiellement sous la forme de dons. En 2011, les ministres ont souligné la nécessité d'assurer un accès direct aux ressources, une affectation équitable et un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation. Puis, en 2012, ils ont plaidé pour un accord sur les sources et le montant des fonds publics à fournir pour la période commençant en 2013, ainsi que pour le déploiement du Fonds vert pour le climat (FVC). Par ailleurs, les chefs d'État africains ont appelé de leurs vœux la création d'un Fonds vert pour l'Afrique (FVA) qui donne aux pays du continent un meilleur accès au financement climatique et gère les ressources allouées à l'Afrique dans le cadre du FVC.

Partenaires au développement : Le Plan d'action de Bali adopté en 2007 insiste sur la nécessité d'apporter aux pays en développement des ressources financières suffisantes et supplémentaires. Dans le cadre de l'Accord de Copenhague conclu en 2009, les pays développés ont promis d'apporter des ressources nouvelles et supplémentaires, pour un montant approchant 30 milliards de dollars EU, au titre de financements « à mise en œuvre rapide » sur la période 2010-2012 ; les pays industrialisés se sont en outre engagés à mobiliser conjointement EU\$100 milliards par an d'ici à 2020.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Durant la période 2011-2013, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) et le Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC) ont co-organisé trois conférences annuelles sur le changement climatique, se rapportant notamment au financement climatique et au développement en Afrique. La plupart des pays africains ont soit supprimé, soit considérablement réduit les subventions à la consommation de combustibles fossiles, réorientant ainsi indirectement une partie du soutien vers des actions liées au climat. La Banque africaine de développement (BAfD) a élaboré un cadre pour le FVA envisagé. Elle a aussi lancé le Programme d'appui au financement carbone en Afrique pour promouvoir des activités relevant du mécanisme pour un développement propre (MDP). Avec le soutien du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a créé un bureau d'appui pour faciliter le lancement d'activités relevant du MDP en Afrique de l'Ouest.

Partenaires au développement : Au total, 19 fonds différents, bilatéraux et multilatéraux, sont au service d'activités liées au climat en Afrique.

Sous l'égide de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, trois fonds ont été créés : (1) le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), pour lequel ont été annoncées à ce jour des contributions d'un montant de EU\$525 millions devant aider les pays les moins avancés à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) ; (2) le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), qui bénéficie d'engagements représentant EU\$241 millions pour le financement de projets d'adaptation et d'atténuation dans tous les pays en développement ; et (3) le Fonds pour l'adaptation, alimenté par un prélèvement de 2 % sur les transactions au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), dont les ressources atteignent environ EU\$300 millions, compte tenu des contributions annoncées par certains donateurs bilatéraux. Par ailleurs, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a puisé dans les contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour financer des projets relatifs au climat. Ces ressources sont apportées sous la forme de dons.

Des mécanismes de financement d'une ampleur bien plus grande, qui pour la plupart ne passent pas par des dons, ont vu le jour en dehors de la CCNUCC. Sont surtout à signaler les Fonds d'investissement pour le climat (FIC), quatre guichets de financement distincts qui drainent des ressources transitant par le Groupe de la Banque mondiale et les quatre banques régionales de développement pour aider les pays en développement à se placer sur une trajectoire de croissance sobre en carbone et de résilience au changement climatique tout en relevant le défi de la déforestation. Les FIC ont obtenu des annonces de contributions d'un montant de EU\$7.2 milliards émanant de 14 pays. Un certain nombre de fonds spécialisés, tels que le Fonds pour les forêts du bassin du Congo, le Fonds pour la réalisation des OMD et le Programme ONU-REDD, représentant des promesses de dotations cumulées de EU\$408 millions, ont été créés pour contribuer à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts et pour faire prévaloir l'efficacité énergétique et l'utilisation de ressources renouvelables (voir aussi les fiches thématiques 5 et 6).

Financement « à mise en œuvre rapide ». D'après le World Resources Institute (WRI), les contributions annoncées s'établissaient au total à EU\$28 milliards fin novembre 2012.

Financement à plus long terme. La création du Fonds vert pour le climat (FVC) a été décidée à Cancún en 2010 pour acheminer une large part des futurs financements relatifs au changement climatique. À Durban, la CdP17 a approuvé l'instrument régissant le FVC. À Doha, les débats ont porté sur la structure de gouvernance du FVC, ainsi que sur les règles et modalités de fonctionnement. Les questions de financement n'ont guère avancé.

L'accès de l'Afrique au financement climatique reste marginal et les volumes futurs de la finance internationale ne sont pas clairs. Une participation africaine plus importante dans les fonds émergents y compris le Fonds vert pour le climat est vitale.



UNclimatechange

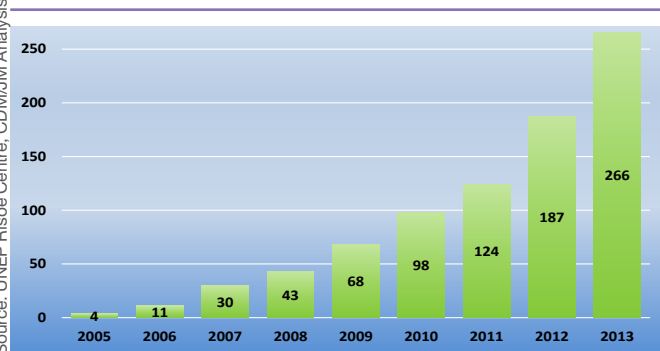
Les résultats

Un écart de plusieurs ordres de grandeur est observé entre les décaissements et les besoins, et le financement climatique a été pour l'essentiel axé sur l'atténuation.

(i) L'Afrique a reçu des paiements cumulés émanant des fonds multilatéraux pour le climat représentant approximativement EU\$750 millions. Les deux fonds climatiques gérés par le FEM sous l'égide de la CCNUCC ont versé un total de EU\$234 millions, dont environ EU\$102 millions en faveur de l'Afrique. Depuis le démarrage des activités du Fonds pour l'adaptation, en 2009, l'octroi d'un montant total de quelque EU\$166 millions a été approuvé, englobant EU\$8.5 millions de dollars destinés à sept pays d'Afrique. Les versements des caisses ordinaires du FEM se sont établis à EU\$123 millions ; (ii) EU\$2.5 milliards sont acheminés vers l'Afrique par le biais du Fonds d'investissement pour le climat, sur EU\$7.6 milliards au niveau mondial (1.9 milliard passant par le Fonds pour les technologies propres et 0.6 milliard par le Fonds climatique d'investissement stratégique). Un montant d'environ EU\$1 milliard transite par la BAfD, qui ajoute EU\$1 milliard de fonds propres. Les estimations indiquent des décaissements de EU\$630 millions, laissant entrevoir d'éventuels blocages dans la mise en œuvre des programmes ; (iii) Les 19 fonds actifs sur le climat en Afrique (hors Afrique du nord) ont approuvé un total de EU\$2,1 milliards d'aide depuis 2003 (et augmenté de EU\$300 millions depuis 2011), bien que plus d'un quart de ce qui a été alloué va vers l'Afrique du Sud. Les décaissements sont nettement moindres et, dans certains cas, de montants inconnus. L'APD à l'Afrique identifiée par les bailleurs de fonds comme ciblant les changements climatiques s'élève à EU\$4 milliards en 2011, 1,9 milliard de dollars pour l'atténuation et 2,1 milliards de dollars pour l'adaptation - montant sensiblement plus faible que les EU\$18 milliards requis selon les estimations de la Banque mondiale ; (iv) S'agissant du financement « à mise en œuvre rapide », faute d'informations et de procédures répondant aux exigences de mesure, de notification et de vérification, il n'est pas possible de proposer un chiffre approximatif concernant les décaissements. Il reste

Source: UNEP Risoe Centre, CDM/JM Analysis and Database

Nombre de projets MDP en Afrique



à déterminer quel montant du financement climatique sera disponible entre 2013 et 2020, et quand le FVC sera en principe opérationnel. Bien qu'aucun engagement formel concernant un montant global n'ait été pris, les pays développés ont promis de maintenir jusqu'à fin 2015 les niveaux de financement apportés durant la période 2010-2012, soit approximativement 10 milliards de dollars EU par an. Les mécanismes de mise en œuvre demeurent aussi à définir. (v) L'Afrique n'a guère eu accès au financement carbone, mais la situation à cet égard s'est améliorée durant les années écoulées. Les compensations carbone - réductions d'émissions certifiées (REC) - liées à des projets MDP ont fortement dynamisé les investissements axés sur la réduction des émissions de carbone dans les pays en développement. Le MDP, qui compte désormais 6 000 projets enregistrés, a donné lieu à 215 milliards de dollars EU d'investissements. Après avoir d'abord joué un rôle négligeable, imputable au démarrage tardif et à la petite échelle de leurs projets, les pays africains sont montés en puissance en 2011, puisqu'ils représentaient 21 % des REC faisant l'objet de contrats pour l'après-2012, d'un montant équivalent à 421 millions de dollars EU. Trente-six d'entre eux avaient soumis au total 267 projets MDP, soit 36 % de plus qu'au cours des 12 mois précédents. Mais le MDP pâtit par ailleurs d'un niveau de prix peu élevé dû à l'insuffisance de la demande, en raison du manque de vigueur des engagements de réduction des émissions de GES. Les politiques intérieures plus générales, notamment le soutien à l'investissement vert, peuvent contribuer de façon décisive à créer les conditions voulues pour donner plus d'ampleur au financement climatique. Pour accroître les investissements dans des infrastructures alliant l'efficacité carbone et la résilience climatique, il faut donc faire entrer le changement climatique dans les politiques d'infrastructure et d'investissement. Dans la plupart des pays, les politiques d'environnement et d'investissement continuent d'agir selon des logiques bien distinctes, et parfois dans des sens opposés.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Définir des plans et des initiatives qui permettent d'utiliser de manière efficace et efficiente les fonds destinés à la lutte contre le changement climatique et veiller à ce qu'il soit rendu compte de l'utilisation faite de ces ressources ;
- Renforcer les capacités afin de pouvoir mieux participer aux processus MDP et REDD+ ;

Partenaires au développement :

- Accélérer le versement des financements à mise en œuvre rapide de 30 milliards de dollars EU pour 2010-2012;
- Initier le lancement du officiel du Fonds vert et l'établissement formelle du Comité permanent pour les Mécanismes financiers;
- Appuyer les réformes, telles que la simplification des procédures d'enregistrement des projets MDP et de délivrance des crédits d'émissions, pour que les mécanismes existants du marché du carbone soient plus utiles et plus accessibles à l'Afrique.



PARTIE II

APPENDICES

Tableaux et graphiques

- Croissance du PIB réel*
- Contribution à la croissance par sous-région (%)*
- PIB nominal par sous-région (milliards de dollars EU)*
- Part des cinq sous-régions dans le PIB total 48*
- Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2012*
- Financement du développement : tableau d'ensemble*
- Flux de capitaux privés: tableau d'ensemble*
- Financement du développement : graphique*
- Aide au développement: tableau d'ensemble*
- APD en faveur de l'Afrique par secteur*
- Part de l'Afrique dans l'APD mondiale*
- Flux financiers externes*
- Revenus publics/APD*
- Répartition de la pauvreté par région*
- Croissance démographique par classe d'âge*

Encadrés

- Encadré 1. Pauvreté*
- Encadré 2 : Le Plan d'action de l'UA pour l'établissement d'une zone continentale de libre-échange*
- La dépense publique intérieure pour la santé et l'éducation*
- Encadré 4- Emploi*
- Encadré 5 - Les flux illicits de capitaux*
- Encadré 6 - G20 et développement*

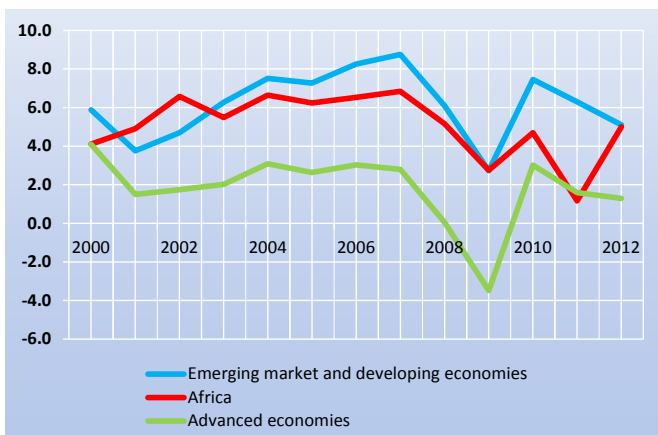
Références bibliographiques

Sigles et acronymes

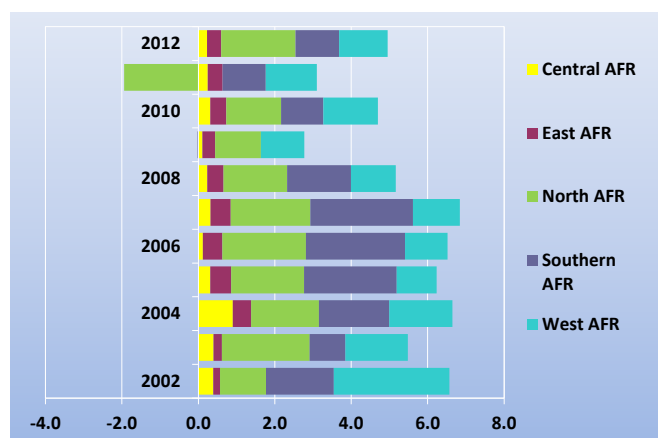
Remerciements

TABLEAUX & GRAPHIQUES

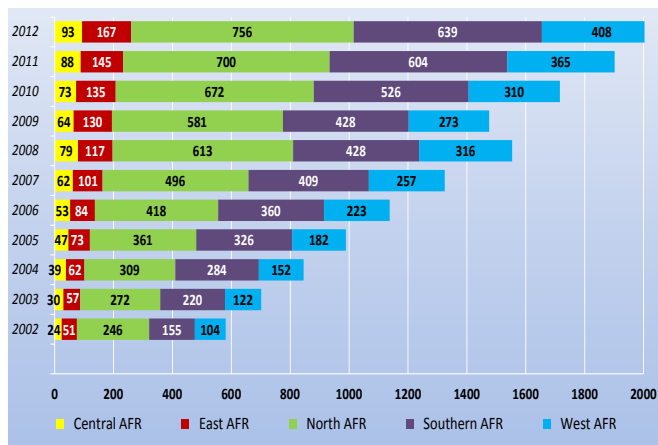
Croissance du PIB réel (%)



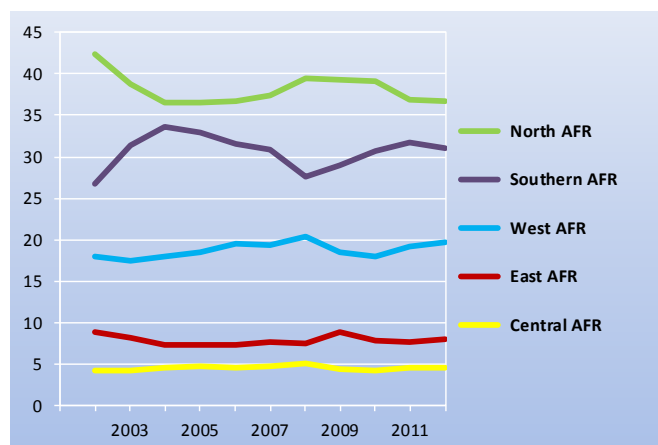
Contribution à la croissance par sous-région (%)



PIB nominal par sous-région (milliards de dollars EU)



Part des cinq sous-régions dans le PIB total



Croissance du PIB réel	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Économies émergentes et en développement	5.8	3.7	4.7	6.3	7.5	7.3	8.2	8.7	6.0	2.8	7.5	6.2	5.7
Afrique	3.6	4.2	5.4	4.5	5.7	5.2	6.0	6.3	5.1	2.8	4.5	2.7	5.6
Économies avancées	4.2	1.4	1.7	1.9	3.1	2.6	3.0	2.8	0.0	-3.6	3.2	1.6	1.4

Source: Perspectives économiques mondiales 2013 et calculs en utilisant des données PEM

Ce tableau donne des informations à deux niveaux. L'explication dans chaque case indique le taux de réalisation de chaque cible. Les couleurs montrent la tendance vers la réalisation de la cible, selon la légende ci-dessous :

- A déjà atteint la cible ou devrait l'attendre d'ici à 2015
- Progrès insuffisants pour atteindre la cible si les tendances actuelles perdurent
- Ni progrès ni détérioration

	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne
 OBJECTIF 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM		
Réduire de moitié l'extrême pauvreté	pauvreté faible	pauvreté très forte
Emploi productif et décent	très large pénurie de travail décent	très large pénurie de travail décent
Réduire la faim de moitié	faim faible	faim très forte
 OBJECTIF 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS		
Scolarité primaire universelle	scolarisation élevée	scolarisation modérée
 OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES		
Inscription égale des fillettes à l'école primaire	proche de la parité	proche de la parité
Part du travail rémunéré des femmes	part faible	part moyenne
Représentation égale des femmes dans les parlements nationaux	représentation faible	représentation modérée
 OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS		
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de deux tiers	mortalité faible	mortalité élevée
 OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE		
Réduire la mortalité maternelle de 75 % *	mortalité faible	mortalité très élevée
Accès à la médecine procréative	accès modéré	accès faible
 OBJECTIF 6 : COMBATER LE VIH/SIDA, LA PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES		
Arrêter et inverser la propagation du VIH/sida	incidence faible	incidence élevée
Arrêter et inverser la propagation de la tuberculose	mortalité faible	mortalité élevée
 OBJECTIF 7 : ASSURER LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE		
Réduire de moitié la population sans eau potable améliorée	couverture élevée	couverture faible
Réduire de moitié la population sans assainissement	couverture élevée	couverture très faible
Améliorer la vie des habitants des taudis	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion très élevée d'habitants de taudis
 OBJECTIF 8 : DÉVELOPPER UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT		
Utilisateurs d'Internet	utilisation élevée	utilisation modérée

Sources : Nations Unies, sur la base de données et estimations fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Union interparlementaire; Organisation internationale du Travail; Union internationale des télécommunications; ONUSIDA; UNESCO; ONU-Habitat; UNICEF; Division de la population des Nations Unies; Banque mondiale; Organisation mondiale de la Santé, d'après des statistiques disponibles en juin 2012
 Compilé par la Division de la statistique, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies

Financement du développement : tableau d'ensemble (milliards de dollars EU, valeur nominale)

Afrique

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012e
Recettes intérieures	146.6	180.3	226.8	288.8	345.4	395.3	508.8	388.8	477.5	531.2	598.1
Apports privés	13.9	16.3	25.8	46.3	56.9	69.8	55.1	50.6	63.7	57.2	57.5
APD*	20.4	27.5	30.4	35.9	46.4	38.9	43.8	44.2	46.7	50.7	46.1
Total	180.9	224.1	283.0	371.0	448.7	504.0	607.7	483.6	587.9	639.1	701.7
<i>Memo item: Remittances</i>	(12.8)	(15.3)	(19.5)	(33.7)	(37.7)	(44.9)	(49.7)	(45.4)	(52.3)	(56.8)	(60.3)

Afrique du Nord

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012e
Recettes intérieures	67.8	77.8	90.1	116.5	141.7	163.7	226.8	173.6	200.0	185.3	233.7
Apports privés	2.1	3.1	3.8	11.3	17.0	16.1	16.7	13.5	15.9	4.5	3.0
APD*	2.3	2.4	3.4	2.8	3.0	3.6	3.8	3.8	2.5	3.9	3.6
Total	72.2	83.3	97.3	130.6	161.7	183.4	247.3	190.9	218.4	193.7	240.3
<i>Memo item: Remittances</i>	(7.9)	(9.6)	(11.5)	(13.1)	(13.9)	(18.2)	(19.8)	(17.4)	(23.0)	(25.5)	(29.0)

Afrique (hors Afrique du Nord)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012e
Recettes intérieures	78.8	102.6	136.6	172.4	203.6	231.6	282.0	215.3	277.6	345.9	364.4
Apports privés	11.8	13.2	22.0	35.0	39.9	53.7	38.4	37.1	47.8	52.7	54.5
APD*	18.1	25.1	27.0	33.1	43.4	35.3	40.0	40.4	44.2	46.8	42.5
Total	108.7	140.9	185.6	240.5	286.9	320.6	360.4	292.8	369.6	445.4	461.4
<i>Memo item: Remittances</i>	(4.9)	(5.8)	(8.0)	(20.6)	(23.8)	(26.6)	(29.9)	(27.9)	(29.3)	(31.3)	(31.3)

* Unallocated ODA (shown in the Development Assistance table opposite), which reflects regional projects or programmes, is split between North Africa and Africa (excluding North Africa) in this table. eODA figures for 2012 are preliminary estimates.

Sources: IMF World Economic Outlook database (April 2013); OECD-DAC International Development Statistics database; World Bank Migration and Development Brief (Nov. 2012); International Debt Statistics (2013); World Bank Global Economic Prospects (2013).

Flux de capitaux privés : tableau d'ensemble (milliards de dollars EU, valeur nominale)

Afrique

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
FDI	28.0	33.7	45.5	56.3	45.8	38.0	41.6	43.2
Autres flux de la dette	7.8	6.9	9.2	6.7	-7.9	5.0	3.0	0.2
Total	46.3	56.8	69.7	55.1	50.7	63.7	57.3	57.5

Afrique du Nord

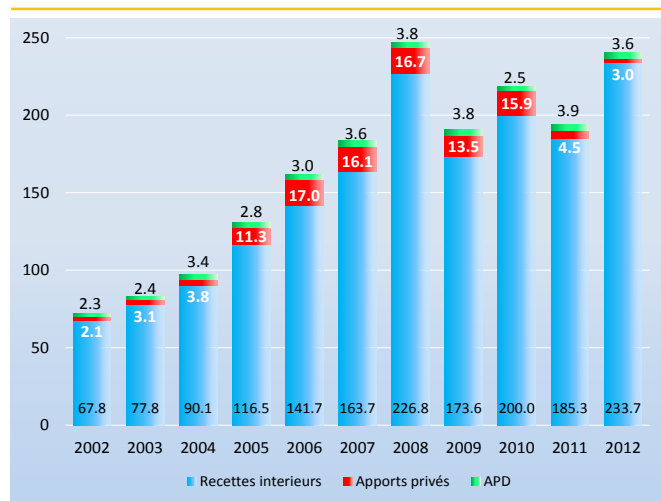
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
FDI	8.9	17.6	17.8	17.2	13.3	11.3	5.9	5.5
Autre flux de la dette	0.2	-0.8	0.9	0.1	0.2	1.3	0.4	0.1
Total	11.3	17.0	16.1	16.7	13.5	15.9	4.6	3.0

Afrique (hors Afrique du Nord)

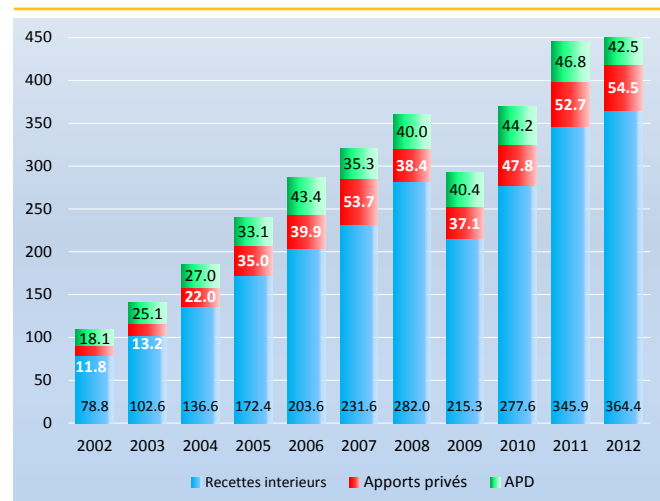
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
FDI	19.1	16.1	27.7	39.1	32.5	26.7	35.7	37.7
Autre flux de la dette	7.6	7.7	8.3	6.6	-8.1	3.7	2.6	0.1
Total	35.0	39.8	53.6	38.4	37.2	47.8	52.7	54.5

Sources: WB International Debt Statistics, January 2013; WB Global Economic Prospects, January 2013; UNCTAD, World Investment Report 2012; IMF World Economic Outlook database, April 2013.

Crédits affectés au financement du développement en Afrique du Nord (milliards de dollars EU)



Crédits affectés au financement du développement en Afrique (hors Afrique du nord) (milliards de dollars EU)



Sources: IMF World Economic Outlook database (April 2013); OECD-DAC International Development Statistics database; World Bank Migration and Development Brief, (November 2012); International Debt Statistics (2013); World Bank Global Economic Prospects (2013).

Aide au développement: tableau d'ensemble

Pays ou régions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (a)
Afrique (hors Afrique du Nord)	17.7	24.7	26.5	32.5	42.8	34.4	39.0	39.4	42.8	45.3	42.6
Afrique du Nord	2.1	2.2	3.1	2.5	2.7	3.1	3.3	2.9	2.4	3.4	3.6 (b)
Afrique, non alloué	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	1.4	1.5	1.9	1.5	2.0	-
Total Afrique	20.4	27.5	30.4	35.9	46.4	38.9	43.8	44.2	46.7	50.7	46.1
allègement de la dette (bilatéral)	3.1	6.7	4.3	8.9	14.5	3.7	2.0	2.5	3.6	3.8	2.2 (c)
APD totale moins allègement de la dette	17.4	20.8	26.1	27.0	31.9	35.2	41.8	41.7	43.1	46.8	43.9
<i>Pour référence</i>	58.6	69.5	79.9	107.9	104.9	104.3	122.0	119.8	128.3	133.7	125.7
Global APD mondiale (EU\$ milliards)	58.6	69.5	79.9	107.9	104.9	104.3	122.0	119.8	128.3	133.7	125.7
ADP/GNI (%)	0.23	0.24	0.25	0.32	0.30	0.27	0.30	0.31	0.32	0.31	0.29

(a) Preliminary data and Secretariat estimates

(b) includes net ODA for North Africa and Africa unallocated

(c) Data for debt grants Africa (excluding North Africa) only.

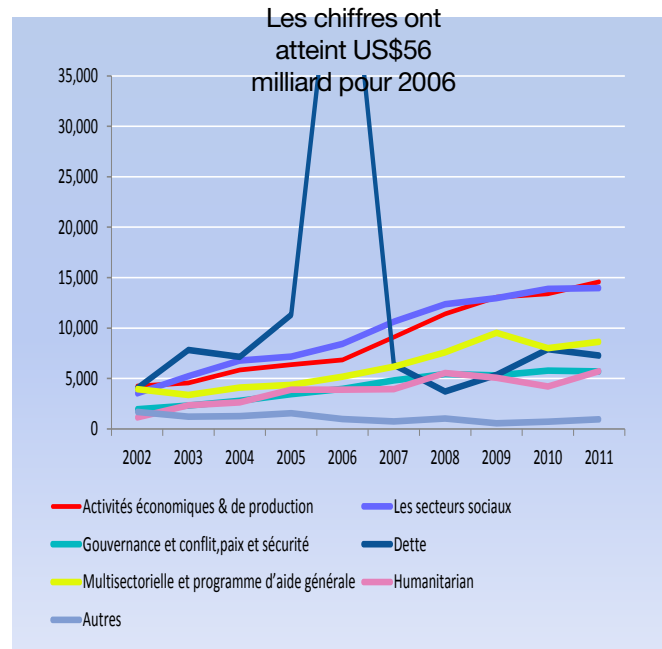
Source: OECD-DAC, International Development Statistics database.

APD en faveur de l'Afrique par secteur, décaissements bruts (millions de dollars EU)

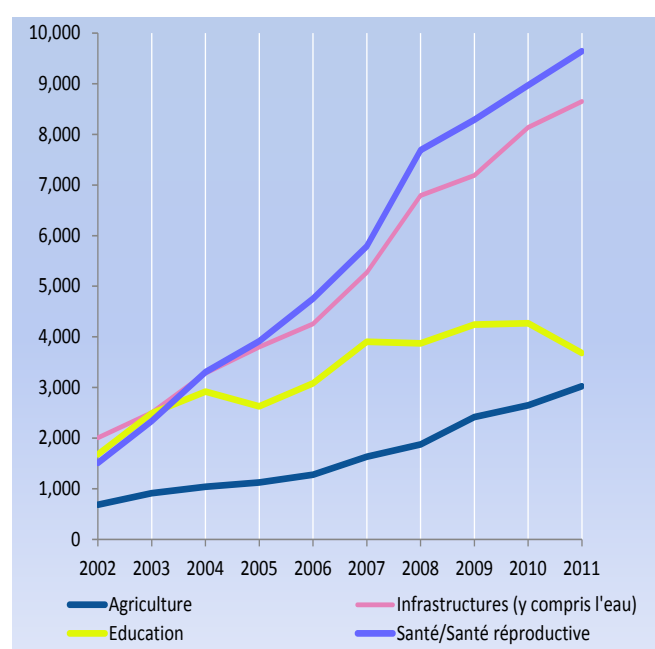
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Décaissements bruts (millions de dollars EU)										
Activités économiques & de production	4,246	4,568	5,839	6,376	6,846	9,101	11,414	13,072	13,404	14,580
dont l'agriculture	682	912	1,040	1,125	1,279	1,633	1,875	2,413	2,649	3,023
dont l'infrastructure	2,004	2,501	3,282	3,801	4,256	5,272	6,792	7,189	8,134	8,651
Les secteurs sociaux	3,532	5,226	6,785	7,169	8,443	10,634	12,369	12,973	13,897	13,955
dont l'éducation	1,679	2,488	2,917	2,627	3,082	3,901	3,870	4,243	4,271	3,683
dont la santé/la santé reproductive	1,511	2,337	3,306	3,915	4,756	5,791	7,690	8,288	8,968	9,644
Gouvernance et conflit, paix et sécurité	1,942	2,327	2,792	3,461	3,962	4,812	5,431	5,311	5,785	5,713
Multisectorielle et programme d'aide générale	3,935	3,369	4,116	4,354	5,176	6,165	7,586	9,542	8,012	8,631
Dette	4,020	7,839	7,146	11,328	56,170	6,359	3,719	5,363	7,908	7,291
Humanitaire	1,135	2,350	2,648	3,894	3,902	3,938	5,552	5,077	4,210	5,731
Autres	1,685	1,211	1,263	1,551	973	756	1,029	575	731	958

Les chiffres présentés correspondent aux montants bruts décaissés par les pays donateurs. Ils diffèrent des tableaux précédents car ceux-ci font référence aux montants nets décaissés (bruts moins remboursement, hors intérêts). Source: OCDE-CAD Secrétariat.

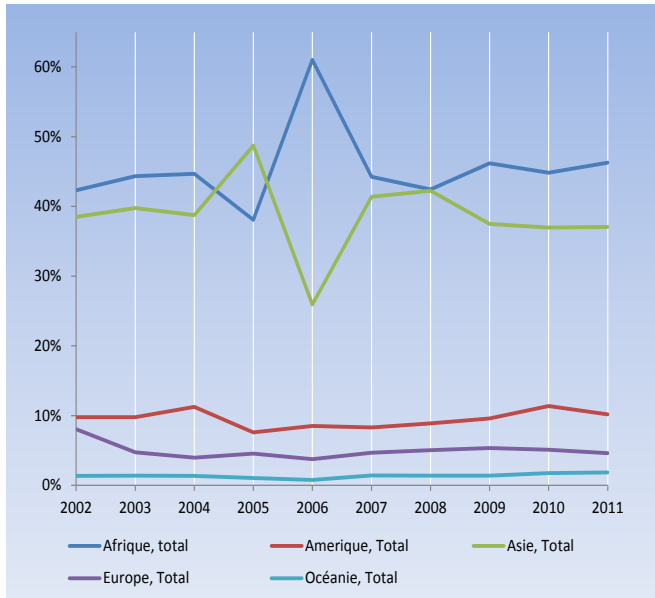
APD en faveur de l'Afrique par secteur



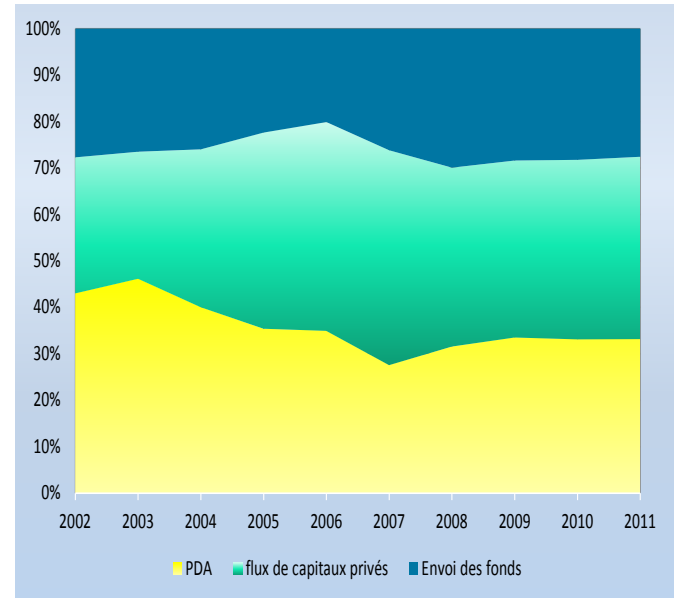
APD en faveur de l'Afrique par secteur



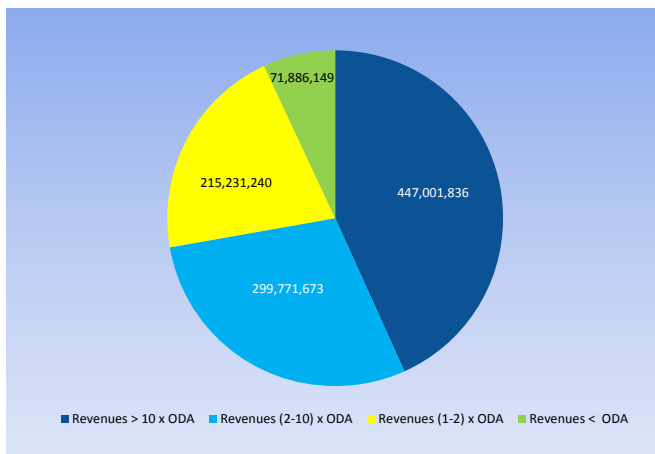
Part de l'Afrique dans l'APD mondiale



Flux financiers externes



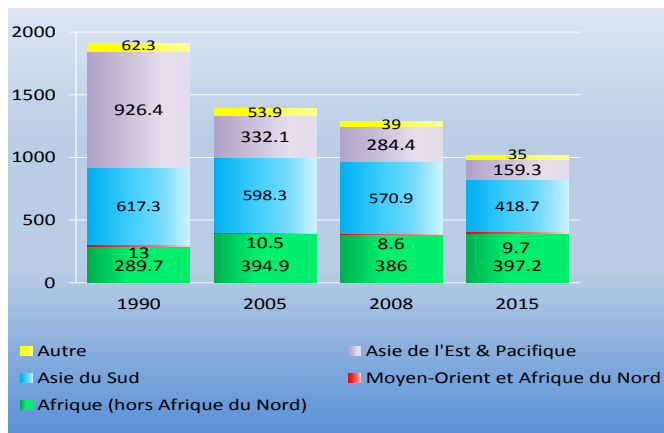
Revenus publics/APD: distribution de la population africaine



Les revenus publics domestiques correspondent à environ dix fois l'APD en Afrique. Malgré des différences entre les pays, les revenus publics sont plus importants que l'APD pour 95% de la population africaine. Quelques 400 millions de personnes vivent ainsi dans des pays pour lesquels les revenus publics domestiques représentent plus de dix fois les montants de l'APD perçue. 200 millions vivent dans des pays pour lesquels ces revenus se situent entre deux et dix fois l'APD. Environ 350 millions sont dans des pays dans lesquels ces revenus s'élèvent à une ou deux fois l'APD. Seulement 50 millions vivent dans des pays pour lesquels les revenus publics domestiques sont inférieurs à l'APD.

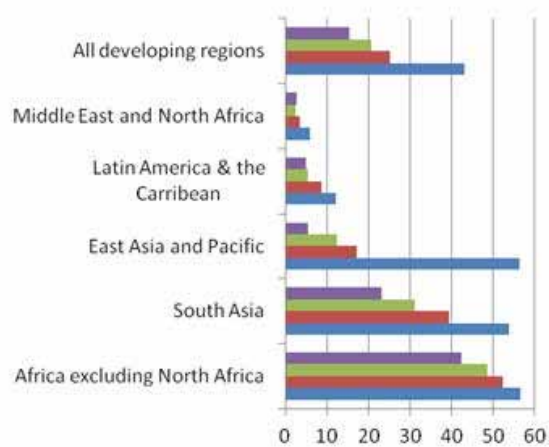
Staff calculations using IMF World Economic Outlook database (April 2013); OECD-DAC International Development Statistics database; World Bank Migration and Development Brief, (November 2012); International Debt Statistics (2013); World Bank Global Economic Prospects (2013).

Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1.25 dollar EU par jour (millions)



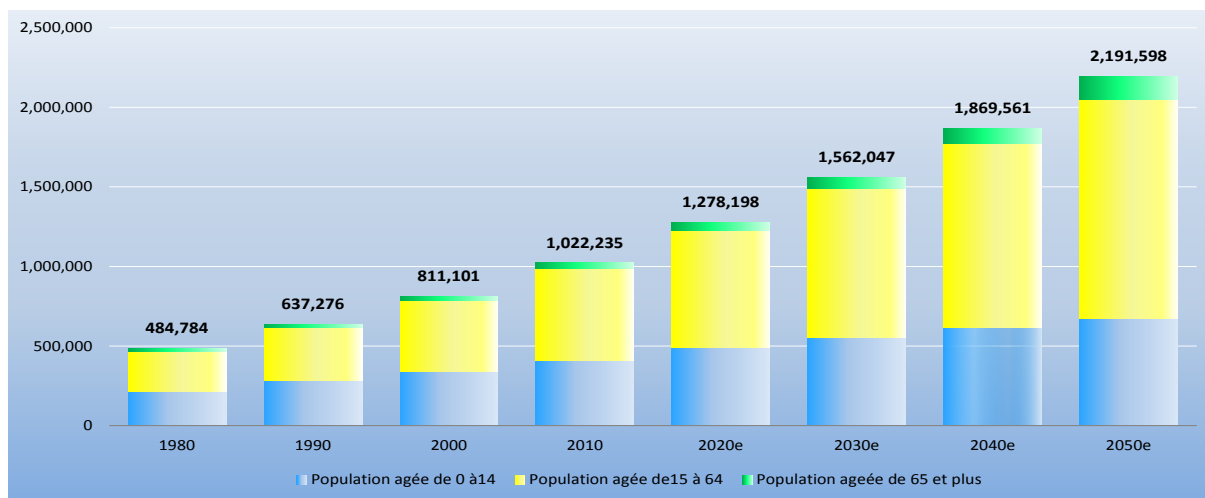
Source : Banque mondiale, 2013, Global Monitoring Report, World Development Indicators (avril 2013)

Répartition de la pauvreté par région (%)



■ 1990 ■ 2005 ■ 2010 provisional ■ 2015 (projections)

Croissance démographique par classe d'âge (%)



e - estimation

Source: Nations Unie, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2011). World Population Prospects: The 2010 Revision

ENCADRES

1. PAUVRETE

La situation a changé en 2008-2010: La Banque mondiale a récemment mis à jour sa base de données sur l'estimation de la pauvreté mondiale et régionale extrême pour l'année 2010. Les nouvelles estimations de la pauvreté doivent être interprétées avec précaution notamment en Afrique hors Afrique du Nord, où moins de 65% de la population totale est représentée dans les données d'enquête. Les estimations les plus récentes montrent que la combinaison de la hausse des prix des produits alimentaires et du carburant, et de la crise économique et financière, ont ralenti le rythme de réduction de la pauvreté. Le taux de pauvreté estimé en 2008 est plus élevé que prévu (49,2% comparativement à 47,5% dans les estimations précédentes) et il devrait connaître une légère baisse à 48,5% entre 2008-2010. Sur cette base, la Banque mondiale prévoit une augmentation continue du nombre absolu de pauvres - de 399 millions en 2008 à 414 millions en 2010 - 28 millions au dessus de l'estimation précédente de 386 millions pour 2008.

À l'horizon 2015: Sur la base de données d'enquêtes récentes, Banque mondiale projette que le taux de pauvreté en Afrique hors Afrique du Nord diminuera d'environ 1,2 point de pourcentage par an entre 2010-2015, au même rythme environ qu'entre 2005-2008. En 2015, il est prévu qu'il y aura, pour la première fois, diminution à la fois du taux de pauvreté (de 48,5% en 2010 à 42,3%) et du

nombre absolu de pauvres (de 414 millions en 2010 à 408 millions). Cependant au niveau des pays, seuls 16 pays d'Afrique hors Afrique du Nord ont atteint ou fait assez de progrès pour atteindre l'objectif de réduire de moitié le taux de pauvreté vers 2015. Cinq autres pays sont susceptibles d'atteindre la cible avec un coup de pouce supplémentaire, qui laissera tout de même plus de la moitié des pays hors cible, dont beaucoup largement.

Perspective globale: Bien que les progrès aient ralenti, les taux de pauvreté dans le monde ont néanmoins continué à baisser. Les estimations les plus récentes de la Banque mondiale indiquent que le taux de pauvreté dans le monde est tombé à 20,6% en 2010 par rapport à 43,1% en 1990, ce qui démontre que la cible de l'OMD de réduction de moitié de l'extrême pauvreté a été atteinte. Cependant les progrès plus lents en Afrique à l'exclusion de l'Afrique du Nord sont en train de modifier la géographie de la pauvreté. Le taux de pauvreté en Asie de l'Est et dans le Pacifique devrait passer de 56,2% en 1990 à 5,5% en 2015. Alors que l'Asie du Sud devrait avoir à peu près le même nombre de pauvres que l'Afrique hors Afrique du Nord en 2015 (environ 400 millions), le taux de pauvreté devrait encore diminuer de plus de la moitié - passant de 53,8% en 1990 à 23,2% en 2015 - environ la moitié du taux de pauvreté que devrait atteindre l'Afrique à l'exclusion de l'Afrique du Nord (42,3%).

	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008	2010 ^{a/}	2015 ²
Part de la population vivant avec moins de 1.25 dollars par jour a/ (%)									
Afrique hors Afrique du Nord	56.5	59.4	58.1	57.9	55.7	52.3	49.2	48.5	42.3
Moyen Orient & Afrique du Nord ^{b/}	5.8	4.8	4.8	5	4.2	3.5	2.7	2.4	2.6
Part de la population vivant avec moins de 1.25 dollars par jour a/ (millions)									
Afrique hors Afrique du Nord	290	330	349	376	390	395	399	414	408
Moyen Orient & Afrique du Nord ^{b/}	13	12	12	14	12	10	9	8	9

a/ estimations sur la base de la valeur en parité de pouvoir d'achat 2005 .

b/ Données pour l'Afrique du nord non disponibles séparément

2. LE PLAN D'ACTION DE L'UA POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE CONTINENTALE DE LIBRE-ÉCHANGE

Le traité d'Abuja, signé en 1991 et entré en vigueur en 1994, envisage la création d'une communauté économique africaine en six étapes. Deux étapes ont été achevées, avec la création de blocs régionaux et le renforcement de l'intégration intra-CER et l'harmonisation inter-CER. Il reste quatre étapes à réaliser y compris l'établissement de la zone de libre-échange et de l'union douanière dans chaque bloc régional. Les trois dernières étapes se situent au niveau continental et prévoient la création d'une union douanière, d'un marché commun africain (MCA), ainsi que d'une union économique et monétaire, laquelle doit être complétée d'ici 2028.

En juin 2011, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement d'Afrique australe ont lancé officiellement des négociations en vue d'établir un marché intégré de 26 pays au second Sommet Tripartite. En 2012 les Chefs d'États africains et de gouvernement ont approuvé un cadre de travail, une feuille de route ainsi que l'architecture pour accélérer l'établissement de la zone continentale de libre-échange dans le but de :

- a) finaliser d'ici 2014 l'initiative tripartite entre la CAE, la COMESA et la SADC.
- b) Compléter les zones de libre-échange par les CER non tripartites, au moyen d'arrangements parallèles similaires à l'initiative CEA-COMESA-SADC, d'ici 2014;
- c) Consolider les zones tripartites et autres zones de libre-échange à travers une zone continentale de libre-échange entre 2015 et 2016;
- d) Établir la zone continentale de libre-échange d'ici 2017 avec l'option de changer les dates fixées suivant les progrès accomplis.

Des équipes axées sur des groupes de travail ont été mises en place pour atteindre les objectifs de la ZLE tripartite, alors que l'élan politique en faveur de l'intégration régionale s'est poursuivi dans le cadre des réunions du Comité des échanges de haut niveau (HATC),

du Comité technique des douanes et du groupe de travail technique pour l'élaboration d'un ensemble continental de règles d'origine.

Selon des simulations en équilibre général, la mise en place de la ZLEC, lorsqu'elle est accompagnée par de solides mesures de facilitation du commerce qui rendent les procédures douanières deux fois plus efficaces et réduisent de moitié le temps de conservation de la marchandise dans les ports africains, pourrait accroître les flux commerciaux intra-africains de près de 52% d'ici 2022 (pour représenter un total de US\$ 34,6 milliards). Selon le même scénario, les estimations montrent que la part des échanges intra-africains pourrait plus que doubler, passant d'un niveau en 2010 de 10,2 pour cent à 21,9 pour cent en 2022. En outre, l'introduction de mesures non tarifaires pour faciliter le commerce transfrontalier au plus d'une ZLEC compenserait les éventuelles pertes de revenu réel (provenant de la suppression des barrières tarifaires) et renforcerait considérablement la sophistication des échanges intra-africains, en élargissant substantiellement les échanges de produits manufacturés .

L'intensification du processus visant à établir une ZLE tripartite entre la COMESA, la CAE et la SADC est un mouvement encourageant pour les autres CERs qui y voient potentiellement un modèle. Un plan d'action global pour stimuler le commerce intra-africain, à court, moyen et long terme, et le Plan d'Action du Programme Minimum d'intégration favoriseront également la convergence économique entre les pays africains.

La ZLEC, si elle était réalisée, serait une étape importante sur la voie de l'union douanière qui pourrait rendre disponible les ressources financières nécessaires pour faciliter le développement des institutions compétentes et de l'Union. Il existe cependant des défis encore à surmonter, y compris (i) le traitement des barrières non tarifaires, (ii) l'amélioration des capacités de production et de financement et (iii) la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Des efforts soutenus en vue du développement du capital humain et technologique afin de répondre aux défis de l'industrialisation de l'Afrique sont également primordiaux.

3. LA DÉPENSE PUBLIQUES INTÉRIEURE POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION

Les fiches 7 et 8 présentent une synthèse des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation. Le présent encadré fournit des précisions, compare les tendances observées dans ces deux secteurs, présente quelques comparaisons régionales et une comparaison entre les volumes de dépenses et les volumes d'APD.

Évolution des dépenses

Les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation ont beaucoup augmenté depuis 2000. Elles excèdent à présent 120 milliards de dollars EU (et 178 si l'on tient compte des dépenses privées de santé) ; elles représentent plus de 20% des dépenses publiques et entre 6 et 7% du PIB. Dans un cas comme dans l'autre, le principal déterminant a été l'augmentation du PIB, laquelle s'est traduite par un accroissement des budgets publics. En ce qui concerne la santé, les dépenses publiques ont également augmenté en proportion des budgets publics, ce qui explique un rythme de progression globale plus rapide.

Les dépenses publiques ont donc augmenté plus rapidement dans le domaine de la santé que dans l'éducation — passant de 13.6 milliards de dollars EU en 2000 à 50.7 milliards en 2011 (soit une hausse d'environ 92 % en termes réels). Cette progression est due à l'action conjuguée de l'accroissement du PIB, de la hausse des recettes intérieures en pourcentage du PIB et de l'augmentation de 8.2 à 8.4 % de la part des dépenses dans les budgets publics. Il en est résulté une hausse des dépenses publiques de santé qui sont passées de 2.3 à 2.7 % du PIB. La somme des dépenses privées et publiques dans le domaine de la santé est passée de 31.8 milliards de dollars EU en 2000 à 107.9 milliards en 2011, soit de 5.4 à 5.9% du PIB.

Dans le domaine de l'éducation, les dépenses ont également augmenté de manière significative, passant de 22.3 milliards de dollars EU en 2000 à 70.1 milliards en 2011 (soit une hausse d'environ 60 % en termes réels). Bien que leur rythme de croissance ait été plus lent, elles sont de beaucoup supérieures aux dépenses publiques de santé — mais inférieures à la somme des dépenses publiques et privées. Cette progression s'explique presque entièrement par l'augmentation du PIB, associée à une hausse des recettes publiques en pourcentage du PIB, mais elle a été contrecarrée par une baisse des dépenses d'éducation qui sont passées de 14.3% à 11.8% des budgets publics. Les dépenses en faveur de l'éducation sont passées de 4% à 3.8% du PIB, évolution légèrement en retrait par rapport à la croissance du PIB.

Comparaison avec l'aide publique au développement (APD)

Pour l'Afrique dans son ensemble, les dépenses publiques sont très supérieures à l'APD dans les deux secteurs considérés — mais cela est beaucoup plus vrai dans le cas de l'éducation (70.1 milliards de dollars EU en 2011 contre 3.68 milliards pour l'APD) que dans celui de la santé (50.7 milliards de dollars EU en 2011 contre 9.64 milliards pour l'APD). Les calculs ont été effectués à l'aide des données de la Banque mondiale sur les dépenses, les données de l'ONU sur la démographie et les données de l'OCDE sur l'APD.

Dépenses par habitant

La population a augmenté de près de 20% depuis 2000, passant de 809 millions d'habitants à 997 millions. Cependant, la hausse des dépenses a largement permis de suivre cette évolution et les dépenses publiques par habitant ont augmenté en termes réels, plus rapidement dans le cas de la santé (passant de 16.8 dollars EU à 49.7 dollars EU en 2011 en prix courants, soit une progression d'environ 52% en termes réels), et plus lentement dans celui de l'éducation (de 27.6 dollars EU à 68.7 dollars EU en prix courants — soit une progression d'environ 11% en termes réels).

Comparaisons régionales

La part des budgets publics que l'Afrique consacre à la santé est analogue à celle de l'Asie de l'Est et Pacifique, mais la part des dépenses de santé dans le PIB est supérieure. Cependant, cette situation est compensée par un PIB moins élevé et le niveau des dépenses par habitant est inférieur à celui observé en Asie de l'Est et Pacifique. De même, les dépenses par habitant sont inférieures à celles enregistrées dans d'autres régions qui consacrent une plus forte proportion du budget public et du PIB à ce secteur.

La situation est la même dans le secteur de l'éducation. La part des budgets publics que l'Afrique consacre à l'éducation est analogue à celle observée en Asie du Sud et en Asie de l'Est et Pacifique, mais la part des dépenses d'éducation dans le PIB est plus élevée en Afrique. Les dépenses par habitant sont supérieures à celles de l'Asie du Sud, mais inférieures à celles de l'Asie de l'Est et Pacifique (en raison du niveau plus élevé du PIB de cette région) et de celles d'autres régions qui consacrent une plus forte proportion du budget public et du PIB à ce secteur.

4. EMPLOI

En Afrique le marché du travail absorbe une plus grande part de la population en âge de travailler que dans d'autres régions en développement. En Afrique du Nord, toutefois, le bilan est nettement moins favorable.

Sur le continent africain, le nombre de travailleurs a augmenté au rythme annuel de 2.8% depuis 2000, ce qui représente l'arrivée de 113 millions de travailleurs sur une main d'œuvre totale de 386 millions en 2012. Ce nouveau contingent est constitué à 55% de travailleurs de sexe masculin. Le ratio emploi/population, également appelé taux d'activité, s'est légèrement amélioré depuis 2000 pour atteindre 70.4% en 2012 en Afrique (hors Afrique du Nord), soit plus que la moyenne mondiale, qui s'établit à 64.1%. L'Afrique (hors Afrique du Nord) s'inscrit ainsi au second rang du classement mondial des régions, derrière l'Asie de l'Est. À l'inverse, l'Afrique du Nord affiche un taux d'activité de 49.1%, ce qui la positionne à l'avant-dernière place au classement mondial, devant la seule région du Moyen-Orient. En 2012, 64.6% des femmes occupent un emploi en Afrique (hors Afrique du Nord), contre moins d'un quart en Afrique du Nord. L'emploi des jeunes (travailleurs âgés de 15 à 24 ans) revèle des écarts du même ordre puisque le taux d'activité de ce segment de la population est de 53.6% en Afrique subsaharienne et de 33.4% en Afrique du Nord, ce qui place les deux régions respectivement au deuxième et à l'avant-dernier rangs mondiaux.

Le principal moteur de l'emploi en Afrique est le secteur informel. Dans la région subsaharienne, 60% des emplois créés depuis 2000 concernent en effet des activités vulnérables – agriculture de subsistance, travail indépendant informel, travail pour un proche etc. En 2012, plus de 75% des emplois sont considérés comme vulnérables dans cette région. Le secteur informel est moins important en Afrique du Nord, où seuls 35% des travailleurs exercent une activité vulnérable. En Afrique subsaharienne, les femmes et les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par ces emplois vulnérables puisqu'ils sont 85% à en exercer.

Faute de système de protection sociale dans la plupart des pays d'Afrique, il est impossible pour la majeure partie de la population de ne pas travailler. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage moyen est passé de 8.5% en 2000 à un plancher de 7.4% en 2007. Avec la crise financière mondiale et le ralentissement économique de la zone euro, dont l'emploi a souffert dans le monde entier, le taux de chômage est reparti légèrement à la hausse ces dernières années.

Le chômage reste une préoccupation majeure pour l'Afrique du Nord, contrairement à l'Afrique (hors Afrique du Nord). Après avoir reculé de 13.2% en 2000 à moins de 9% en 2010, il a repassé la barre des 10% en 2012 en raison des incertitudes soulevées par le Printemps arabe ; parallèlement, le chômage des jeunes est passé à 24%, soit le double de la moyenne mondiale. En Afrique subsaharienne, si les jeunes sont moins touchés par le chômage, ils sont toutefois 12% à être sans emploi, soit deux fois plus que les travailleurs adultes.

Les pays africains ont pris un certain nombre d'initiatives pour combattre le chômage des jeunes, mais avec un succès limité. Selon l'édition 2012 des Perspectives économiques en Afrique, plusieurs grands facteurs entravent la création d'emplois : obstacles auxquels est confronté le secteur privé en Afrique, inadéquation des qualifications due aux lacunes en matière de formation professionnelle et technique, manque de financement des microentreprises, inadéquation des infrastructures, etc.

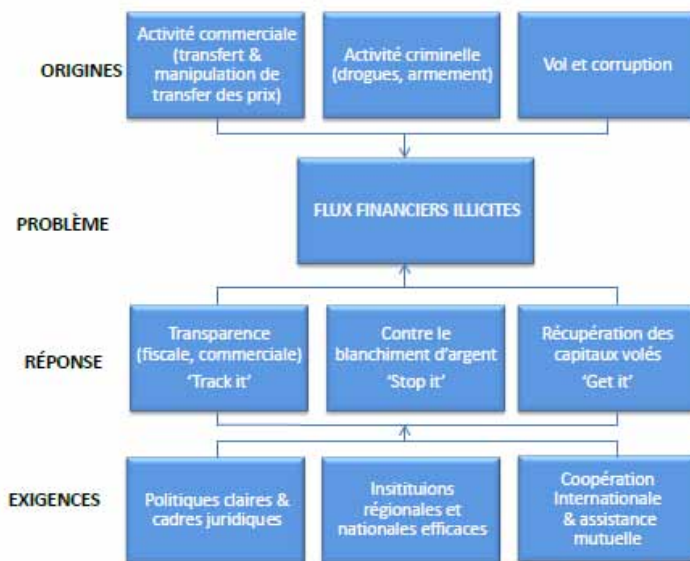
En dehors du chômage des jeunes, l'Afrique (hors Afrique du Nord) doit surmonter deux autres grandes difficultés sur le front de l'emploi. Premièrement, malgré plus d'une décennie de croissance supérieure à 5%, le nombre d'emplois salariés stables n'a que peu progressé. Bien que leur proportion ait doublé depuis 2000, ils ne représentent que 17% des emplois en Afrique subsaharienne en 2012. Or, un examen des expériences passées a montré que l'augmentation des revenus salariaux contribue considérablement à faire reculer la pauvreté. Deuxièmement, la productivité du travail en Afrique subsaharienne n'a pas connu l'amélioration significative qu'apporte un redéploiement de la main d'œuvre depuis des secteurs à faible productivité, comme l'agriculture, vers des secteurs plus productifs, comme l'industrie. Entre 1991 et 2012, l'emploi agricole n'a que peu reculé dans la région, passant de 67.5% à 62.2%, et la majeure partie de la main d'œuvre qui a quitté l'agriculture s'est tournée vers le secteur informel des services à faible valeur ajoutée ; la part de l'industrie dans l'emploi reste stationnaire à 8.6%.

L'Afrique du Nord est quant à elle confrontée à un manque cruel de perspectives d'emploi, notamment pour les jeunes, à une ségrégation hommes femmes marquée et à une proportion d'emplois vulnérables relativement élevée, estimée à 41.4% en 2012, ce qui témoigne d'un taux élevé d'emplois informels.

5. LES FLUX ILLICITES DE CAPITAUX

La nécessité de s'attaquer au problème des flux financiers illicites a pris une importance accrue dans l'agenda politique à la fois en Afrique et à l'étranger au cours de la dernière année. Les Ministres africains ont mis en place un groupe de haut niveau présidé par l'ancien président Mbeki à ce sujet. Le Groupe a lancé un appel à l'action pour «traquer, bloquer, et récupérer» ces flux. La question de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal agressif est l'une des priorités de cette année du G-8, et le G-20 se penche également sur la question de la prévention de l'érosion des assiettes fiscales nationales à travers les transferts de bénéfices par les entreprises multinationales. Elle a également été débattue lors des réunions du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et du Forum mondial de l'OCDE sur le développement.

Les flux financiers illicites constituent un obstacle majeur au développement économique et à la réalisation des OMD en Afrique. Ils comprennent les fonds illégalement acquis, transférés ou utilisés. Les estimations sont discutées, mais il y a un consensus que les sommes sont importantes, ce qui réduit les ressources disponibles pour les gouvernements. Les estimations souvent citées évoquent un flux annuel moyen de plus de 1 milliard de dollars au niveau mondial sur la période 2007-2009, la part de l'Afrique se situant autour de 6%, soit 60 milliards de dollars par an au cours de cette période - avec un pic en 2008, une baisse en 2009 à la suite de la crise, et une nouvelle hausse en 2010. Cela se compare à la moyenne des entrées de capitaux privés de 56 milliards de dollars, et à la moyenne d'aide publique au développement (APD) de 42 milliards de dollars sur la même période.



6 : G-20 ET DÉVELOPPEMENT

Le G20 est mentionné dans plusieurs fiches thématiques du rapport, en particulier sur les échanges, l'agriculture, les infrastructures, le secteur privé, la sécurité alimentaire et la gouvernance économique. Cette évolution témoigne à la fois de son engagement croissant à l'égard des questions spécifiques de développement et de la manière dont les grands enjeux économiques et financiers mondiaux influent sur le développement, y compris en Afrique.

L'engagement du G20 dans le domaine du développement s'est considérablement accru depuis 2010. Le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée et le Plan d'action pluriannuel sur le développement en témoignent, mais les questions de développement sont présentes dans d'autres axes de travail du G20, comme la lutte contre les flux financiers illicites au titre du Plan d'action contre la corruption. L'activité centrale du G20, qui est de guider l'économie mondiale, présente aussi des conséquences de grande ampleur pour l'Afrique. Dans tous ces domaines, les travaux du G20 ne sont pas spécialement axés sur l'Afrique, mais visent le développement et les enjeux économiques et financiers mondiaux. Les engagements pris sont plutôt des engagements d'action que d'aide financière. En même temps, ils sont extrêmement importants pour le développement en Afrique.

Le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée et le Plan d'action pluriannuel sur le développement Le Plan d'action pluriannuel sur le développement a été adopté en 2010 et comporte 27 actions groupées en neuf piliers considérés comme essentiels à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement, en particulier les pays à faible revenu : infrastructures ; sécurité alimentaire ; investissement privé et création d'emplois ; développement des ressources humaines ; commerce ; inclusion financière ; croissance et résilience (protection sociale et envois de fonds des migrants) ; mobilisation des ressources intérieures ; et partage des connaissances.

Le Groupe de travail du G20 sur le développement a été créé en 2010 pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Plan d'action pluriannuel. Dans le cadre de l'approche générale, l'Afrique a fait l'objet d'une attention particulière, pour ce qui est notamment des infrastructures, des échanges intra-régionaux et de la sécurité alimentaire. Le Panel de haut niveau pour l'investissement dans les infrastructures du G20 a recommandé plusieurs initiatives pour surmonter les obstacles à l'investissement dans les infrastructures, en particulier en Afrique subsaharienne. Le Groupe de travail sur le développement et les ministres de l'Agriculture du G20 ont adopté un Plan d'Action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, en se référant là aussi spécialement à l'Afrique, notamment au Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine et au projet pilote de la CEDEAO

pour un système de réserves alimentaires d'urgence. En 2012, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à poursuivre les travaux sur la sécurité alimentaire et les infrastructures, en ajoutant la croissance verte inclusive au programme du Groupe de travail. Le programme de travail de l'année 2013 est axé sur la sécurité alimentaire, les infrastructures, l'inclusion financière et le développement des ressources humaines.

Autres axes de travail spécifiques du G20 Le Plan d'action contre la corruption adopté à Seoul en 2010 comprend des engagements en relation directe avec la lutte contre les flux financiers illicites, visant notamment la lutte contre la corruption et contre le blanchiment d'argent, la restitution des avoirs volés et la promotion de la transparence. En 2012, les dirigeants du G20 ont renouvelé le mandat initial du Groupe de travail qui datait de 2010, et approuvé la mise en place d'un plan d'action révisé pour 2013-2014. Les ministres des Finances [et les gouverneurs des banques centrales] ont aussi demandé aux organisations internationales compétentes d'entreprendre des travaux complémentaires pour évaluer les facteurs qui influent sur le financement à long terme des investissements d'infrastructures, en complément des travaux effectués dans le cadre du pilier infrastructures du Groupe de travail.

Activité centrale du G20 L'activité centrale du G20, qui est de guider l'économie mondiale et l'action en matière d'énergie, de stabilité financière et de politique monétaire et fiscale [sous l'égide des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales], présente aussi des conséquences de grande ampleur pour l'Afrique. Les chefs d'État et de gouvernement sont convenus que leurs actions devaient viser notamment à traiter le problème de la dette souveraine et la crise bancaire dans la zone euro, assurer la stabilité du système financier, stimuler la demande et la croissance économique, éviter la hausse des prix du pétrole, faire en sorte que les marchés émergents suivent une trajectoire de croissance durable, résister au protectionnisme et améliorer l'accès aux marchés des pays les moins avancés.

Reddition des comptes Grâce au Cadre de Los Cabos pour l'évaluation du suivi des engagements, le G20 évaluera les progrès accomplis de tous. Un Groupe de travail sur le Cadre rendra compte régulièrement des évolutions enregistrées sur le plan des politiques fiscales, monétaires, financières, commerciales et de développement. La Banque mondiale, en collaboration avec d'autres organisations internationales, examinera les impacts sur les objectifs de croissance et de développement dans les pays en développement. En outre, le Groupe de travail sur le développement rendra compte aux chefs d'État et de gouvernement réunis à Saint Pétersbourg des progrès et des résultats obtenus au titre du Plan d'action pluriannuel sur le développement.

Références utilisées tout au long du rapport

BAfD (Banque africaine de développement), CEA de l'ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) et OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2012), Perspectives économiques en Afrique 2012 – Vue d'ensemble, Paris. <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook/>.

FPA (Forum pour le partenariat avec l'Afrique) (divers rapports 2006-2012). <http://www.africapartnershipforum.org>.

APP (Africa Progress Panel) (2011), Rapport 2012 sur les progrès en Afrique : Emploi, justice et équité - Les opportunités à saisir en période de bouleversements, Africa Progress Panel, Genève, Suisse. <http://www.africaprogresspanel.org/en/publications/annual-reports/>

Décisions, Déclarations et Résolutions de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement. Union africaine, Addis-Abeba. <http://www.africa-union.org..>

G8 à Camp David (2012), déclaration de Camp David <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/19/camp-david-declaration>.

G-8 de Deauville (2011), Declarations and Reports <http://www.g20-g8.com/G8-G20/G8/english/the-2011-summit/declarations-and-reports>.

G-8 de Muskoka (2010), Muskoka : Compte rendu des activités - Évaluation des actions et des résultats au regard des engagements liés au développement, Université de Toronto, Toronto. http://canadainternational.gc.ca/g8/assets/pdfs/muskoka_compte_rendu_des_activites.pdf.

G-20 (2011), Déclaration finale du Sommet de Cannes. Pour bâtir notre avenir commun, renforçons notre action collective au service de tous. www.leadinggroup.org/IMG/doc/Declaration_finale.doc

G-20 (2012), Déclaration finale du Sommet de Los Cabos (pas de traduction officielle en français) www.g20.utoronto.ca/summits/2012loscabos.html

FMI (2013), Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale : La croissance mondiale s'accélérera progressivement en 2013. janvier. <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2013/update/01/pdf/0113f.pdf>

ONE (2012), Rapport DATA (2012): Europe's African Promise, Londres. <http://www.one.org/data>

Déclaration du Sommet du G20 à Séoul (2010), Plan d'action pluriannuel, G20, Séoul. http://www.bond.org.uk/data/files/ActionPlan_Development_Annex2.pdf.

Division de la population du DAES de l'ONU (2012), World Population Prospects: The 2012 Revision. New York. <http://esa.un.org/unpd/wpp/>

CEA et UA (Union africaine), (2012), Rapport économique sur l'Afrique 2012 : Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba. <http://www.uneca.org/fr/publications/rapport-economique-sur-lafrique-2012>

CEA, UA, BAfD et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2012), Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport OMD 2012, Nations Unies, New York. web.unpd.org/africa/documents/omd/2012.pdf

CEA (2004-2012), État de l'intégration régionale en Afrique IV, Addis-Abeba, Ethiopie. <http://www.uneca.org/aria/>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CEA (2012), Rapport sur la gouvernance en Afrique III : Élections et gestion de la diversité en Afrique, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni. <http://ukcatalogue.oup.com/product/9780199645053.do>

Nations Unies (2012), Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2012, Nations Unies, New York. www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/mdg_report_2012.pdf

Banque mondiale (2012), Rapport de Suivi mondial : Prix alimentaires, nutrition et Objectifs du millénaire pour le développement, la Banque mondiale, Washington. <http://go.worldbank.org/B8CQ09GOZO>

Banque mondiale (2012), Indicateurs du développement dans le monde 2012, Banque mondiale, Washington. <http://donnees.banquemondiale.org/produits/recueils-de-donnees>.

1. Commerce et diversification des échanges

BAfD (Banque africaine de développement), OCDE et CEA (2012), Perspectives économiques en Afrique 2012, Éditions OCDE, Paris. <http://www.afdb.org/fr/knowledge/publications/african-economic-outlook/>

Panorama de l'aide pour le commerce 2011 : Montrer les résultats, Org UA (2011), Document de synthèse sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la mise en place de la zone de libre-échange continentale, Addis-Abeba, Ethiopie. <http://summits.au.int/en/sites/default/files/synthesis%20french%20transl.pdf>.

UA (2012), Décision sur la stimulation du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la zone continentale de libre échange - Assembly/AU/11(XIX) <http://ti.au.int/en/content/decision-boosting-intra-african-trade-and-fast-tracking-continental-free-trade-area>.

Revue africaine de l'intégration, Vol. 1, janvier, pp. 1-16, Addis-Abeba. <http://www.africa-union.org/root/ua/Newsletter/EA/Vol.%201,%20No.%201/Mkwezalamba%20&%20Chinyama.pdf>

OCDE (2013), Base de données en ligne sur les activités d'aide, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris. <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/guidedelutilisateurpourlabasededonneesenlignesurlesactivitesdaidesnpc.htm>

OCDE/OMC (2011), Panorama de l'aide pour le commerce 2011 : Montrer les résultats Organisation de coopération et de développement économiques, Paris. www.wto.org/french/res_f/publications_f/aid4trade11_f.pdf.

OCDE, OMC (Organisation mondiale du commerce) et CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (divers rapports 2009-2012), Report on G20 Trade and Investment Measures, Genève.
<http://unctad.org/en/Pages/DIAE/G-20/UNCTAD-OECD-reports.aspx>

CEA , BAfD et UA (2012), État de l'intégration régionale en Afrique V : Vers une zone de libre-échange continentale africaine, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.
www.uneca.org/sites/default/files/publications/aria5_french.pdf

Nations Unies et CNUCED (2012), Manuel de statistiques de la CNUCED 2012, Nations Unies, New York.
<http://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=381>

Banque mondiale (2012), Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy, The Banque mondiale, Washington.
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/TRADE/0,,contentMDK:23188613~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:239071,00.html>

OMC (2012), Statistiques du commerce international 2012, Organisation mondiale du commerce, Genève.
http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2012_f/its12_toc_f.htm

OMC (2012), Report on G20 Trade Measures (mi-octobre 2011 à mi-mai 2012), Organisation mondiale du commerce, Genève.
www.wto.org/english/news_e/news12_e/g20_wto_report_may12_e.doc

2. Agriculture

AMIS (2011), Enhancing Market Transparency. AMIS Secretariat, novembre (anglais seulement).
<http://www.fao.org/fileadmin/templates/worldfood/images/AMIS.PDF>

Banque mondiale (2011), Global Economic Prospects: Navigating strong currents, Vol. 2, janvier, Banque mondiale, Washington (anglais seulement).
<http://siteresources.worldbank.org/INTGEP/Resources/335315-1294842452675/GEPJanuary2011FullReport.pdf>

Benin, S., Kennedy, A., Lambert, M., McBride, L. (2011), Monitoring African agricultural development processes and performance: A comparative analysis. ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report 2010. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).
http://www.nepad.org/system/files/2010%20ReSAKSS-ATOR_CAADP-ME_revised%20March9_caadp_pp.pdf

CEA/UA (2009), Rapport économique sur l'Afrique 2009 : développer l'agriculture en Afrique par des chaînes de valeur régionales.
<http://www.uneca.org/fr/era2009/>

FAO (2010), Current world fertilizer trends and outlook to 2014. FAO, Rome (anglais seulement).
<ftp://ftp.fao.org/ag/agg/docs/cwfto14.pdf>

FMI (2012), Mise à jour des Perspectives économiques mondiales, Fonds monétaire international, Washington.
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/update/01/pdf/0112.pdf>

McArthur, J.W. (2011) Fertilizing Growth: Estimating Agricultural Yields and their Effects in Economic Development. March 7. Oxford CSAE 2011 Conference on Economic Development in Africa (anglais seulement).
<http://www.csae.ox.ac.uk/conferences/2011-EDIA/papers/646-McArthur.pdf>

NEPAD/CAADP (2009), NEPAD's Agriculture Unit and food security declarations of the African Union: A progress report. Briefing Note (02/09. Midrand (anglais seulement).
http://www.nepad-caadp.net/pdf/Agric_Unit_Progress_Report_2009.pdf

Agence du NEPAD (2010), CAADP In Practice: Highlighting the successes. novembre (anglais seulement).
<http://www.nepad-caadp.net/library-reports.php>
<http://www.nepad-caadp.net/pdf/Highlighting%20the%20successes%20280611%20v3%200%20web.pdf>

OCDE-CAD (2011), Système de notification des pays créanciers 2011 : Activités d'aide dans le secteur de l'agriculture, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
<http://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=CRS1>

ReSAKSS (Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System) (2012), IFPRI. <http://www.resakss.org>

UA/NEPAD (2011), Supporting Implementation of the AU-NEPAD CAADP Agenda. Enhancing investment financing for African agriculture. Information on options and opportunities. Briefing Note 1 (anglais seulement)
<http://www.nepad.org/system/files/Available%20Financing%20Note%20CAADP%20-%202011%20Jan%20Summit%20Brief%20verf.pdf>

3. Infrastructures

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2011), World Energy Outlook 2011, Agence internationale de l'énergie, Paris.
<http://www.worldenergyoutlook.org/>

BAfD (2010), Committee of 10 Policy Brief 2010: Financing of Sustainable Energy Solutions, Banque africaine de développement, Tunis (anglais seulement).

Foster, V. et C. Briceño-Garmendia (2010), Africa's Infrastructure: A Time for Transformation, Banque mondiale, Washington. (anglais seulement)
http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/aicd_overview_english_no-embargo.pdf

Panel de haut niveau pour l'investissement dans les infrastructures (2011), Recommandations au G20 du Panel de haut niveau sur les infrastructures – rapport final (anglais seulement).
www.g20-g8.com/g8-g20/root/bank_objects/HLP_-_Full_report.pdf

ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2011), Infrastructure Investment Africa - An Intelligence Report, PEI Media, London.
http://www.icafrica.org/fileadmin/documents/2011/ica_investor_report.pdf

ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2010), ICA Annual Report 2009 Highlights of Analysis, Tunis.
<http://www.icafrica.org/en/documentation>

OMS (Organisation mondiale de la santé) et UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'Enfance) (2010), Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau – Rapport 2010, OMS, Genève, Suisse.
<http://apps.who.int/bookorders/MDLbookJPG/Book/21502738.jpg>

PNUD et OMS (2010), The Energy Access Situation in Developing Countries: A Review Focusing on the Least Developed Countries and Sub-Saharan Africa, Organisation Mondiale de la Santé, New York.
http://www.who.int/indoorair/publications/PowerPoint_Energy_Access_paper-lr.pdf

PPIAF (Public Private Infrastructure Advisory Facility) et la Banque Mondiale (2010), PPI data update note 48 - Private activity in infrastructure in Sub-Saharan Africa declined in 2009, Banque Mondiale, Washington, D.C.
<http://ppi.worldbank.org/features/December2010/2009-Sub-Saharan-Africa-PPI-infrastructure-Note-12-13-2010.pdf>

SIWI (Stockholm International Water Institute) (2010), The Impact of the Global Financial Crisis on Financial Flows to the Water Sector in Sub-Saharan Africa, Stockholm International Water Institute, Stockholm.
http://www.siwi.org/documents/Resources/Reports/Report28_Global_Financial_Crisis_WEB.pdf

Union africaine, Banque africaine de développement et Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (2008), Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), Addis Abeba, Éthiopie.
<http://www.afdb.org/en/topics-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/>

WSP (Water and Sanitation Programme) (2010), Sustainable Management of Small Water Supply Systems in Africa, Practitioners' Workshop Report October 6-8th, Banque Mondiale, Nairobi.
http://www.wsp.org/wsp/sites/wsp.org/files/publications/Sustainable_Management_of_small_water_supply_systems_in_Africa_English.pdf

4. Secteur privé

Banque mondiale et SFI (Société financière internationale) (2012), Doing Business 2013: Des réglementations intelligentes : pour les petites et moyennes entreprises, Banque mondiale, Washington. <http://francais.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2013>

5. Durabilité environnementale

Ministres africains responsables pour la santé et l'environnement (2010), Mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, engagement de Luanda, Préparé pour la réunion des Ministres africains 25 - 26 novembre 2010, Luanda.
http://www.afro.who.int/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6066

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, Bamako Declaration on the Environment for Sustainable Development, Préparée pour la 13ème session de la Conférence Ministérielle africaine sur l'environnement, 23 - 25 Juin 2010, Bamako.
http://www.unep.org/roa/amcen/amcen_events/13th_Session/Docs/AMCEN-13-CRP-2_ENG.pdf

CMAE, 2012, Déclaration d'Arusha sur la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio 20. www.unep.org/roa/amcen/Amcen_Events/13th.../Docs/.../K1282896.doc

Bertzky B., Corrigan C., Kemsey J., Kenney S., Ravilious C., Besançon C. et Burgess N. (2012) Protected Planet Report 2012 : Suivre les progrès vers les objectifs mondiaux pour les aires protégées. UICN, Gland, Suisse, et PNUE-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni. www.unep-wcmc.org/medialibrary/2012/10/09/f1231d5a/PPR2012_fr.pdf

FAO (2010), Evaluation des ressources forestières mondiales 2010, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
http://foris.fao.org/static/data/fra2010/FRA2010_Report_F.pdf

FAO (2011) (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2011), Situation des forêts du monde 2011, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
<http://www.fao.org/docrep/013/i2000e/i2000e.pdf>

Nations Unies (2012), L'avenir que nous voulons, avant-projet de document final de la Conférence Rio+20, New York, Etats-Unis. L'avenir que nous voulons (pas encore disponible en français : traduction de courtoisie).

NEPAD (2003), Plan d'action de l'Initiative environnementale, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Midrand, Afrique du Sud.
<http://www.unep.org/roa/Amcen/docs/publications/ActionNepad.pdf>

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010), The Convention on Biological Diversity – The Year in Review 2009, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal.
<http://www.cbd.int/doc/reports/cbd-report-2009-en.pdf>

Université de Yale (2012), 2012 Environmental Performance Index and Pilot Trend Environmental Performance Index report, New Haven, Etats-Unis (anglais seulement).
<http://epi.yale.edu/sites/default/files/downloads/2012%20EPI%20Full%20Report.pdf>

6. Changement climatique

Programme d'adaptation en Afrique (2012), AAP contrary conference - Summary overview : Celebrating our successes. Dakar.

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (2012), « Déclaration d'Arusha sur la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20. »

Commission économique pour l'Afrique/Centre africain pour les politiques climatiques (2011), Assessment of Africa's climatic records and recording networks including strategic for rescuing of climatic data, Document de travail 3, Addis Abeba.

Global Adaptation Institute (GAIN) (2102), The GIAN Index, Washington.

Graham, Richard (2012), The African climate science research partnership (CSR): Results and experience. Met office, Hadley Centre, Londres.

Hascic, Ivan, J. Silva et N. Johnstone (2012), Climate Mitigation and Adaptation in Africa, Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement, Paris.

Agence internationale de l'énergie (2012), World Energy Outlook 2012, Paris.

Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) (2013), Africa's renewable future: the path to sustainable growth. Abu Dhabi, Émirats arabes unis.

Ngwadla, Xolisa (2102), 'CCDA II: Questions non réglées dans les négociations sur le climat et leur pertinence pour l'Afrique.

OCDE (2012), Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, Paris.

PNUE (2012), Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, Rapport de synthèse du PNUE, Nairobi.

PNUE, Centre à Risoe (2012), NAMA and NAPA pipeline.

CCNUCC (2012), Données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2010, Bonn.

CCNUCC (2012), Synthesis report on the implementation of the framework for capacity building in developing countries, Bonn

Verner, Dorte (dir. ed.) (2012), Adaptation to a changing climate in the Arab countries, A case for adaptation governance and leadership in building climate resilience, Banque mondiale, Washington .

Banque mondiale (2012). Baissons la chaleur : Pourquoi il faut absolument éviter une élévation de 4°C de la température de la planète : Résumé analytique, Washington.

Organisation météorologique mondiale (2012). Bulletin sur les gaz à effet de serre. Genève.

7. Éducation

FTI (Fast Track Initiative) (2010), Annual Report 2009, Fast Track Initiative Secretariat, Washington D.C.
<http://www.educationfastrack.org/newsroom/focus-on/fti-annual-report/>

Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU)
http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC.

Institut de Statistique de l'UNESCO, (2011), Financement de l'éducation en Afrique subsaharienne : Relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité. <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/Finance-11-fre.pdf>

UNESCO (2011) Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011: La crise cachée : les conflits armés et l'éducation, Publications UNESCO, Paris.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001917/191794f.pdf>

UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture) (2010), Le rôle centrale de l'éducation dans les objectifs du Millénaire pour le Développement
<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001905/190587f.pdf>

8. Santé

HHA (Harmonization for Health in Africa) (2011), Investing in Health for Africa; the case for strengthening Systems for Better Health Outcomes, HHA, Geneva.
http://www.who.int/pmnch/topics/economics/20110414_investinginhealth_africa/en/

OMS (2010), Le financement des systèmes de santé: le chemin vers une couverture universelle : Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse
<http://www.who.int/whr/2010/fr/index.html>

OMS, Observatoire Mondiale de la Santé 2010, Tendances en matière de mortalité maternelle : 1990-2008, Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse
http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241500265_eng.pdf

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA) (2012), Rapport ONUSIDA sur L'Épidémie Mondiale de SIDA2(2012), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, Genève, Suisse.

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/epidemiology/2012/gr2012/20121120_UNAIDS_Global_Report_2012_with_annexes_fr.pdf.

9. Sécurité alimentaire

Union Africaine (2011). Une Afrique, une seule voix contre la famine <http://www.au.int/pages/savinglives/events/pledging-conference-horn-africa-2011>

UA/NEPAD (2011), Déclaration ministérielle - Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture www.g20.utoronto.ca/2011/2011-agriculture-plan-fr.pdf

UA/PAM (2011), African Risk Capacity – ARC. Sovereign Disaster Risk Solutions: A Project of the African Union. ARC Summary Note. <http://www.africanriskcapacity.org/pdf/ARCSummaryNote.pdf>

Beintema, N., et Stads, G-J (2011), African Agricultural R & D in the New Millenium: Progress for Some, Challenges for Many. IFPRI Food Policy Report, Washington; ASTI, Rome. <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pr24.pdf>

FAO (2011), L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 (SOFI) : Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays ?, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. <http://www.fao.org/docrep/014/i2330f/i2330f00.htm>

FAO (2012), L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012 : La croissance économique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
<http://www.fao.org/publications/sofi/fr/>

FAO, FIDA, FMI, OCDE, CNUCED, PAM, Banque mondiale, OMC, IFPRI et Équipe spéciale de haut niveau de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (2011), Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses. Policy Report, juin. <http://www.oecd.org/dataoecd/40/34/48152638.pdf>

FEWSNET (2011). http://www.fews.net/docs/publications/ea_regional_fsou_2011_09_9_20.pdf

FEWSNET (2012), East Africa Regional Food Security Report-Monthly Food Security Update, janvier. http://www.fews.net/docs/publications/east%20africa%20regional%20brief%202012_01_final.pdf

G-20 (2011), Plan d'Action sur la Volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, Réunion des ministres de l'Agriculture du G20, 22 et 23 juin 2011. <http://agriculture.gouv.fr/Plan-d-Action-sur-la-Volatilite>

IFPRI (2012), Indice de la faim dans le monde 2012. The Challenge of Hunger: is there enough planet for all of us? IFPRI,
<http://www.ifpri.org/ghi/2012>

Institute for Agriculture and Trade Policy, 2012, Grain Reserves and the Food Price Crisis, selected writings from 2008-2012
www.iatp.org/Issues/Documents/IATPReports

Line T., 2011, The Potential Establishment of Emergency Food Reserve Funds, CNUCED, Genève. http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/miscDPO3_en.pdf

OCDE-FAO (2012), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2012-2021. <http://www.oecd.org/fr/sites/perspectivesagricolesdelocdeetdelafao>

OCDE/Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2011), **Volatilité des prix agricoles et alimentaires : Vues et perspectives africaines. Session Outreach du G20: 14-15 juin, 2011, OCDE. Document de référence et programme programme.** <http://www.oecd.org/dataoecd/38/15/47865313.pdf>

Brookings Institution (2011), **A Regional Approach to Managing Africa's Food Shocks.** <http://www.brookings.edu/research/opinions/2011/08/23-africa-food-shocks-kimenyi>

Veblen Institute, 2012, **Food reserves must now be part of international agendas, Paris.** <http://www.veblen-institute.org/Food-reserves-must-now-be-part-of>

Banque mondiale (2011), **Crise alimentaire : Ce que fait la Banque mondiale, septembre.** <http://www.banquemondiale.org/themes/crise-alimentaire/initiatives.htm>

10. Égalité des sexes

Banque Mondiale, **Statistiques de genre**
<http://data.worldbank.org/data-catalog/gender-statistics>

Forum économique mondial (2010), **Gender Gap Report, Forum économique mondial, Genève, Suisse**
http://www3.weforum.org/docs/WEF_GenderGap_Report_2010.pdf

Nations Unies (2010), **Le Rapport des Femmes dans le Monde 2010 : Tendances et Statistiques, Nations Unies, New York**
http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/Worldswomen/WW_full%20report_color.pdf

UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) (2010), **La justice pour les femmes : La clé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, Nations Unies, New York**
<http://www.unifem.org/progress/pdfs/MDGBrief-Fra.pdf>

11. Gouvernance politique

EISA (Institut électoral pour la durabilité de la démocratie en Afrique)
www.eisa.org.za/

Freedom in the World 2011, **Freedom House, Washington, D.C.**
www.freedomhouse.org/template.cfm?page=594

ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)
www.eiti.org/

Le Groupe des Sages de l'Union africaine (UA) (Juillet 2010),

Les conflits liés aux élections et violence politique : le renforcement du rôle de l'Union africaine en matière de prévention, gestion et résolution des conflits, la série de l'Union africaine, l'Institut international de la paix, New York. www.ipacademy.org/media/pdf/publications/au_electionviolence_epub.pdf

MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs) www.aprm-international.org

Unité d'assistance électorale de l'Union africaine
www.africa-union.org/root/AU/AUC/Departments/PA/ELECTION_UNIT/AU_Election_Unit.htm,

12. Gouvernance économique

International Budget Partnership (2010), **Open Budget Survey 2010, International Budget Partnership, Washington, D.C.**
www.internationalbudget.org/what-we-do/open-budget-survey/

Kimberley Process www.kimberleyprocess.com/

OCDE (2010), **Rapport annuel du Groupe de travail sur la corruption 2009, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.**
www.oecd.org/dataoecd/23/20/45460981.pdf

Revenue Watch Institute and Transparency International (2012), **Revenue Watch Index 2012: Transparence: Les gouvernements et les industries pétrolière, gazière et minière, Revenue Watch Institute, New York**
www.revenuewatch.org/rwindex2012/pdf/RevenueWatchIndex_2010.pdf

STAR (Initiative pour la restitution des avoirs volés) (2011), **Asset Recovery Handbook: A Guide for Practitioners, The International Bank for Reconstruction and Development and The World Bank, Washington, D.C.**
http://publications.worldbank.org/index.php?main_page=product_info&products_id=24015

Transparence International, **Indice de Perception de la Corruption 2012.**
www.transparence-france.org/ewb_pages/div/Indice_de_Perception_de_la_Corruption_2012.php

13. Paix et sécurité

ACCORD (Le Centre africain pour la résolution constructive des conflits) (2010), **Conflict Trends, Issue 3, 2010, ACCORD, Umhlanga Rocks, Afrique du Sud** www.accord.org.za/publications/conflict-trends/downloads.html

Banque mondiale (2011), **Rapport sur le développement dans le monde 2011, Conflits, sécurité et développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale**
<http://wdr2011.worldbank.org/fulltext>

HSRP (Human Security Report Project (2010), **Human Security Report 2009/2010: The Causes of Peace and the Shrinking Costs of War, HSRP, Vancouver.**
www.hsrp.org/human-security-reports/20092010/overview.aspx

Le Conseil de Paix et sécurité (CPS)
www.africa-union.org/root/au/AUC/Departments/PSC/PSC.htm

Maintien de la paix des Nations Unies, www.un.org/fr/peacekeeping/

SIPRI (Institut national de recherche sur la paix de Stockholm) (2010), **SIPRI Yearbook 2010: Armaments, Disarmament and International security, Oxford University Press, Oxford**

14. Ressources publiques intérieures à l'appui du développement

Banque africaine de développement (2011), **Domestic Resource Mobilisation for Poverty Reduction in East Africa: Lessons for Tax Policy and Administration. Tunis**

Forum sur l'administration fiscale africaine (2012). **ATAF News: Édition spéciale de la 2ème réunion de l'Assemblée générale, septembre 2012.**

Fjeldstad, Odd-Helge (2013). Taxation and development: A review of donor support to strengthen tax systems in developing countries. ONU-Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (WIDER), Document de travail n° 2013/010.

Fonds monétaire international (2013). Perspectives économiques régionales : Moyen-Orient, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne. Washington, avril 2013.

Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE (2011). Lutter Contre la Planification Fiscale Agressive par l'Amélioration de la Transparence et de la Communication de Renseignements, Paris.

Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (2012). Progress Report to the G20, Los Cabos, Mexique.

PricewaterhouseCoopers (2011). 'Overaview of VAT in Africa 2011 – Helping you navigate Africa's VAT landscape'. Cape Town, South Africa. [Angl. seul.]

PricewaterhouseCoopers et Banque mondiale (2013). Paying Taxes 2013: The Global Picture, Washington

Third World Resurgence (2012). Siphoning the South's Resources: Transnational Corporations: Transfer Pricing and Tax Evasion. No. 268

Nations Unies (2012). UN Practical Manual on Transfer Pricing for Developing Countries (avant-projet).

15. Investissement direct étranger et autres apports financiers privés

Banque africaine de développement (2011). Document cadre sur la proposition du fonds vert pour l'Afrique (FVA). Tunis, Tunisie.

Carbon Finance Weekly (2012). Africa: New Initiatives Give Hope to Carbon Market Facing Challenges.

Commission économique pour l'Afrique/Centre africain pour les politiques climatiques (2011a). Climate financing: global imperatives and implications for sustainable climate resilient development in Africa. Document de travail n° 16. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique/Centre africain pour les politiques climatiques (2011b). Filling the Gap: Expanding the Financing for Adaptation under the UNFCC through a Levy on International Transport Service. Document de travail n° 21. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique/Centre africain pour les politiques climatiques (2012). Fast start finance. Lessons for long-term climate finance under the UNFCCC. Update paper. Addis-Abeba.

Henrich Boll Stiftung et Overseas Development Institute (ODI), Climate Funds Update.

Institut des stratégies environnementales mondiales (2013). CDM in Charts. Tokyo.

Institut international du développement durable (2012). Africa Carbon Forum Bulletin: a Summary Report of the Fourth Africa Carbon Forum. New York.

Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) (2012). The Eighth Unmet Promises of Fast Start Climate Finance. Londres.

OCDE (2011). First ever comprehensive data on aid for climate change adaptation. Paris.

Schalatek, Liane, S. Nakhooda, S. Barnard et A. Caravani (2102). Climate Finance Regional Briefing: Sub-Saharan Africa. Climate Funds Update Series. Londres et Washington.

Schalatek, Liane, S. Nakhooda, A. Caravani et S. Barnard (2102). Climate Finance Regional Briefing: Middle East and North Africa. Climate Funds Update Series. Londres et Washington.

Schalatek, Liane et S. Nakhooda (2102). The Green Climate Fund. Climate Funds Update Series. Londres et Washington.

Centre Risoe du PNUE (2013). CDM pipeline, téléchargé en février 2013.

CCNUCC (2012a). Benefits of the Clean Development Mechanism 2012. Bonn.

CCNUCC (2012b). Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat. Bonn.

Banque mondiale (21012). State and Trends of the Carbon Market 2012. Washington.

16. Aide au développement

FMI (2013), Rapport annuel 2013, Fonds monétaire international, Washington, D.C.
http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2013/pdf/ar09_fra.pdf

FMI (2011), Prêts du FMI – Fiche technique, Fonds monétaire international, Washington D.C.
<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/howlendf.htm>

OCDE-CAD (2012), Development Aid at a Glance 2011: Statistics by region - Africa, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris. <http://www.oecd.org/dataoecd/40/27/42139250.pdf>

OCDE-CAD (2010a), Rapport 2010 sur la coopération pour le développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
http://www.oecd.org/document/62/0,3746,fr_2649_33721_42196022_1_1_1_1,00.html

OCDE-CAD (2010b), Publié le 14/04/2010 - De nouvelles données publiées par l'OCDE montrent une croissance continue de l'aide au développement en 2009, malgré la crise financière, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
http://www.oecd.org/document/51/0,3343,fr_2649_34447_44995507_1_1_1_1,00.html

OCDE-CAD (2009), Mise en oeuvre des engagements « à effet immédiat » du Programme d'Action d'Accra – Compendium actualisé, Réunion à haut niveau du CAD, 27-28 May 2009, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
[http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?olisUserId=11693&cote=DCD/DAC\(2009\)27/REV1&coteFilename=DCDDAC\(2009\)27-REV1-FRE.pdf&docLangId=1&filename=\\mcmbo2\DocRoot\Documents\2009\07\17\JT03264818.pdf&origUserId=11693&docId=455910&gridAppld=102](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?olisUserId=11693&cote=DCD/DAC(2009)27/REV1&coteFilename=DCDDAC(2009)27-REV1-FRE.pdf&docLangId=1&filename=\\mcmbo2\DocRoot\Documents\2009\07\17\JT03264818.pdf&origUserId=11693&docId=455910&gridAppld=102)

OCDE (2011b), *Aid Effectiveness 2011: Progress Report on Implementing the Paris Declaration*, 22 septembre 2011, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

OCDE (2011c), *Aid Effectiveness 2005-10: Progress in implementing the Paris Declaration*, OCDE, Paris.

OECD (2011d), *2011 Report on International Engagement in Fragile States: Can't we do better?*, OCDE, Paris.

Wood, B, J. Betts, F. Etta, J. Gayfer, D. Kabell, N. Ngwira, F. Sagasti et M. Samaranayake (2011), *The Evaluation of the Paris Declaration*, Final Report, Copenhagen, mai 2011

17. Dette extérieure

Association internationale de développement et Fonds monétaire international (2011), *Heavily indebted poor countries (HIPC) initiative and multilateral debt relief initiative (MRDI) - Starters of implementation and proposals for the future of the HIPC initiative*, Washington.

Jones, Meirion (2012), 'Vulture fund's \$100 million DR Congo claim blocked', *Jubilee Australia*.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2012), *40 years of UNCTAD work on sovereign debt crisis resolution mechanism*, Genève.

Assemblée générale de l'ONU (2012), *Questions de politique macroéconomique : Poids de la dette extérieure et développement*, Rapport de la Deuxième Commission, New York.

Banque mondiale (2012), *Debt reduction facility for IDA-only countries: Progress update and request extension*, Washington.

Banque mondiale et Fonds monétaire international (2012), *Revisiting the debt sustainability framework for low-income countries*, Washington.

Banque mondiale (2013), *International debt statistics 2013*, Washington.

18. Financement de la lutte contre le changement climatique

Banque africaine de développement (2011), *Document cadre sur la proposition du fonds vert pour l'Afrique (FVA)*. Tunis, Tunisie.

Carbon Finance Weekly (2012), *Africa: New Initiatives Give Hope to Carbon Market Facing Challenges*.

Commission économique pour l'Afrique/Centre africain pour les politiques climatiques (2011a), *Climate financing: global imperatives and implications for sustainable climate resilient development in Africa*. Document de travail n° 16. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique/Centre africain pour les politiques climatiques (2011b), *Filling the Gap: Expanding the Financing for Adaptation under the UNFCCC through a Levy on International Transport Service*. Document de travail n° 21. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique/Centre africain pour les politiques climatiques (2012), *Fast start finance. Lessons for long-term climate finance under the UNFCCC*. Update paper. Addis-Abeba.

Henrich Boll Stiftung et Overseas Development Institute (ODI), *Climate Funds Update*.

Institut des stratégies environnementales mondiales (2013), *CDM in Charts*. Tokyo.

Institut international du développement durable (2012), *Africa Carbon Forum Bulletin: a Summary Report of the Fourth Africa Carbon Forum*. New York.

Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) (2012), *The Eighth Unmet Promises of Fast Start Climate Finance*. Londres.

OCDE (2011), *First ever comprehensive data on aid for climate change adaptation*. Paris.

Schalatek, Liane, S. Nakhooda, S. Barnard et A. Caravani (2012), *Climate Finance Regional Briefing: Sub-Saharan Africa*. Climate Funds Update Series. Londres et Washington.

Schalatek, Liane, S. Nakhooda, A. Caravani et S. Barnard (2012), *Climate Finance Regional Briefing: Middle East and North Africa*. Climate Funds Update Series. Londres et Washington.

Schalatek, Liane et S. Nakhooda (2012), *The Green Climate Fund*. Climate Funds Update Series. Londres et Washington.

Centre Risoe du PNUE (2013), *CDM pipeline*, téléchargé en février 2013.

CCNUCC (2012a), *Benefits of the Clean Development Mechanism 2012*. Bonn.

CCNUCC (2012b), *Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat*. Bonn.

Banque mondiale (2012), *State and Trends of the Carbon Market 2012*. Washington.

SIGLES ET ACRONYMES

Afrique comprend cinq sous-régions reconnues par l'Union africaine. Le terme «Afrique hors Afrique du Nord» est utilisé pour désigner l'Afrique centrale, orientale, australe et l'Afrique de l'Ouest, là où la distinction est pertinente pour l'analyse dans le rapport.

ACPC	Centre africain de la politique sur le climat
ACSP	Programme Carbone de Soutien à l'Afrique
AFSI	Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire
AGA	Architecture Africaine de Gouvernance
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALPC	Armes légères et de petit calibre
AMISEC	Mission de l'Union africaine pour la sécurisation des élections aux Comores
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APD	Aide publique au développement
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
ATAF	Forum africain sur l'administration fiscale
BAfD	Banque africaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et el développement
BMD	Banque multilatérale de développement
C02	Dioxyde de carbone
CAD	Comité d'aide au développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAHOSSC	Conférence des Chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques
CARMMA	Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe

CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEA	Commission des Nations unies pour l'Afrique
CER	Communautés économiques régionales
CETFDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCC	Convention des Nations unies contre la corruption
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CPS	Conseil de paix et de sécurité
CUA	Commission de l'Union Africaine
PLCC	Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption
DSL	Document stratégique de lutte contre la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECOWAN	Réseau de la CEDEAO
EISA	Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique
EITI	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
EMED	Examen mutuel de l'efficacité du développement
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales (Banque mondiale)
EPT	Éducation pour tous
EU	États-Unis
FA	Fonds pour l'adaption
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FIDA	Fonds international de développement agricole

G20	Groupe des Vingt	ONUSIDA	Programme des Nations unies conjoint sur le VIH/Sida
FTI	Fast Track Initiative	PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
G8	Groupe des huit pays les plus industrialisés	PDT	Pays en développement et en transition
GES	Gaz à effet de serre	PEPFAR	Plan présidentiel d'aide d'urgence à l'aide contre le Sida (États-Unis)
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme	PIB	Produit intérieur brut
IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide	PIDA	Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique	PMA	Pays les moins avancés
IDA	Association internationale de développement	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
IDE	Investissement direct étranger	PPP	Partenariat public-privé
IFFIm	Facilité internationale de financement pour la vaccination	PPTE	Pays pauvres très endettés
IFI	Institution financière internationale	RCIP	Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique orientale et méridionale
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires	RNB	Revenu national brut
IMAD	Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette	SACU	Union douanière d'Afrique australe
IMOA	Initiative pour la mise en oeuvre accélérée	SCCF	Fonds spécial pour les changements climatiques
IPE	Indice de performance environnementale	Sida	Syndrome de l'immunodéficience acquise
MAEP	Mécanisme africain d'examen par les pairs	SIPRI	Institut international de recherche pour la paix de Stockholm
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives	StAR	Initiative pour le recouvrement des avoirs volés
MDP	Mécanisme pour un développement propre	TCA	Traité sur le commerce des armes
MGM	Mécanisme de garantie de marché	TI	Technologies de l'information
MII	Moustiquaires imprégnées d'insecticides	TIC	Technologies de l'information et des communications
MINUAD	Mission des Nations unies au Darfour	UA	Union africaine
MYAP	Plan d'action pluriannuel sur le développement	UE	Union européenne
NAE	Nouveaux accords d'emprunt	UNCCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
NAMAs	Plans nationaux d'actions volontaires	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
OMC	Organisation mondiale du Commerce	UNOSAA	Bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement	UPE	Éducation primaire universelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé	VIH/Sida	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
ONU	Organisation des Nations Unies		
ONU-CEA	Commission Economique pour l'Afrique		
ONU-REDD	Programme des Nations unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts		

REMERCIEMENTS

L'Examen Mutuel de l'Efficacité du développement en Afrique 2013 a été préparé conjointement par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sous la direction de Said Adejumbi, Directeur de la division de la gouvernance et de l'administration publique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, et de David Batt, Directeur de l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique hébergé à l'OCDE.

Les conseillers techniques et les auteurs principaux cités entre parenthèses ont travaillé respectivement sur les sujets suivants : échanges et diversification (Stephen Karingi, Simon Mevel, Siope Ofa, Laura Paez/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; agriculture (Maurice Tankou/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; infrastructure (Wilfred Lombe, Makane Faye, Marie-Therese Guiebo/CEA-ONU et Romain Perez et Brian Ngo/OCDE) ; secteur privé (Sam Cho, Senyo Agbohlah, Enat Shiferaw/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; durabilité environnementale (Alessandra Sgobbi, Charles Akol, Isatou Gaye/UNECA et Romain Perez et Brian Ngo/OECD) ; changement climatique (Youba Sokona/CEAONU et Brian Ngo/OCDE) ; éducation (Adrian Gauci/CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE) ; santé (Thokozile Ruzvidzo, Gonzague Rosalie/CEA-ONU) ; sécurité alimentaire (Maurice Tankou/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; égalité des sexes (Thokozile Ruzvidzo, et Keiso Matashane-Marite/CEA-ONU) ; gouvernance politique (Kojo Busia/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; gouvernance économique (Gonzague Rosalie/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; paix et sécurité (Jalal Abdel-Latif/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; financement du développement, chapitres concernant les ressources publiques intérieures, l'investissement et les autres apports financiers privés, l'aide au développement et la dette extérieure (Aissatou Gueye, Souleymane Abdallah/CEA-ONU et Romain Perez, Brian Ngo/OCDE) ; et financement de la lutte contre le changement climatique (Youba Sokona/CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE). Les conseils techniques généraux sur l'ensemble du rapport ont été dispensés par Brian

Ngo (OCDE), et Francis Ikome a assumé le rôle de coordinateur du côté de la CEA-ONU.

La version finale du rapport a été établie par Dan Coppard (Development Initiatives), avec l'assistance de Rhys Williams (Development Initiatives). La conception graphique, les schémas ainsi que la production du rapport sont dus à Lynn Kirk (OCDE).

La CEA-ONU et l'OCDE tiennent à remercier Ousmane Badiane, Samuel Benin et Heather Wyllie, IFPRI, Carlo Cafiero et David Dawe, FAO, Martin Bwalya, Simon Kisira et Benita Nsabua, Agence du Nepad Agency, pour les données relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la mise en oeuvre du CAADP.

La CEA-ONU et l'OCDE souhaitent remercier également d'autres collègues de la CEA-ONU et de l'OCDE pour leurs contributions : Said Adejumbi (gouvernance politique et économique, paix et sécurité), Yeshimebet Araya (support administratif), Joseph Atta-Mensah (intégration régionale), Daniel Tanoe (intégration régionale), Abijah Yeshneh (support administratif), et les équipes de la Division de la Gouvernance et de l'Administration Publique, de l'Administration et le Bureau du Secrétaire Exécutif ; OCDE: Yasmin Ahmad (statistiques aide au développement), Greg Briner (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Jonathan Brooks, Frank van Tongeren, Carmel Cahill et Molly Leshar (commerce, agriculture et sécurité alimentaire), Mary Crane (gouvernance économique), Ben Dickinson (ressources publiques intérieures pour le développement et gouvernance économique), Kjetil Hansen (gouvernance économique), Frans Lammersen (aide au développement), John Lomoy (aide au développement), Elizabeth McCall (planification de projets), Helen Mountford (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Michael Mullan (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Bill Nicol (sécurité alimentaire), Earnán O'Cleirigh (sécurité alimentaire), Yvonne Ozoux (planification de

projet et traduction), Pascal Saint-Amans (ressources publiques intérieures pour le développement), Henri-Bernard Solignac Lecomte (ressources publiques intérieures pour le développement et autres thèmes), Andrzej Suchodolski (données pour l'aide au développement) Marie-Christine Tremblay (changement climatique et financement de la lutte contre le changement climatique), Jean Sibiri Zoundi (sécurité alimentaire), Leonidas Hitimana (sécurité alimentaire) et la Division de la traduction.

La conception, la mise en page et la production de cette série de rapports ont été confiées à Ad Nova (consultants www.ad-nova.com). Jenna Baldock a apporté une aide précieuse à la recherche photographique.

On trouvera des informations beaucoup plus détaillées sur les engagements souscrits tant par l'Afrique que par ses partenaires au développement sur le site Internet de Commit4Africa (<http://www.commit4africa.org>), lequel sera mis à jour après la publication de ce rapport et au fur et à mesure que de nouveaux engagements seront pris.

Ce texte pourra être utilisé gratuitement à des fins de sensibilisation, d'information, d'éducation et de recherche, à condition toutefois que la source soit citée avec précision et sachant que la CEAONU et l'OCDE demandent que tout usage éventuel qui en sera fait soit déclaré afin de permettre d'en évaluer la portée (veuillez vous adresser à : Lynn.kirk@oecd.org ou Fikome@uneca.org).

Le texte du présent document et les annexes sont accessibles sur le site Internet de la CEA-ONU à l'adresse suivante : www.uneca.org, ou sur le site Internet de l'OCDE à l'adresse suivante : www.oecd.org/apf.